

Département de Vaucluse

Commune de
SÉRIGNAN-du-COMTAT

**Plan
Local
d'Urbanisme**

DIAGNOSTIC
Document de travail provisoire
Mai 2012



Claude BARNERON
Urbaniste O.P.Q.U.
10, rue Condorcet
26100 ROMANS

5.09.127

mai-12

SOMMAIRE

DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE & ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

INTRODUCTION.....	4
CHAPITRE PREMIER - EXPOSE DU DIAGNOSTIC	7
A. DEMOGRAPHIE.....	8
1. POPULATION	8
1.1. Evolution.....	8
1.2. Age de la population.....	10
1.3. Les Ménages.....	13
2. POPULATION ACTIVE	15
2.1. Evolution de la population active.....	15
2.2. Catégories socio –professionnelles des plus de 15 ans	16
2.3. Migrations journalières	17
3. PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES.....	18
B. ACTIVITES ECONOMIQUES.....	19
1. L'AGRICULTURE.....	19
1.1. Les exploitations.....	19
1.5. Perspectives d'évolution des exploitations.....	21
2. ACTIVITES NON AGRICOLES.....	25
2.1. Caractéristiques du tissu économique	25
2.2. Entreprises industrielles et artisanales.....	26
2.3. Commerces et Services	26
2.4. Hébergement et Tourisme.....	27
3. PERSPECTIVES D'EVOLUTION ECONOMIQUE	31
C. HABITAT ET URBANISATION.....	32
1. HISTORIQUE DU DEVELOPPEMENT URBAIN.....	32
2. FORMES URBAINES ET UTILISATION DE L'ESPACE	32
3. BILAN DU P.O.S. de 1995	34
3.1 Utilisation de l'Espace entre 1995 et 2011.....	34
3.2 Le Foncier disponible en zone constructible du POS	35
4. CARACTERISTIQUES DU PARC IMMOBILIER	37
4.1. Evolution des logements	37
4.2. Typologie des logements	38
4.3. Logement Social.....	39
4.4. Logements spécifiques.....	40
4.5. Politique de l'habitat	40
4.6. Epoque d'achèvement.....	41
4.7. Rythme de la construction.....	41
4.8. Permis de construire « Habitat »	42
4.9. Permis de construire « activités »	43
D. SERVICES ET EQUIPEMENTS.....	44
1. SERVICES PUBLICS ET COLLECTIFS.....	44
2. EQUIPEMENTS COLLECTIFS	44
3. ESPACES PUBLICS.....	46
4. TOURISME.....	46
5. VIE ASSOCIATIVE.....	47
6. LES RESEAUX.....	47
6.1. Adduction d'eau potable.....	47
6.2. Assainissement	48
6.3. Gestion des déchets.....	48
6.4. Réseau de Défense contre l'incendie	49

E. TRANSPORT ET DEPLACEMENTS	50
F. LES LOIS ET REGLEMENTATIONS NATIONALES	52
CHAPITRE DEUXIEME - ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	53
A. PAYSAGE	54
1. LES GRANDS PAYSAGES.....	54
2. ANALYSE PAYSAGERE.....	55
B. MILIEU NATUREL	60
1. TOPOGRAPHIE.....	60
2. HYDROLOGIE.....	60
3. GEOLOGIE.....	61
4. MILIEUX NATURELS.....	62
4.1.Presentation générale	62
4.2. les ZNIEFF	63
4.3.Reseau Natura 2000	65
4.4. Le Plan Loutre	68
4.5. Arbres Remarquables	68
4.6. Reserve de Biosphère.....	68
C. GESTION DES EAUX	70
1. LE S.D.A.G.E. DU BASSIN RHÔNE MEDITERRANEE CORSE	70
2. CONTRAT DE RIVIERE	71
3. EAUX SOUTERRAINES.....	71
D. RISQUES ET NUISANCES.....	73
1. LES RISQUES NATURELS	73
1.1. RISQUES INONDATION	73
1.2. LE RISQUE D'INCENDIES	74
1.3. RISQUES MOUVEMENTS DE TERRAIN.....	75
1.4. LE RISQUE SISMIQUE.....	75
1.5. LE RISQUE RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES.....	76
2. LES RISQUES ET NUISANCES TECHNOLOGIQUES	76
3. LES NUISANCES SONORES.....	77
3.1. VOIES BRUYANTES.....	77
3.2. PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT DE L'AERODROME D'ORANGE.....	77
E. HISTOIRE ET PATRIMOINE.....	78
1. HISTOIRE.....	78
2. archeologie :	79
3. LE PATRIMOINE.....	81
3.1. Site inscrit.....	81
3.2. Monuments Historiques.....	81
3.3. Inventaire général du Patrimoine culturel.....	82
3.4. Patrimoine vernaculaire.....	83
CHAPITRE TROISIEME - SYNTHESE DIAGNOSTIC ET ENJEUX COMMUNAUX.....	84

**DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE
&
ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**

INTRODUCTION

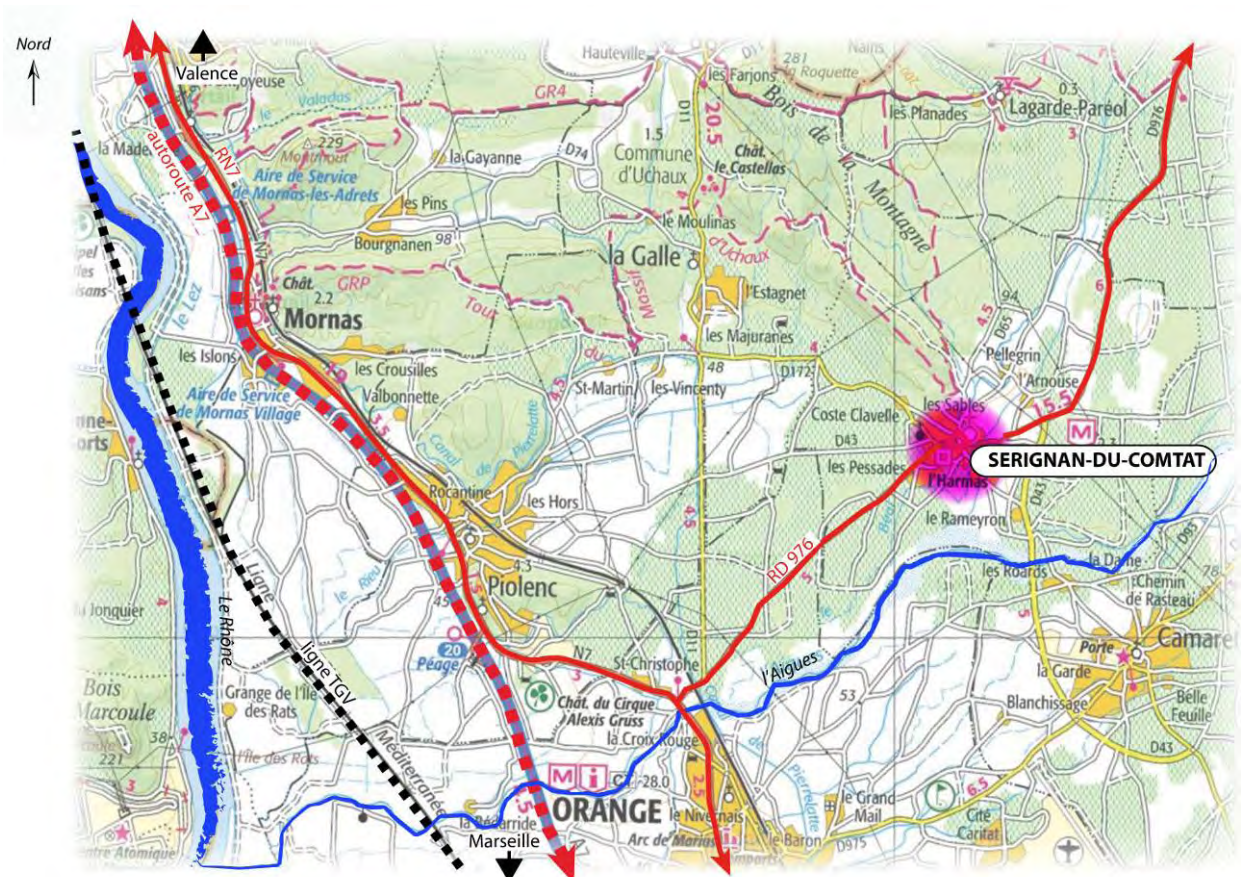
Le territoire de SERIGNAN-DU-COMTAT s'inscrit en bordure de la plaine du Comtat, à la limite entre le Massif d'Uchaux et la plaine de l'Aygues.

Le village ancien est implanté au sud du massif. Il est traversé par la voie départementale (RD976) qui relie Orange à Nyons.

SERIGNAN-DU-COMTAT fait partie du bassin de vie de la ville d'Orange. La commune est rattachée au canton d'Orange-Est.

Le territoire communal occupe 1982 ha, il est limité :

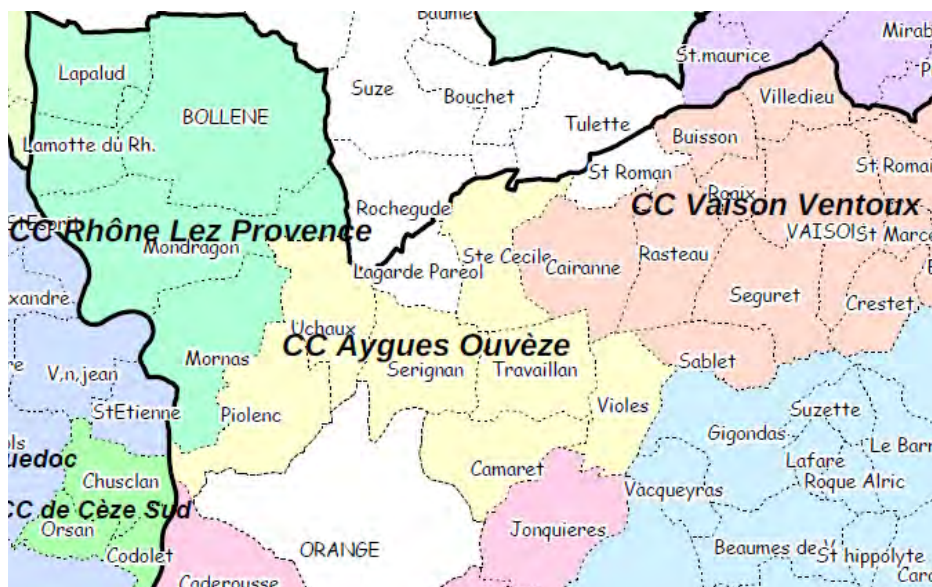
- au nord par les communes de LAGARDE-PAREOL et STE-CECILE-LES-VIGNES,
- à l'est par la commune de TRAVAILLAN,
- au sud par les communes de CAMARET-SUR-AYGUES et ORANGE,
- à l'ouest par la commune d'UCHAUX.



A ce jour, SERIGNAN du COMTAT n'est pas comprise dans un périmètre de SCOT¹.

La commune travaille dans un contexte intercommunal riche et varié avec :

- la **Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence (CCAOP)** qui regroupe 7 communes et 17.000 habitants. Les autres communes de la CCAOP sont Camaret-sur-Aygues, Piolenc, Ste-Cécile-les-Vignes, Travaillan, Violès et Uchaux.



La Communauté de Communes Aygues-Ouvéze en Provence a été créée en 1992, elle dispose des compétences suivantes :

Aménagement de l'espace	Développement économique	Assainissement
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du SCOT - Création de ZAC² d'intérêt communautaire - Droit de préemption urbain pour les zones d'activités d'intérêt communautaire - Mise en œuvre des travaux d'électrification rurale - Mise en œuvre d'un Système d'Information Géographique (SIG) 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement, entretien et gestion des zones d'activités d'intérêt communautaire - Constitution de réserves foncières pour les futures zones d'activités <p style="text-align: center;">Protection et mise en valeur de l'environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collecte, valorisation et traitement des déchets ménagers - Aménagement et exploitation des déchetteries intercommunales 	<ul style="list-style-type: none"> - Construction, gestion et entretien des installations et réseaux d'assainissement collectif - Mise en place et gestion du Service public de l'assainissement non collectif (SPANC) <p style="text-align: center;">Compétences optionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Instruction des autorisations du sol - Mutualisation de la politique de la commande publique

- Le **Syndicat mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont-Ventoux (SMAEMV)** créé en 1997 regroupe 34 communes. Outre les missions de promotion du territoire, de conseil en matière de planification, de mise en valeur des sentiers, de gestion du réseau des remontées mécaniques, il est également chargé de l'animation et de la gestion des programmes « Réserve de Biosphère » et « Leader ».
- Le **Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière** : créé en 1987, il fédère 136 communes, 2 EPCI³ et le département de Vaucluse. Il a pour mission la gestion et la mise en œuvre d'une politique de défense contre les incendies de forêt et la valorisation des espaces forestiers et milieux naturels de Vaucluse.

¹ SCOT : Schéma de cohérence territoriale

² ZAC : Zone d'aménagement concertée

³ EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale

- Le **Syndicat Rhône Aygues Ouvèze (RAO)**, créé en 1959, il a la compétence pour la production et la distribution d'eau potable.
- Le **Syndicat Intercommunal du cours Moyen de l'Aygues (SIA)** : crée en 1979, il a pour compétence la gestion de la rivière Aygues.
- Le **Syndicat Intercommunal d'Electrification Rurale (SIER)** : pour la gestion des programmes d'électrification.

CHAPITRE PREMIER
EXPOSE DU DIAGNOSTIC

A. DEMOGRAPHIE

(Source : INSEE).

En 2008 :

- ◇ 2.404 habitants
- ◇ 121 hab./km²

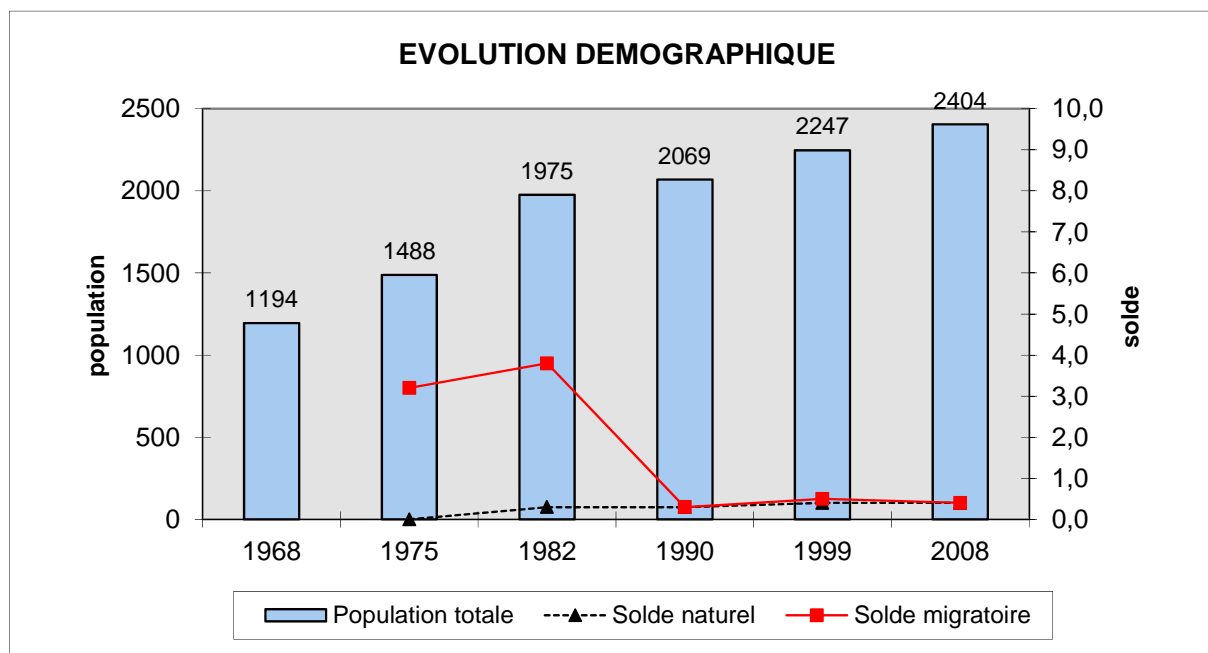
1. POPULATION

Sérignan-du-Comtat fait partie du bassin de vie d'Orange, chef-lieu de canton et « ville centre » qui compte près de 30.000 habitants.

1.1. EVOLUTION

La population communale a connu une explosion démographique de la fin des années 1960 aux années 1980, puisqu'elle est passée de 1.033 habitants en 1962 à 1.975 habitants en 1982 : + 91% en 20 ans ;

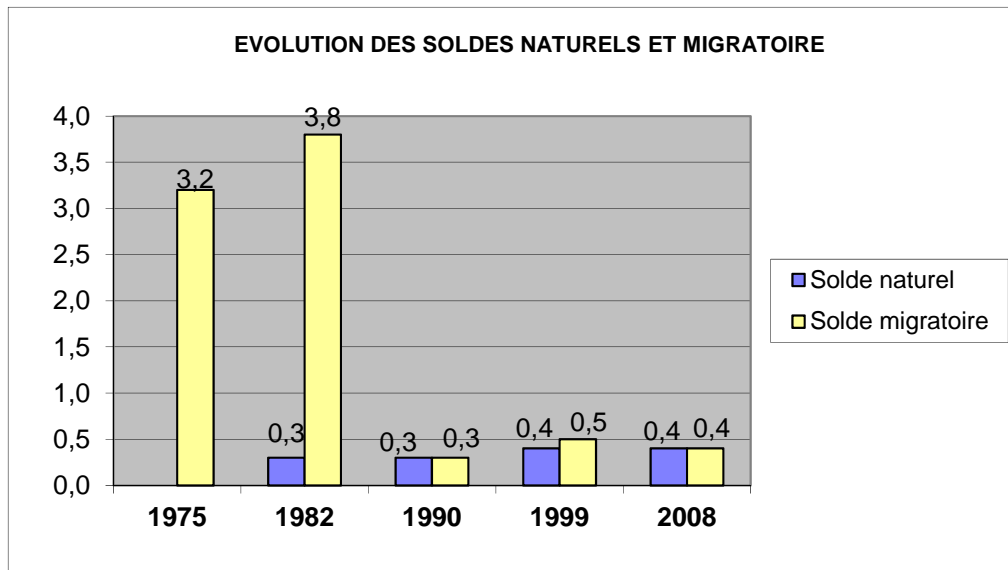
Depuis la croissance démographique est continue, mais à un niveau moins soutenu.



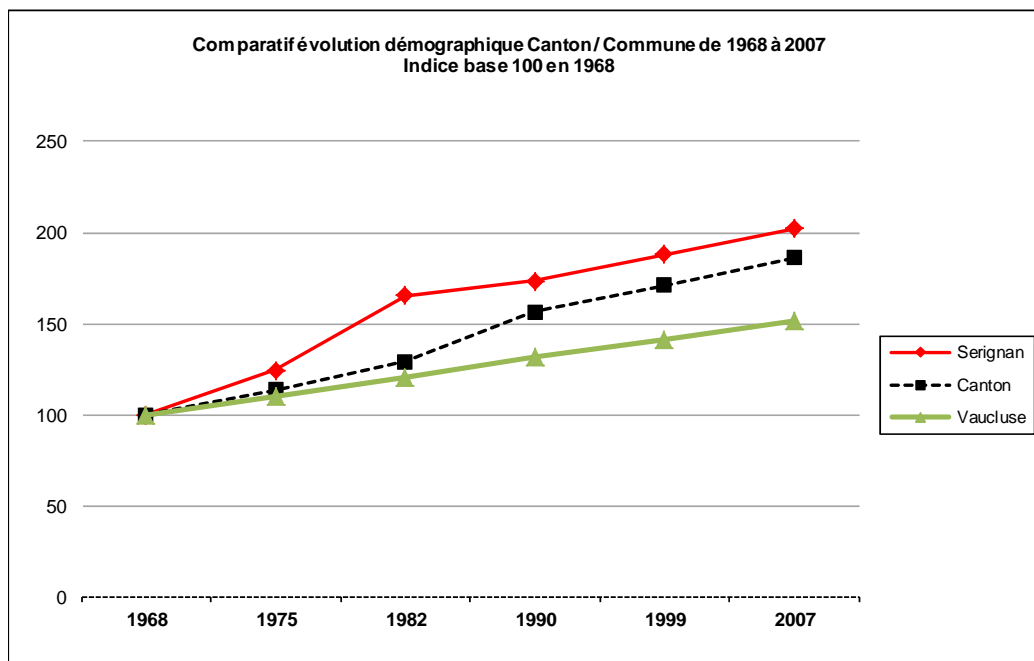
– Evolution du taux de croissance annuel moyen :

	1968 - 1975	1975 - 1982	1982 - 1990	1990 - 1999	1999 - 2008
Taux de variation annuel	3,2%	4,1%	0,6%	0,9%	0,8%

Les 2 décennies de très forte croissance (supérieure à 3% par an en moyenne), sont exclusivement liées à un solde migratoire très important. Depuis, le rythme de croissance a beaucoup ralenti et est porté à la fois par le solde migratoire et par le solde naturel (excédent des naissances sur les décès), comme le montre le graphique suivant :



– Evolution par rapport aux territoires de référence

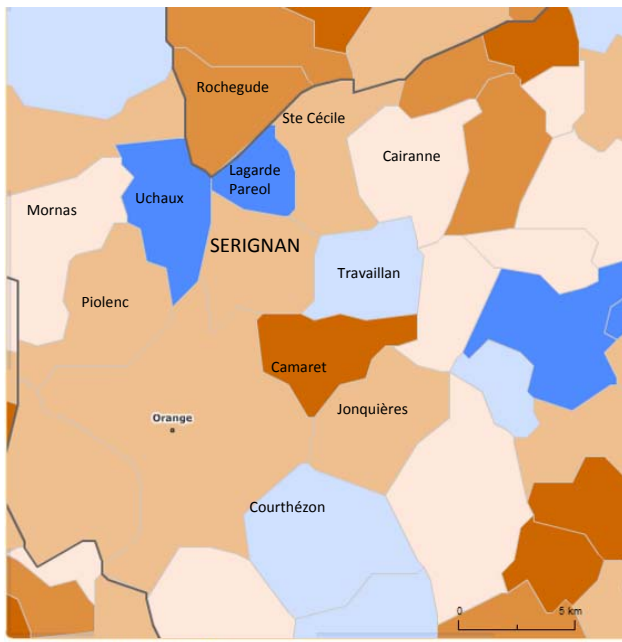


La population cantonale n'a pas connu au total tout à fait le même niveau de croissance sur la période étudiée. Les pics de croissance enregistrés à Sérignan entre 68 et 75 puis entre 75 et 82 ne sont pas constatés à l'échelle cantonale. Le canton connaît une seule poussée, plus tardive, entre 82 et 90 et depuis, le niveau de croissance est similaire.

Pour Sérignan, comme pour le canton d'Orange-Est, la croissance démographique sur la période reste largement supérieure à celle enregistrée à l'échelle de l'ensemble du département de Vaucluse.

En 2007, la commune de Sérignan représente 16,6 % de la population cantonale totale, contre 15,2% en 1962.

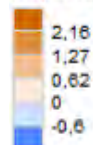
– Evolution par rapport aux communes voisines (source INSEE)



Evolution démographique 1999-2007 par commune

Une partie des autres communes du canton connaît sensiblement le même niveau de croissance que Sérignan entre 1999 et 2007. Camaret a enregistré une croissance plus soutenue, supérieure à 2,1 % par an. A l'inverse, les communes voisines d'Uchaux et Lagarde-Paréol ont enregistré une décroissance.

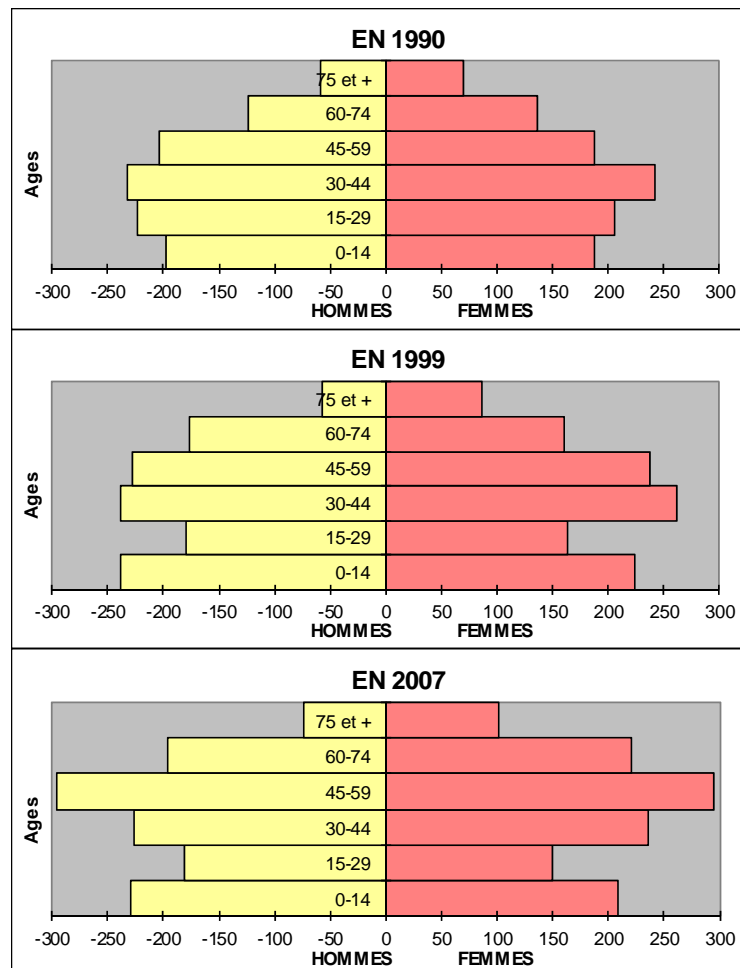
Évolution de la population (var. annuelle moyenne) (en %)



source : Insee, RP1999 et RP2007, exploitations principales

1.2. AGE DE LA POPULATION

Evolution et répartition des tranches d'âges



L'évolution de la pyramide des âges de Sérignan montre une tendance au rajeunissement entre 1990 et 1999, avec l'élargissement de la base qui représente les moins de 14 ans

Entre 1999 et 2007, le principal phénomène est l'élargissement de la tranche d'âge des 45-59 ans et de celle des 60-74 ans, qui illustre un vieillissement de la population.

En 2007, la répartition de la population par tranche d'âges est la suivante :

0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75 ans et plus
18,2 %	13,7 %	19,2 %	24,5 %	17,3 %	7,2 %

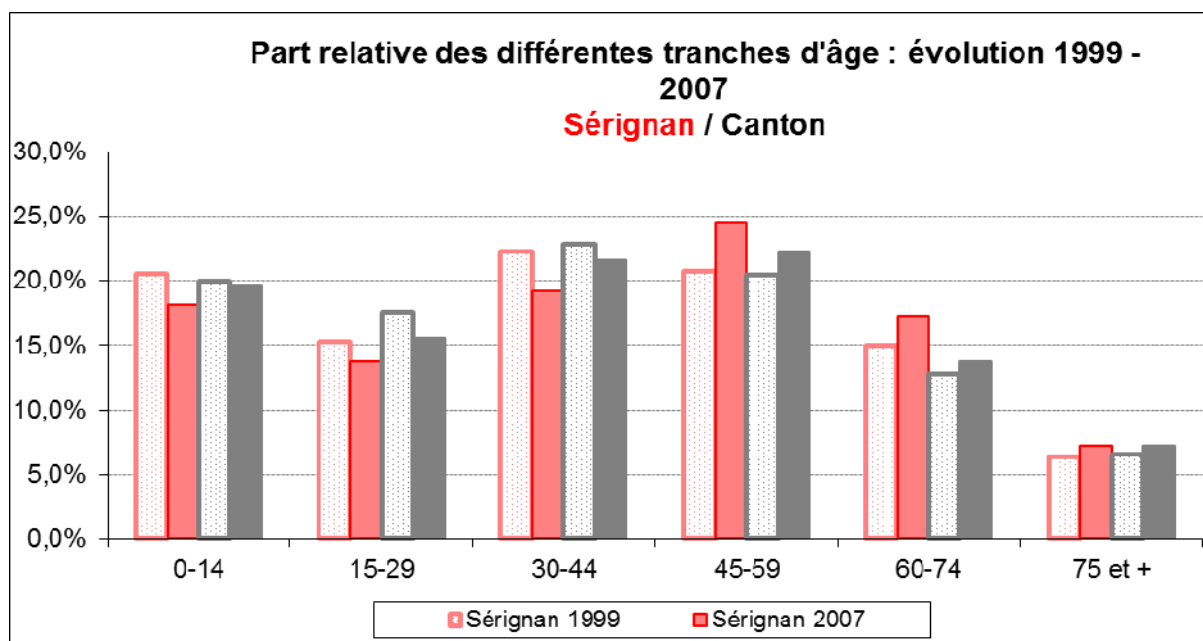
→ 24,5 % de la population a entre 45 et 59 ans et 24,5 % a plus de 60 ans.

Evolution par rapport au canton

La tendance au vieillissement de la population est également sensible à l'échelle du canton, même si elle est atténuée par rapport à la commune de Sérignan.

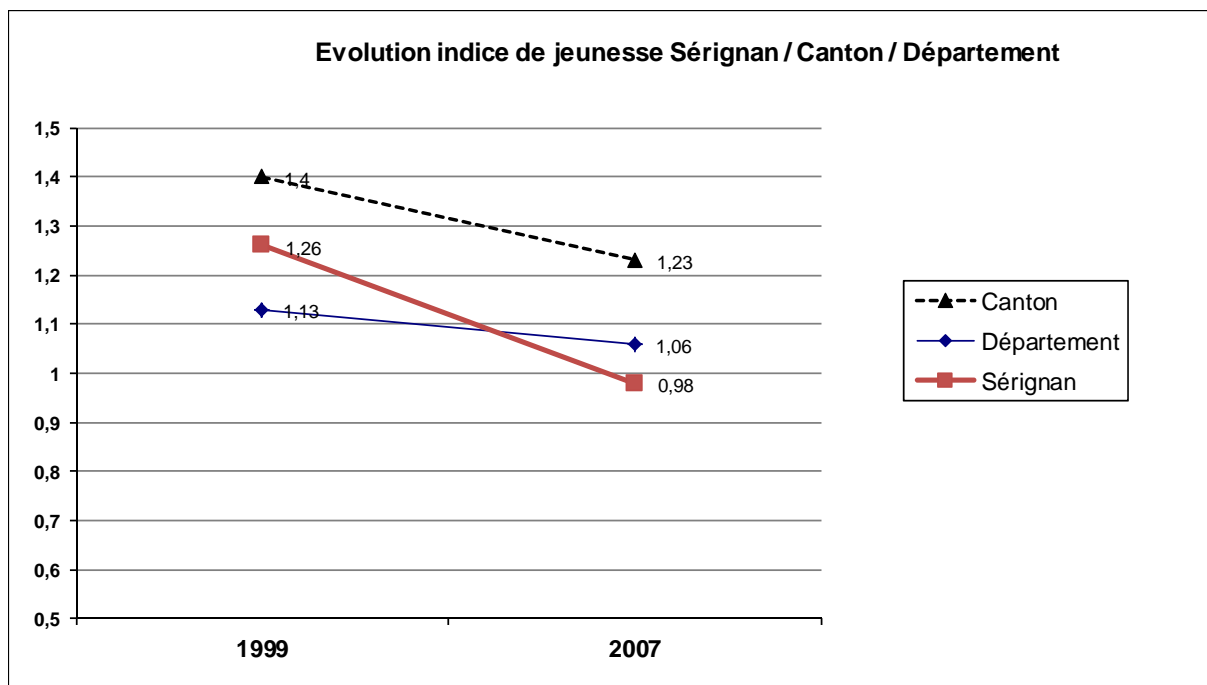
En 2007, sur l'ensemble du canton, les plus de 60 ans représentent 20,9 % de la population.

Et les tranches d'âges inférieures sont proportionnellement mieux représentées que sur la commune : 35,2 % de moins de 30 ans sur le canton contre 31,9 % sur la commune.



L'indice de jeunesse

L'indice de jeunesse, qui représente la part des moins de 20 ans par rapport aux plus de 60 ans, reflète également l'évolution de l'âge de la population :

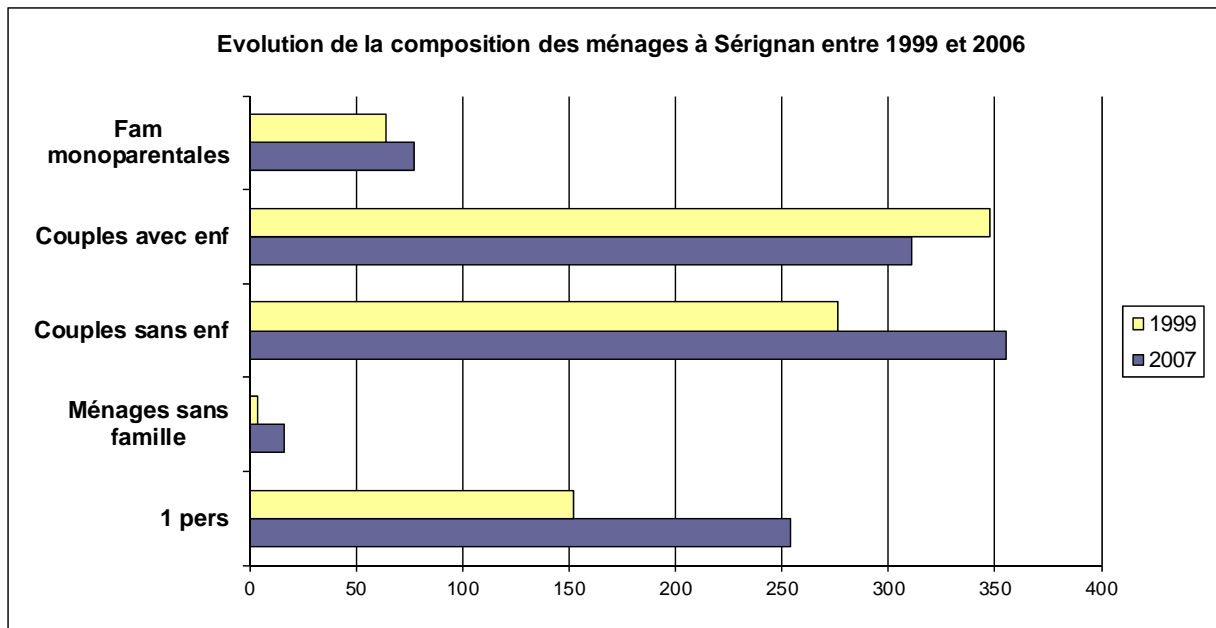


Sur la dernière décennie, cet indice est en nette diminution à Sérignan, alors qu'il ne subit qu'une baisse modérée à l'échelle de l'ensemble du canton. En 2007, le canton a désormais une population relativement plus jeune que celle de la commune, contrairement aux précédents recensements.

Pour le Vaucluse, l'indice est également en baisse mais reste toujours supérieur à ceux de la commune et du canton.

1.3. LES MENAGES

Evolution de la répartition des ménages entre 1999 et 2006



Entre 1999 et 2007, Sérignan est passé de 56% de ménages composés de personnes seules ou de couples sans enfant, à 60%.

Dans le même temps, les familles avec enfants, qu'elles soient monoparentales ou non, ont vu leur part diminuer de 43 à 39 %.

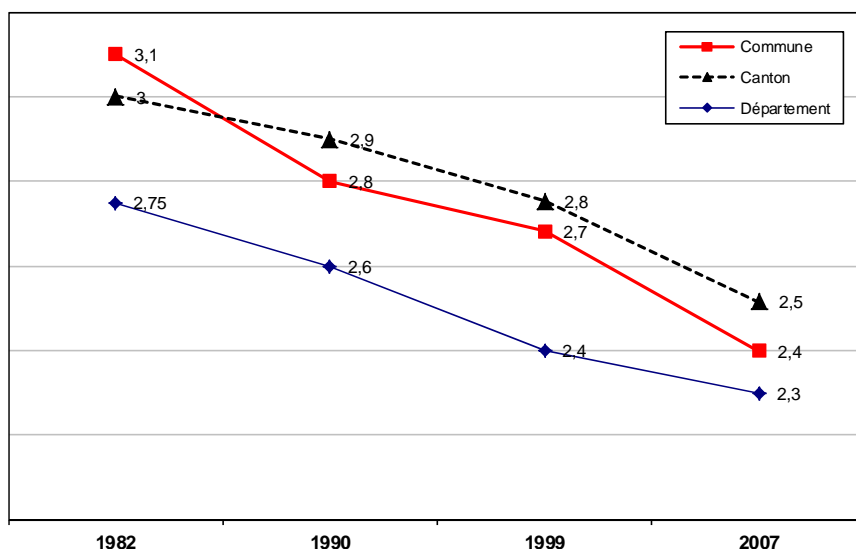
Cette tendance correspond au vieillissement de la population.

Indice des ménages

L'**indice des ménages** correspond au nombre moyen d'habitants par ménage.

Il illustre la tendance générale au desserrement des ménages puisqu'il diminue aussi bien à Sérignan, qu'au niveau du canton d'Orange-Est et du département de Vaucluse :

Evolution du nombre de personnes par ménage Sérignan / Canton / Département



A Sérignan, le nombre de personnes par ménage est ainsi passé de 3,1 en 1982 à 2,4 en 2007.

A l'échelle cantonale, cet indice a également diminué de 3 à 2,5 sur la même période.

Cette diminution du nombre de personnes par ménage est donc généralisée, même si elle est plus sensible à Sérignan : elle est liée à la fois au vieillissement de la population et aux phénomènes de « décohabitation » dus aux modes de vie actuels.

Ce phénomène de « desserrement des ménages » augmente mécaniquement les besoins en logements : ainsi entre 1999 et 2007, il aura fallu 104 logements supplémentaires uniquement pour loger les 2247 habitants recensés en 1999. (soit en moyenne 13 logements par an à produire pour faire face à la diminution du nombre de personnes par ménage).

SYNTHESE – POPULATION

- √ Une **augmentation continue de la population résidente**, avec depuis 20 ans une croissance régulière, autour de 0,9% par an en moyenne, moins brutale que celle constatée dans les années 1970.
- √ Une **diminution du nombre de personnes par ménage : 2,4 personnes par ménage en moyenne en 2007, contre 3,1 en 1982.**
- √ Une **tendance au vieillissement : 24,5% de + de 60 ans et 24% de - de 20 ans.**

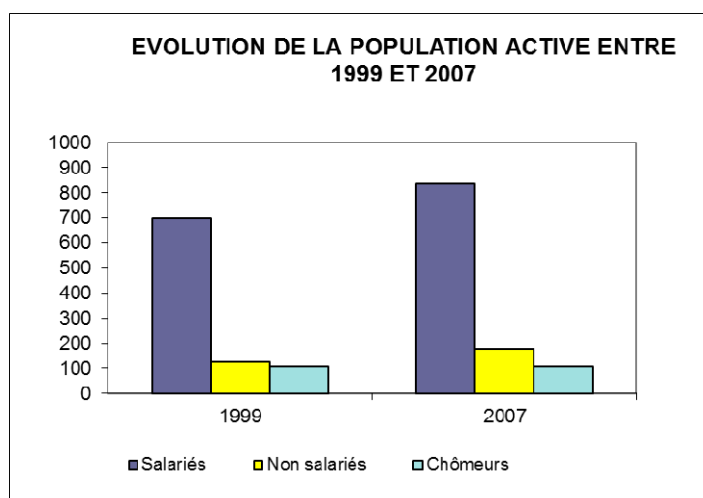
2. POPULATION ACTIVE

En 1999, la commune comptait 934 actifs, ce qui représentait 41,6% de la population.

En 2007, la population active est de 1.124 personnes, soit une augmentation de 20 % depuis 1999. Cette hausse est nettement supérieure à la croissance de la population (+ 7,4%) : la population active représente 46,5 % de la population en 2007.

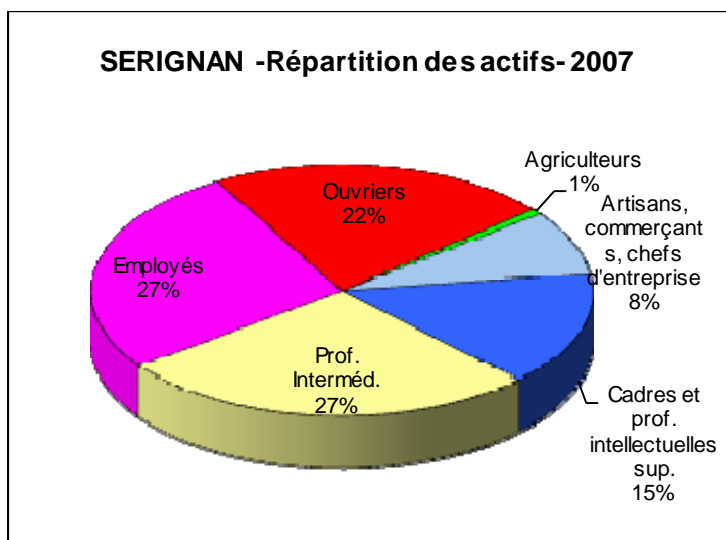
Cette augmentation du taux d'actifs s'explique par l'augmentation relative des tranches d'âges en âge de travailler.

2.1. EVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE



La part des salariés dans la population active reste prépondérante avec près de 75% des actifs. Entre les 2 derniers recensements on peut noter une augmentation de la part des non-salariés (de 13,6% à 15,8%) aux dépens de la part des chômeurs (de 11,5 à 9,6%).

2.2. CATEGORIES SOCIO –PROFESSIONNELLES DES PLUS DE 15 ANS



Les catégories les plus représentées sur la commune sont les employés (27%) et les professions intermédiaires (27%) avant celle des ouvriers (22%). Ouvriers et employés représentent ainsi 49% des actifs.

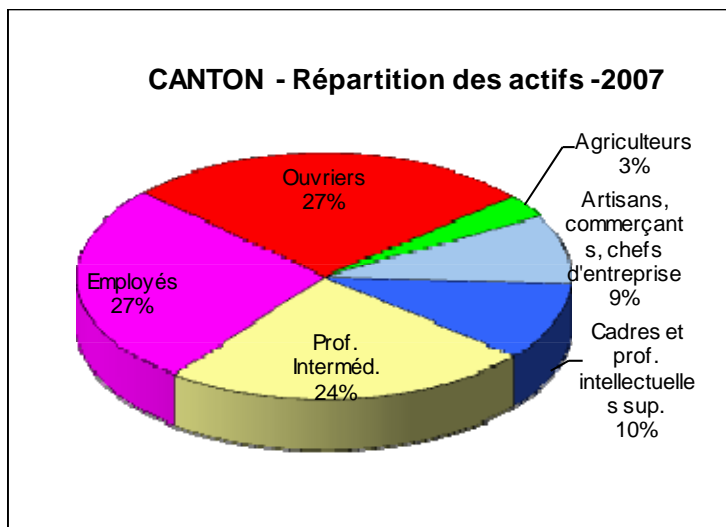
On note également un taux relativement important de cadres et professions intellectuelles supérieures (15%)

Les agriculteurs représentent 1%.

Entre 1999 et 2007, il faut signaler l'augmentation importante de la part des cadres (de 8 à 15%) et des professions intermédiaires (de 20 à 27 %) alors que les ouvriers et employés voient leur part diminuer.

Les agriculteurs représentaient 3% des actifs en 1999.

A l'échelle du canton, cette évolution au profit des catégories socio-professionnelles « supérieures » est beaucoup moins marquée.



Ainsi en 2007 pour le canton d'Orange-Est, les ouvriers sont relativement plus nombreux alors que les professions intermédiaires et les cadres sont moins représentés qu'à Sérignan.

A l'échelle du canton, les agriculteurs atteignent 3% des actifs.

Niveau de revenu des ménages

A Sérignan en 2008, le **revenu net imposable moyen des ménages est de 23 939 €** : ce **revenu moyen est supérieur** au revenu constaté à l'échelle du canton d'Orange-Est avec 21 995 € et du département de Vaucluse avec 20 347 €.

Revenu moyen des ménages imposables :

SERIGNAN	Canton	Vaucluse
23 939 €	21 995 €	20 347 €

Revenu moyen des ménages non imposables :

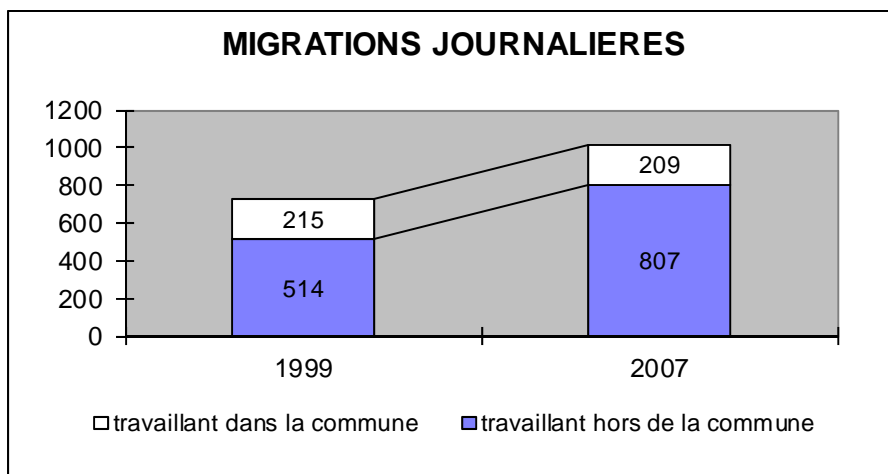
SERIGNAN	Canton	Vaucluse
10 664 €	10 414 €	9 419 €

L'écart entre le revenu moyen des ménages imposables et celui des ménages non imposables est de 3,18 à Sérignan, contre 3,05 sur le canton et 3,42 sur le département.

La part de foyers imposables (57,1 %) est nettement supérieure à celle du département (47,9 %) et dans une moindre mesure à celle du canton (54,2 %).

2.3. MIGRATIONS JOURNALIERES

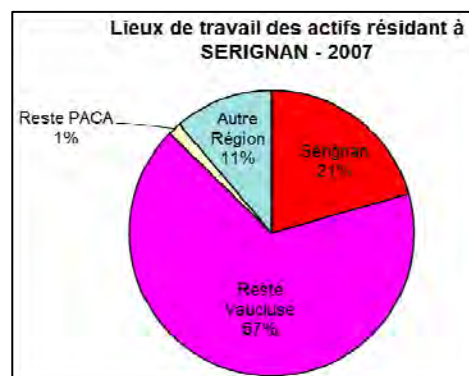
Evolution de 1982 à 2007



La part des actifs résidant à Sérignan et travaillant en dehors de la commune continue d'augmenter : 79,4 % en 2007 contre 70,5% en 1999.

En 2007, seuls 20,6% des actifs résidants à Sérignan y travaillent aussi.

Les déplacements hors commune restent pour la plupart concentrés sur le Vaucluse.



SYNTHESE – POPULATION ACTIVE

- √ Un **taux d'activité en augmentation** entre 1999 et 2007 : de 41,6 à 46,5 %.
- √ **La part des salariés reste prépondérante** : 75 % des actifs en 2007.
- √ Une **forte représentation des catégories socioprofessionnelles intermédiaires et supérieures** avec 27% de professions intermédiaires et 15% de cadres et professions supérieures.
- √ **Niveau de revenu des ménages très supérieur à la moyenne** du canton et à celle du département.
- √ **Des migrations journalières en augmentation** avec près de 80% de la population active occupée (soit 807 personnes) qui travaille en dehors de la commune en 2007.

3. PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES

La commune de Sérignan du Comtat, comme l'ensemble du bassin de vie d'Orange, connaît une importante croissance démographique qui devrait se poursuivre sur les prochaines décennies.

En effet, la situation géographique de ce bassin, à la fois proche des grands axes de communication routiers et ferroviaires, avec des villes centres disposant de tous les services et commerces et offrant en même temps un cadre de vie de qualité, explique cette dynamique.

A l'échelle communale, en l'absence de cadre supra communal (SCOT ou PLH), il s'agira dans les années à venir de participer à cette croissance tout en la maîtrisant de manière à l'adapter aux capacités communales, en terme d'équipements et de réseaux publics mais aussi au regard de son offre de services et de la nécessaire protection des espaces agricoles.

B. ACTIVITES ECONOMIQUES

1. L'AGRICULTURE

L'agriculture est un élément fondamental du territoire communal :

- en termes d'aménagement de l'espace et de paysage.

Le recensement général agricole (R.G.A.), effectué en 2000, fait apparaître une Surface Agricole Utilisée (S.A.U.) communale de 900 ha (soit 45% du territoire), qui correspond à la surface totale mise en valeur sur le territoire par les exploitants de la commune ou d'autres communes.

- en termes d'économie locale : en 2007, l'agriculture fournissait 13 % des emplois de la commune.

C'est également un secteur d'activités en pleine évolution, qui subit depuis plusieurs années des crises liées au niveau de prix des productions.

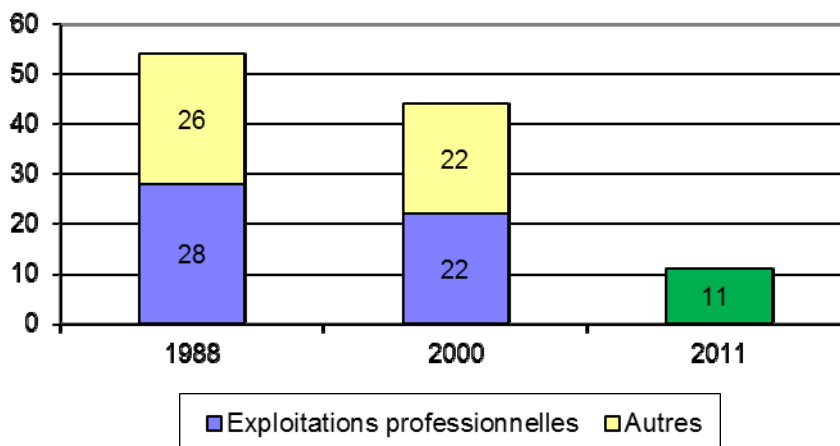
Les espaces agricoles subissent par ailleurs une forte pression de l'urbanisation liée à l'attractivité résidentielle de la commune. Cette pression s'est traduit dans le POS précédent par la délimitation de zones constructibles aux dépens de terrains agricoles, souvent étalées le long de voies et entraînant par endroit un important morcellement, voire un enclavement d'espaces agricoles.

Bien que les agriculteurs représentent aujourd'hui seulement 1% des actifs, l'agriculture reste donc une activité essentielle pour la commune, tant au plan économique et touristique qu'au plan paysager et de l'aménagement du territoire.

1.1. LES EXPLOITATIONS

- Evolution du nombre d'exploitations

**EVOLUTION DES EXPLOITATIONS
ENTRE 1988 ET 2011**



La diminution du nombre d'exploitations, qui est une tendance structurelle forte en France depuis plusieurs décennies, se poursuit à Sérignan : le nombre d'exploitations a ainsi diminué de 80% en 32 ans, entre 1988 et 2011 (les données 2011 résultent d'un comptage effectué lors d'une rencontre avec 7 des agriculteurs de la commune).

Pour la période la plus récente, entre 2000 et 2011, le nombre d'exploitations (sans compter les non professionnelles) à Sérignan a diminué de près de moitié, passant de 22 à 11 exploitations.

✓ Il faut noter la récente cessation d'activité d'un domaine viticole de 120 ha environ, dont les vignes ont été arrachées. Les terres sont actuellement exploitées en céréales.

Ce domaine qui représentait environ 20% de la SAU des exploitations de la commune en 2000, occupait en outre une grande partie de la plaine de la Renjardière qui constituait un territoire viticole « vitrine » pour la commune, dans le cadre de l'appellation « Massif d'Uchaux ». Cette évolution de la viticulture aux céréales a donc fortement modifié le paysage agricole de cette partie du territoire.

✓ Un centre équestre vient de s'installer au nord du territoire communal, sur le chemin du Titre (route de Lagarde-Paréol).

▪ **Orientation technico-économique des exploitations**

- La viticulture reste la production dominante même si les surfaces en céréales ont beaucoup augmenté récemment ;
- Il n'y a plus d'élevage sur la commune ;
- ✓ 10 des exploitations siégeant sur la commune sont exclusivement (ou quasiment exclusivement) consacrées à la viticulture ; on notera que 2 d'entre elles sont en mode « bio ».
- ✓ 1 seule exploitation exploite des surfaces significatives en céréales en plus de la viticulture.

3 des exploitations viticoles disposent également d'une cave particulière pour la vinification.

Le reste des exploitations livre sa production à la cave coopérative viticole de Sérignan, ainsi qu'à celle de Ste-Cécile-les-Vignes.

1 des exploitations viticoles dispose en outre d'un gîte.

▪ **Aires d'appellations**

➔ La viticulture bénéficie d'une appellation d'origine contrôlée « Côte du Rhône » : plus de 80% du territoire communal est délimité en AOC. A l'intérieur de cette aire générique, plus de la moitié des vignobles sont classés en AOC « Côtes du Rhône Villages » depuis 1967 et AOC « Côtes du Rhône Villages – Massif d'Uchaux » depuis 2005.

Environ 25% des parcelles classées en AOC étaient plantées en vignes en 2005. Ce pourcentage doit être aujourd'hui inférieur à 20% suite à l'arrachage des vignes du domaine viticole cité précédemment.

➔ La commune est également concernée par l'AOC Huile d'olive de Provence (depuis 2007).

Quelques oliveraies de taille généralement modeste sont présentes ponctuellement.

→ Plusieurs IGP sont également à signaler :

Vin Méditerranée	Agneau de Sisteron
Vin Principauté d'Orange	Miel de Provence
Vin Vaucluse	Volailles de la Drôme

▪ **Organisation du foncier et modes de faire valoir**

- Les associations syndicales de propriétaires intervenant sur la commune :
 - L'ASCO d'aménagement hydraulique sérignanais - objet : irrigation et drainage - mairie de Sérignan - arrêté préfectoral de 1956 mis en conformité le 26 novembre 2008.
 - L'union d'associations syndicales du Béal et de la Ruade pour l'irrigation, le drainage et la gestion des crues. Son périmètre englobe les 3 communes du bassin versant : Lagarde Paréol, Ste Cécile les Vignes et Sérignan du Comtat.

▪ **Irrigation**

Les possibilités d'irrigation sont entièrement basées sur le réseau des ruisseaux : Béal et Ruade.

1.5. PERSPECTIVES D'EVOLUTION DES EXPLOITATIONS

Pour les 5 prochaines années la pérennité des exploitations rencontrées est a priori assurée.

Les perspectives à 10 ans sont beaucoup plus incertaines, une majorité des chefs d'exploitation actuels arrivant à l'âge de la retraite.

SYNTHESE – AGRICULTURE

√ Points forts :

- une activité viticole « vitale » économiquement mais aussi pour l'attractivité paysagère et touristique ;
- des AOC viticoles reconnues ;
- des terres de plaine alluviales, à bon potentiel agronomique ;
- certains terrains irrigables ;

√ Points faibles :

- un morcellement voir un enclavement des espaces agricoles par les extensions urbaines ou les implantations urbaines diffuses, ce qui augmente les contraintes d'exploitation dans certains secteurs ;
- impact local de la future déviation d'Orange;

ENJEUX : Malgré la crise agricole générale, l'agriculture reste un élément important de l'économie à Sérignan. Le foncier agricole est le premier outil de travail des agriculteurs et c'est aussi un patrimoine commun pour les territoires.

Un des enjeux principaux du PLU va donc être de concilier les projets de développement de l'urbanisation, tout en préservant à long terme le potentiel agricole du territoire.

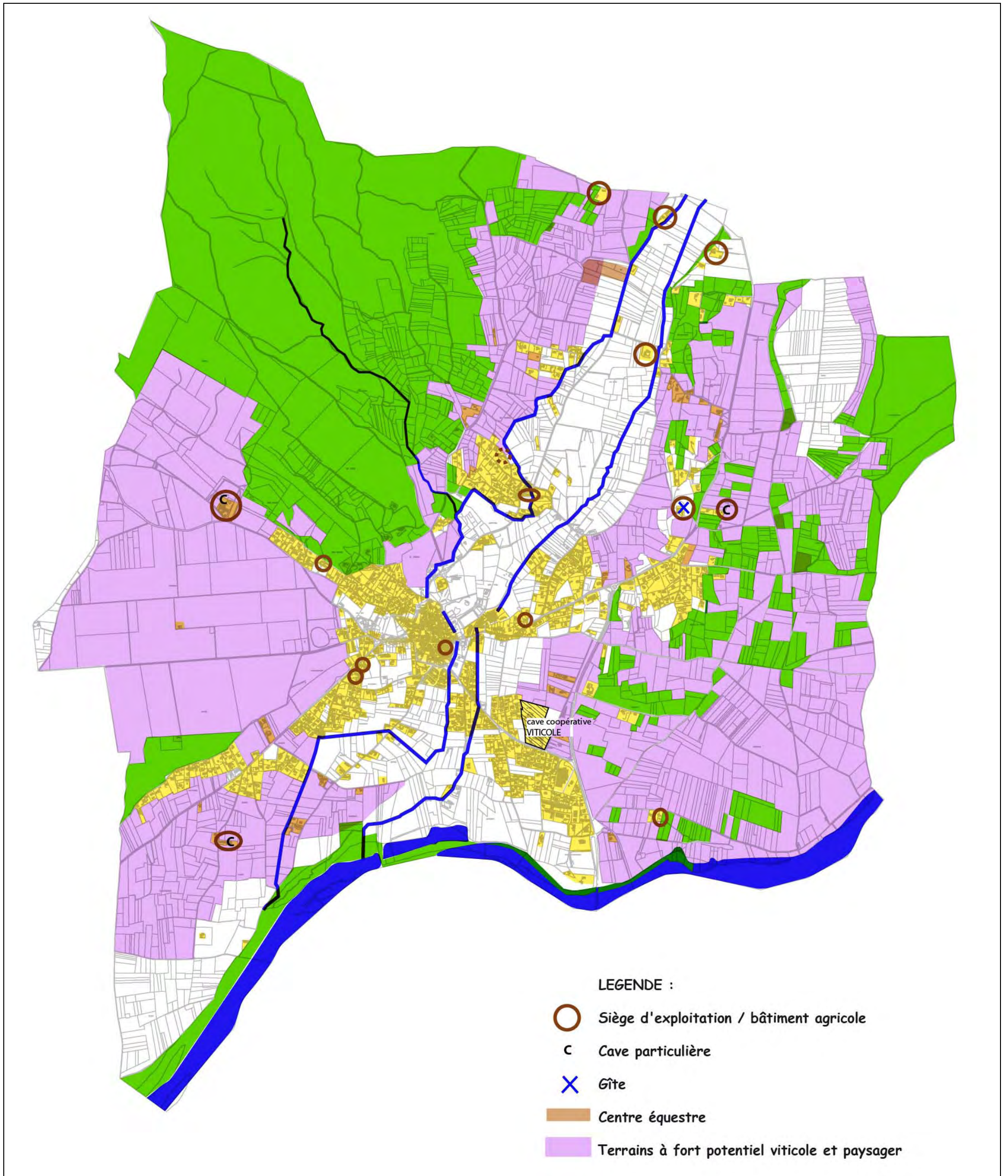
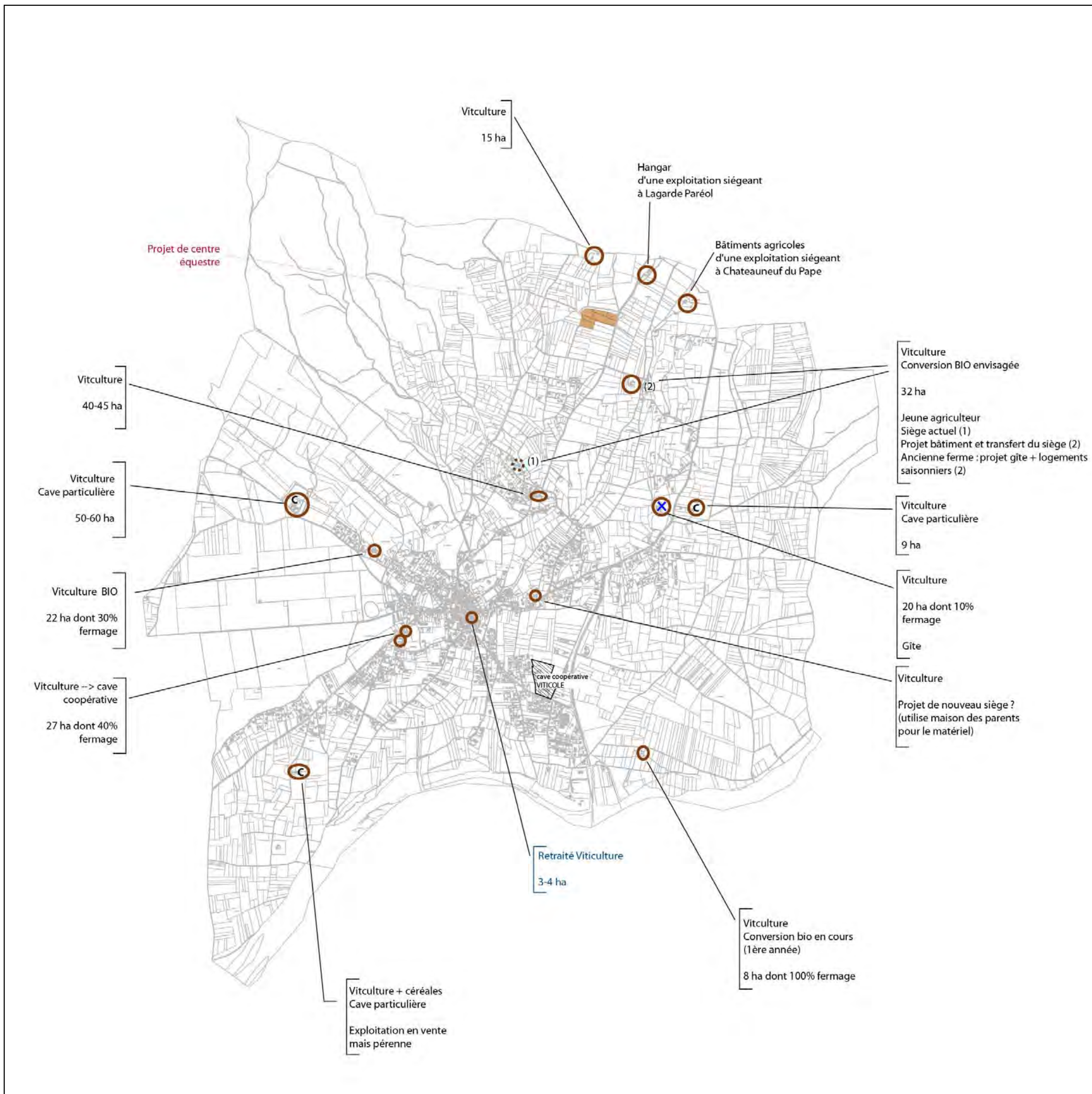
Illustration Agriculture : bâtiments agricoles et zones à fort potentiel viticole

Illustration Agriculture : exploitations agricoles

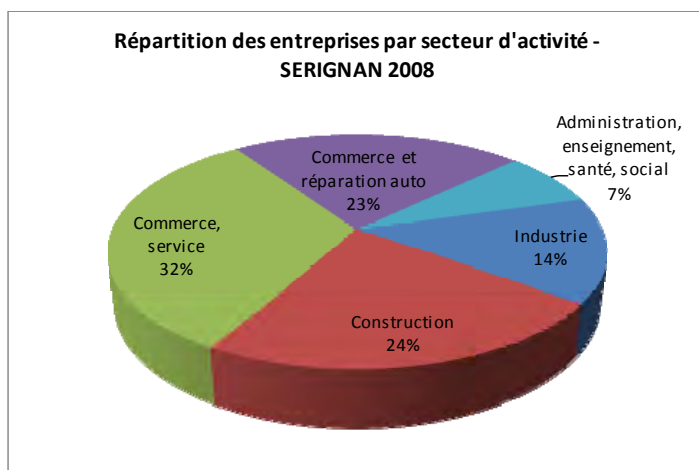


2. ACTIVITES NON AGRICOLES

2.1. CARACTERISTIQUES DU TISSU ECONOMIQUE

En dehors du secteur agricole, l'INSEE recense un total de 106 entreprises implantées sur la commune de Sérignan du Comtat au 31/12/2008.

Ces entreprises se répartissent comme suit :

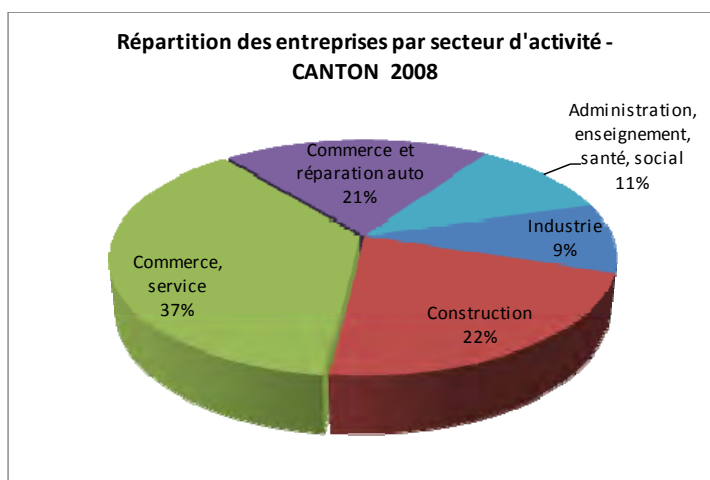


Le secteur des commerces et services tout confondu est le plus représenté (55% des entreprises), le secteur de la construction représente 24% des entreprises.

Par rapport au canton :

La comparaison avec la répartition des entreprises à l'échelle du canton, montre que le secteur industriel est plus représenté à Sérignan (14%) que sur l'ensemble du canton (9%).

Les commerces et services (en dehors du secteur automobile) et les services administratifs et sociaux sont moins présents qu'au niveau du canton.



Les 2/3 des établissements de la commune n'ont pas de salariés et 27% comptent moins de 10 salariés. Seules une douzaine d'établissements emploient 10 salariés ou plus.

2.2. ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET ARTISANALES

Une quinzaine d'entreprises sont installées sur la zone d'activités communale de la Garrigue du Rameyron à l'entrée sud du village, sur la route de Camaret.

Le reste des entreprises sont installées en périphérie ou dans les différents quartiers du village.

2.3. COMMERCES ET SERVICES

La commune dispose d'un tissu de commerces et services de proximité concentrés dans le village. Le centre village présente ainsi une dynamique commerciale certaine. Il bénéficie notamment de la confluence de 4 voies départementales.

On y trouve notamment :

- 2 boulangeries, 1 boucherie, 1 charcuterie ambulante,
- 1 alimentation générale,
- 2 cafés, 3 restaurant et 2 petites restauration,
- 1 fleuriste,
- 3 coiffeurs et 1 esthéticienne,
- 1 agence immobilière,
- 1 pharmacie
- des artisans d'art : potier et luthier.

Les professions libérales y sont également bien représentées :

- 2 cabinets infirmiers, 2 médecins, 1 cabinet d'orthophonistes,
- 1 architecte.

Il n'y a pas de surface commerciale importante sur la commune, pour cela les habitants disposent de zones commerciales à Orange.

2.4. HEBERGEMENT ET TOURISME

L'offre d'hébergement est essentiellement assurée par les gîtes et chambres d'Hôtes avec 15 propriétaires de gîtes et/ou chambres d'hôtes qui représentent au total :

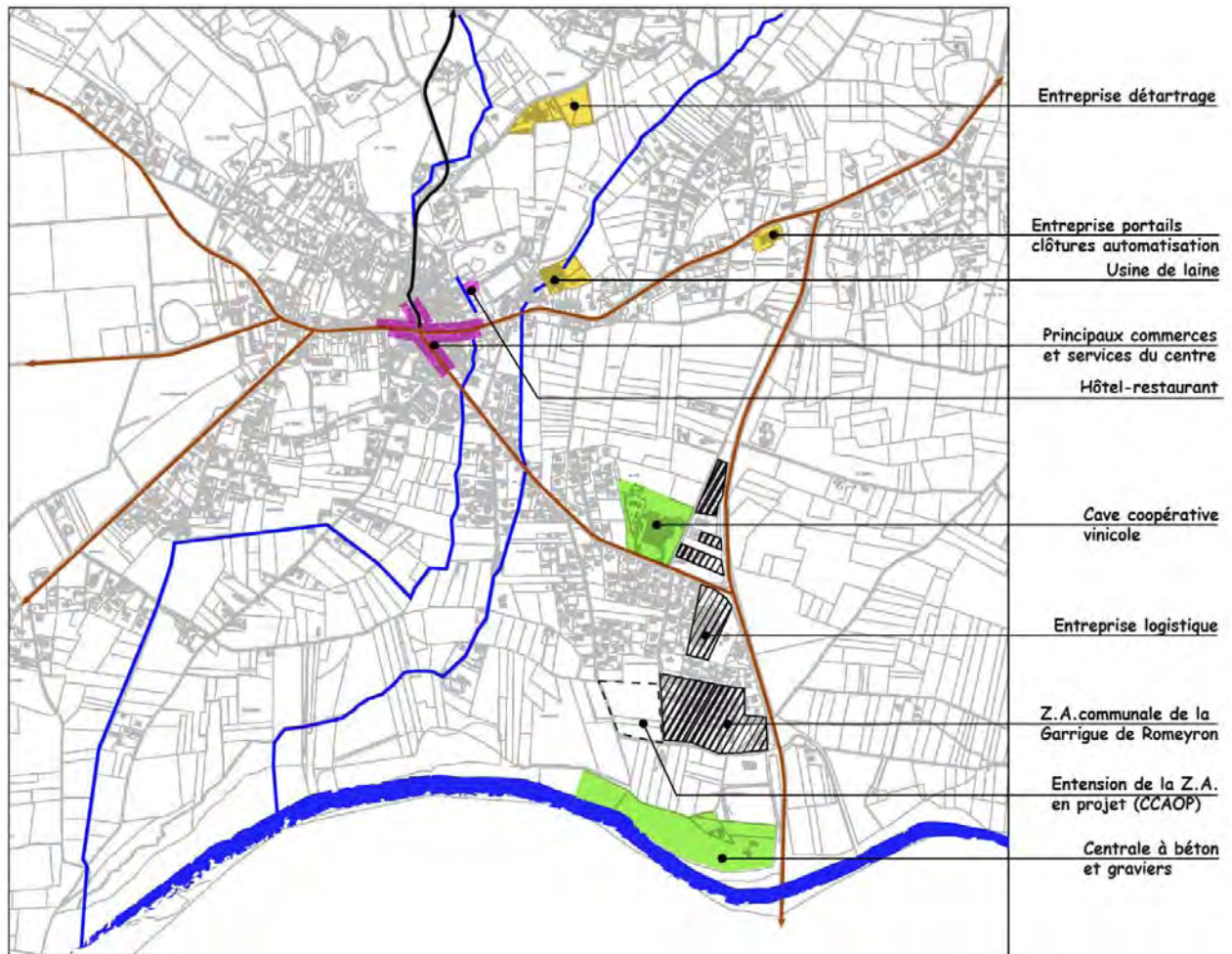
- 17 gîtes pour une capacité maximum de 79 personnes,
- des chambres d'hôtes pour une capacité maximum de 17 personnes.

La commune compte seulement un hôtel classé 3* de 8 chambres, avec un restaurant, route de Ste Cécile.

Une aire naturelle de camping existait autrefois, quartier du Rameyron. Aujourd'hui il n'y a pas de camping sur la commune.

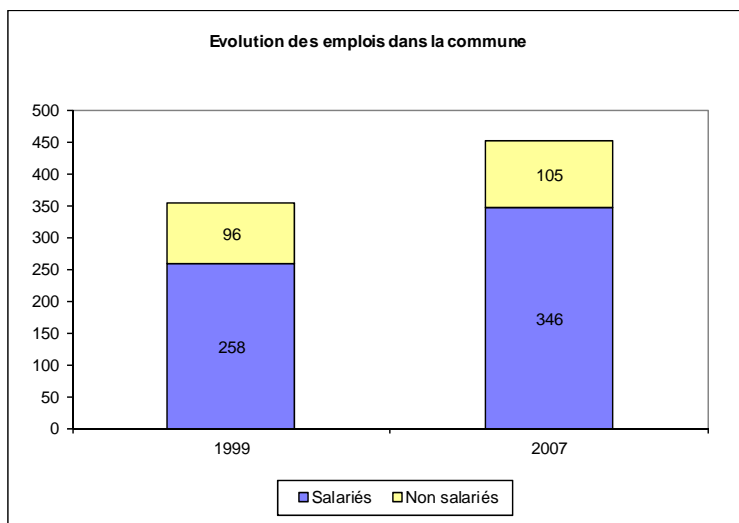
Compte-tenu de l'attractivité touristique potentielle de la commune, liée à son patrimoine bâti et paysager, à la viticulture et aux différentes structures culturelles (Harmas, Naturoptère, musée Lichtner), la capacité d'hébergement est insuffisante à proximité. Cette capacité modeste limite certainement la fréquentation de ces structures.

Une offre hôtelière intermédiaire (type 2*) fait notamment défaut. Un camping permettrait également d'augmenter la capacité d'accueil en période estivale.

Illustration : activités économiques (hors agriculture)

3. TISSU ECONOMIQUE - EMPLOI

Evolution de l'emploi à Sérignan du Comtat entre 1999 et 2007



Le nombre d'emplois sur la commune a augmenté de 27 % entre les 2 derniers recensements, essentiellement par l'augmentation de l'emploi salarié.

En 2007 on compte ainsi 451 emplois dont 77 % d'emplois salariés. L'emploi salarié a enregistré une augmentation de 34 % sur la période, pendant que l'emploi non salarié augmentait de 9%.

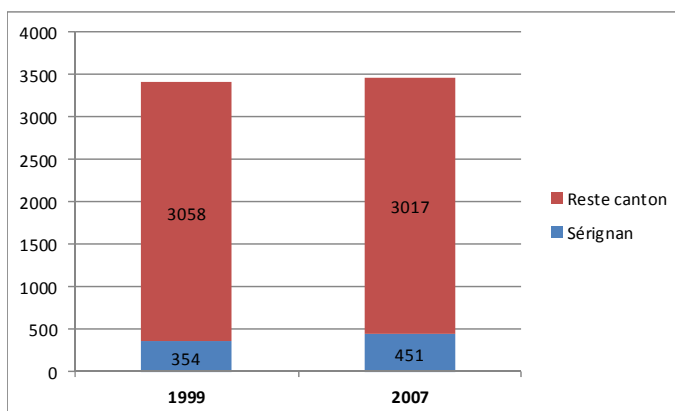
Le taux d'emploi est un indicateur qui représente le nombre d'emplois sur le territoire rapporté au nombre total d'actifs occupés résidents sur ce territoire. A Sérignan, cet indicateur est passé de 42,8 % en 1999 à 44,4% en 2007. L'écart entre la population active résidente et le nombre d'emplois s'est ainsi légèrement réduit.

A l'échelle du canton d'Orange-Est, le taux d'emploi est passé de 63,8% à 56,1% entre 1999 et 2007.

Evolution de l'emploi à l'échelle cantonale entre 1999 et 2007

A l'échelle du canton, on constate également une augmentation du nombre d'emplois entre 1999 et 2007, mais elle est proportionnellement moins importante qu'à Sérignan avec une croissance de seulement 1,6 % du nombre d'emplois sur le territoire.

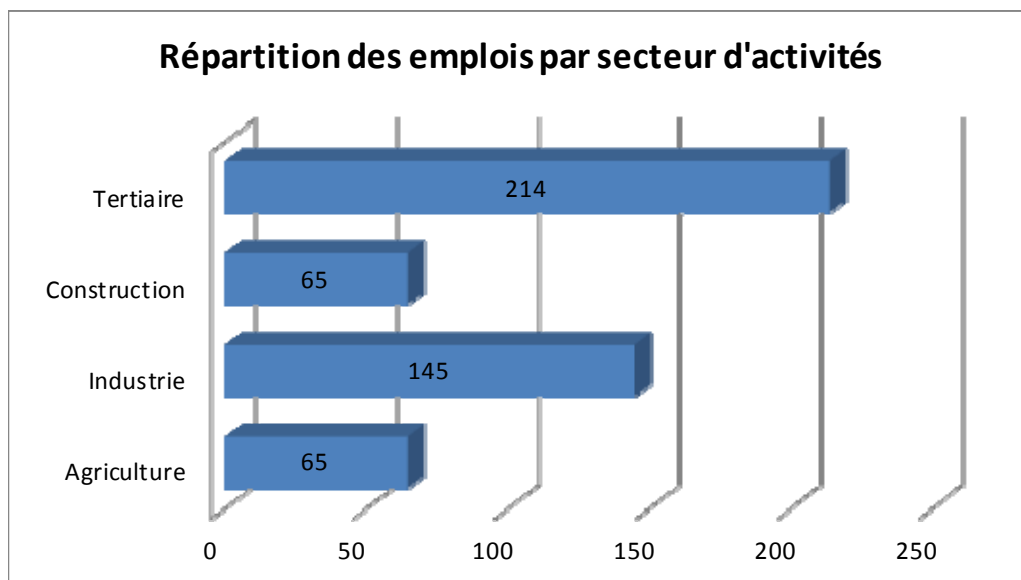
La part de Sérignan dans le total des emplois du canton est ainsi passée de 10,3 % à 13% entre 1999 et 2007.



Occupation des emplois

La part des emplois situés sur la commune de Sérignan et occupés par des résidents de la commune est en forte diminution : en 2007, 46 % des emplois de la commune étaient occupés par des habitants de Sérignan, contre près de 61 % en 1999.

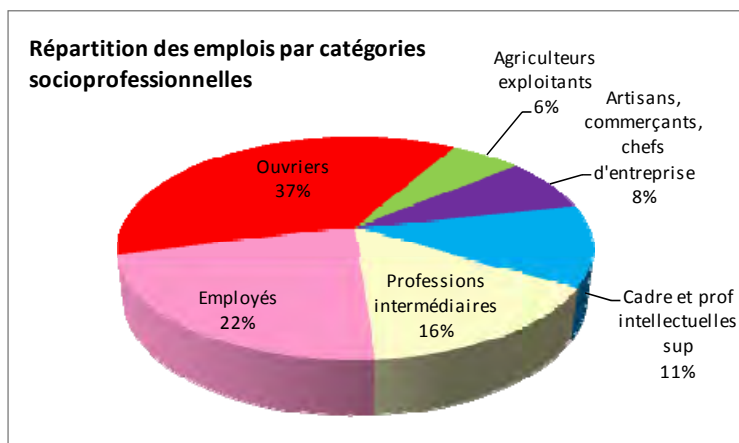
Répartition des emplois selon les secteurs d'activité



En 2007, le secteur tertiaire (commerces, services, administration ...) représente 43,8 % des emplois pour 29,7 % dans le secteur de l'industrie. L'agriculture et le secteur de la construction représentent chacun 13% des emplois.

A l'échelle du canton la part des emplois tertiaires est encore plus importante (51%), ainsi que celle des emplois agricoles (17,5%) alors que les emplois industriels ne représentent que 20% des emplois et la construction 11%.

Répartition des emplois selon les catégories socioprofessionnelles



Les emplois d'ouvriers et d'employés sont majoritaires avec 59 % des emplois.

Les emplois de cadres et les professions intellectuelles supérieures représentent 11% des emplois.

Par rapport au canton dans son ensemble, les cadres et professions intellectuelles sont plus présentes à Sérignan (11,5% contre 6,8%) ainsi que les employés (22,5 % contre 18,7%). A l'inverse il y a proportionnellement moins d'artisans, commerçants et chefs d'entreprises que sur le canton (7,8% contre 12,1%).

SYNTHESE – ACTIVITES

- √ Le pôle d'emplois le plus proche est la ville d'Orange, cependant l'augmentation du nombre d'emplois proposés sur la commune lui a permis de limiter le déséquilibre entre habitat et emploi ;
- √ Une zone artisanale communale entièrement occupée et un projet d'extension dans le cadre de la communauté de communes ;
- √ Un tissu d'entreprises et d'activités généralement de petite taille qui génèrent 450 emplois sur la commune ;
- √ Des commerces et service de proximité importants pour la vie locale, mais menacés par la proximité des centres commerciaux d'Orange ;

3. PERSPECTIVES D'EVOLUTION ECONOMIQUE

La zone d'activités communale de la Garrigue du Rameyron est aujourd'hui entièrement occupée.

L'extension de cette zone (sur 3 ha environ) inscrite dans le POS actuelle, est prévue dans le cadre de la communauté de communes qui dispose désormais de la compétence en la matière. Le délai de mise en œuvre de cette extension n'est pas encore déterminé.

D'une manière générale, le développement futur des zones d'activités est envisagé à l'échelle intercommunale. Une étude est actuellement en cours en vue de définir les orientations communautaires en la matière.

Le maintien du tissu des commerces et services de proximité, du centre village notamment, est par ailleurs à favoriser pour conserver, voire renforcer le niveau de services à la population et ainsi diminuer les besoins de déplacements, mais également afin de conserver ces activités économiques importantes qui participent de l'attractivité communale.

C. HABITAT ET URBANISATION

1. HISTORIQUE DU DEVELOPPEMENT URBAIN

Le village d'origine s'est installé au carrefour de la route d'Orange à Nyons et des voies reliant Camaret au sud et Lagarde Paréol au nord. Il se caractérise par un habitat ancien de type médiéval aligné le long de ruelles étroites et sinueuses.

De nombreux mas sont également installés dans l'espace rural permettant l'exploitation agricole du territoire. Ils sont souvent implantés en bordure d'une voie.

Dans les dernières décennies, l'urbanisation s'est en « étoile » le long des nombreux axes de communication et chemins autour du village.

Des quartiers plus excentrés ont également connu un certain développement : les Taillades à 1,3 Km au sud-ouest du village, St Marcel (à 1 Km) et la Castane (à 2 Km) au nord, le long de la Route de Ste Cécile au nord-est (Les Taulières, Cros de la Martine).

2. FORMES URBAINES ET UTILISATION DE L'ESPACE

Urbanisation actuelle du territoire

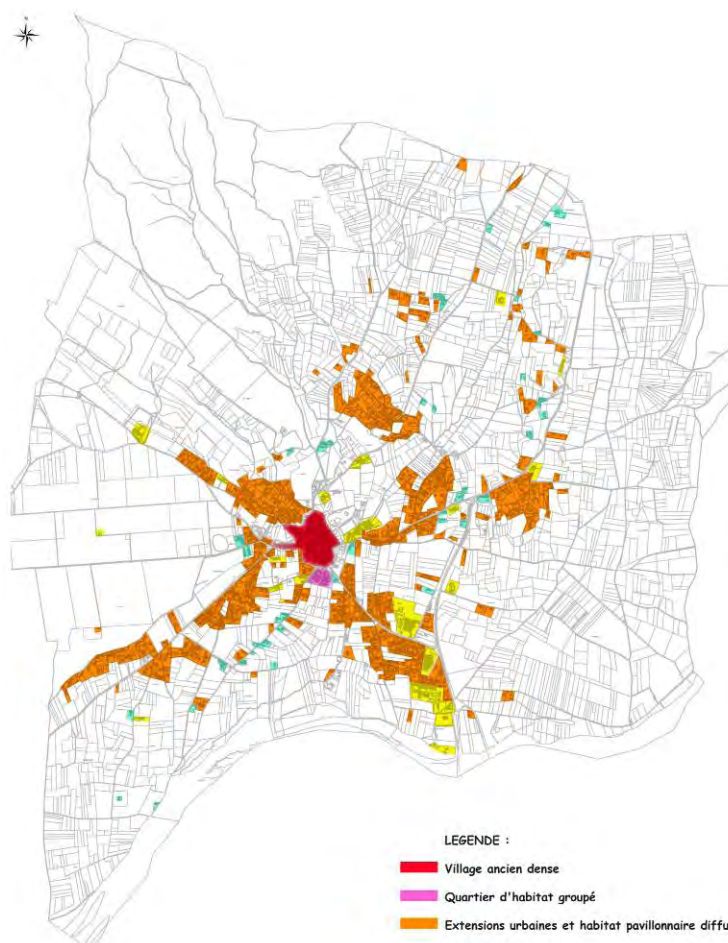
L'urbanisation des 30 dernières années a été très consommatrice d'espace, comme le montre cette illustration.

Elle s'est prioritairement développée de part et d'autre du village le long des voies départementales et communales. Ce développement en étoile génère de nombreux espaces libres et un tissu urbain d'apparence hétérogène et peu organisé.

Les quartiers excentrés présentent également un habitat pavillonnaire irrégulier, alternant avec d'anciens mas et présentant de nombreux espaces inoccupés.

Enfin, il faut signaler la présence de nombreuses bâtisses dispersées dans tout l'espace rural : bâtiments d'exploitation agricole, mas anciens n'ayant plus de lien avec l'agriculture et constructions plus récentes n'ayant jamais eu de lien avec l'agriculture.

Des secteurs importants du territoire sont cependant restés à l'écart de toute



urbanisation ou mitage : le massif boisé de la Montagne, la plaine agricole de la Renjarde, ainsi que l'extrême est du territoire.

Formes urbaines

L'histoire du développement du village se lit dans ses formes urbaines et les modalités d'occupation de l'espace :

Le **centre village conserve un aspect médiéval** avec un bâti très dense, aligné le long de rues étroites et sinueuses.

En général, les bâtiments présentent une façade étroite alignée sur la voie. Le plan est irrégulier et certains cœurs d'îlots abritent des jardins. Les volumes bâtis comportent le plus souvent 3 niveaux.



A l'ouest du centre, la route d'Orange, très rectiligne, a fait l'objet d'une urbanisation linéaire dense présentant un bâti continu en façade sur la voie et des jardins à l'arrière.

Ce linéaire s'étend sur 150 m. Il présente un bâti relativement homogène comportant 2 ou 3 niveaux.

Densité moyenne : environ 40 constructions/ha.

Un ensemble d'une soixantaine de logements individuels groupés (logements locatifs aidés) réalisés au milieu des années 1970, forme un quartier refermé sur lui-même, au sud du centre.

Densité moyenne : 34 constructions/ha.



Les extensions urbaines récentes sont constituées principalement d'un habitat pavillonnaire plus ou moins dense installé au coup par coup ou dans le cadre d'opérations de lotissement.



9 constructions / ha



7 constructions/ha



9 constructions / ha

Evolution du ratio m²/habitant depuis 1945 (source DDT⁴ 84) :

En Vaucluse, alors que la population a été multipliée par 2 en un demi-siècle, la surface urbanisée était multipliée par plus de 4.

Pour la commune de Sérignan, d'après l'exploitation des cartes IGN et d'ortho-photo-plans, la surface urbaine a évolué comme suit :

	Surface consommée pour l'urbanisation	Surface urbaine cumulée	Population	m ² /habitant
1945	44 ha	44 ha	963 hab.	455
1982	138 ha	182 ha	1975 hab.	918
2000	55 ha	236 ha	2254 hab.	1047

Le ratio du nombre de m² urbanisé par habitant a ainsi été multiplié par 2,3 entre 1945 et 2000 à Sérignan.

Ce ratio est supérieur à celui des communes voisines (Travaillan : 0,8 – Orange, Camaret : 1,6 – Ste-Cécile les Vignes, Lagarde Paréol : 1,7 - Uchaux : 1,8)

En 2000, 12% du territoire communal est urbanisé.

3. BILAN DU P.O.S. DE 1995

3.1 UTILISATION DE L'ESPACE ENTRE 1995 ET 2011

→ pour l'habitat :

Surface consommée	Nombre de logements	Densité moyenne de logements / ha	Surface de terrain consommée par logement
27 ha	229	8,4	1180 m ²

→ pour les activités économiques et équipements collectifs :

	Surface consommée	Nombre de constructions
Activités économiques	5,8 ha	5
Equipements collectifs	1,5 ha	2

➔ Au total, sur la période 1995 à 2011, **34,3 ha ont été consommés** quasiment exclusivement aux dépens d'espaces agricoles.

⁴ DDT : Direction départementale des territoires

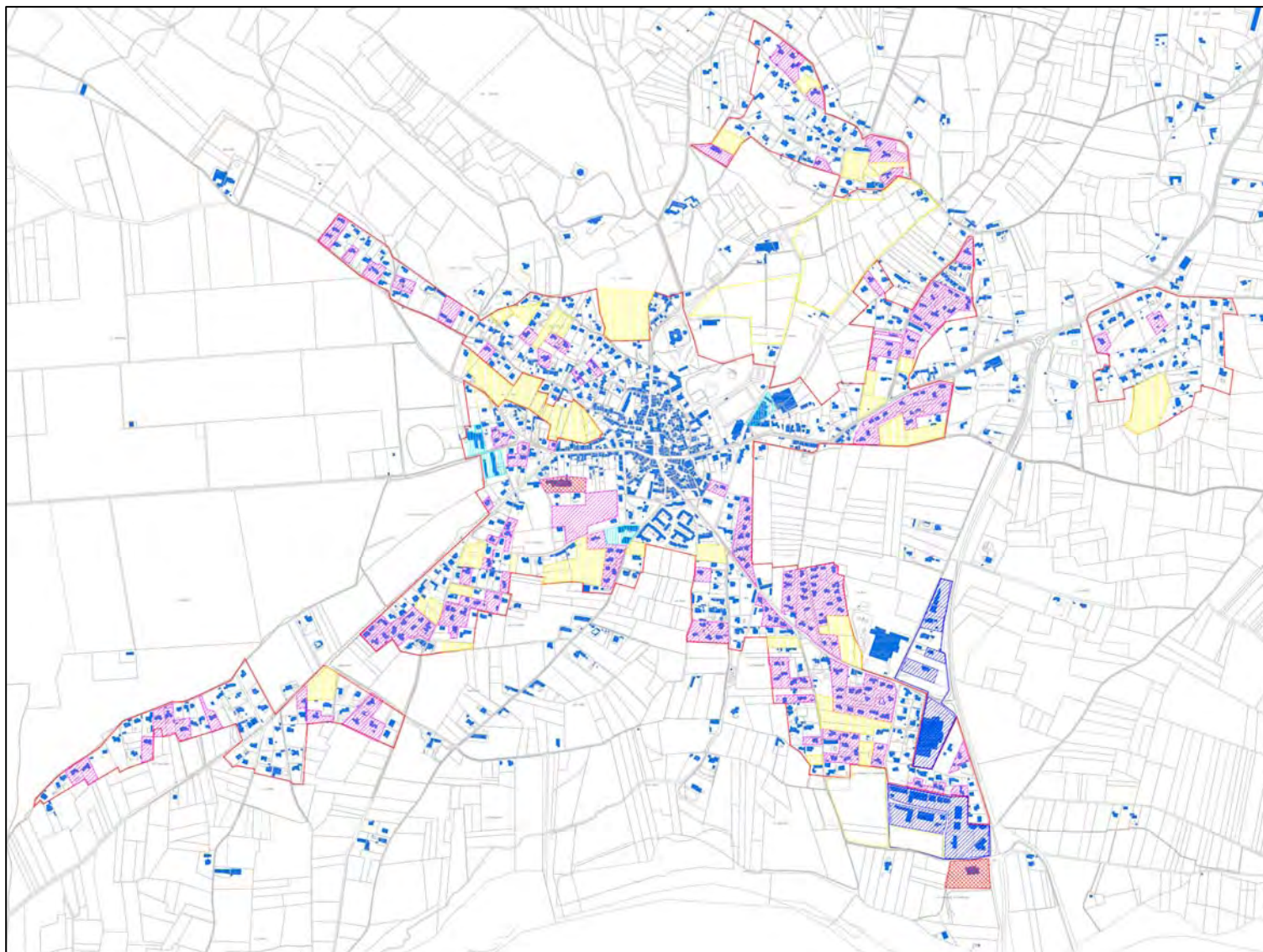
3.2 LE FONCIER DISPONIBLE EN ZONE CONSTRUCTIBLE DU POS

- **Parcelles urbanisées** (ou en cours) depuis l'entrée en vigueur du POS :

- pour l'habitat : couleur rose,
- pour les activités économiques : couleur bleue,
- pour les équipements collectifs : couleur rouge.

- **Parcelles toujours disponibles** (dans les zones d'urbanisations futures les plus proches du centre et dans les zones immédiatement constructibles) pour l'habitat : couleur jaune.

- **Tènements bâtis présentant un potentiel de réhabilitation** ou renouvellement urbain : couleur bleu turquoise.



Disponibilités théoriques dans les zones constructibles ou d'urbanisation future du POS :

→ pour l'habitat (en jaune sur le plan) :

Les dents creuses des zones urbaines et NB et les 2 zones NA presque incluses dans le tissu urbain (Les Sables et la Paillonne) représentent 15 ha.

Le POS délimite également une vaste zone NA, entre St Marcel et le centre village qui, hors zone inondable, représente 11 ha environ.

→ potentiel de réhabilitation ou renouvellement urbain (en bleu turquoise):

- ancienne huilerie : 0,4 ha
- usine de laine : 0,3 ha (seule une partie des bâtiments est désaffectée)
- ancienne domaine viticole La Renjardière : 0,7 ha

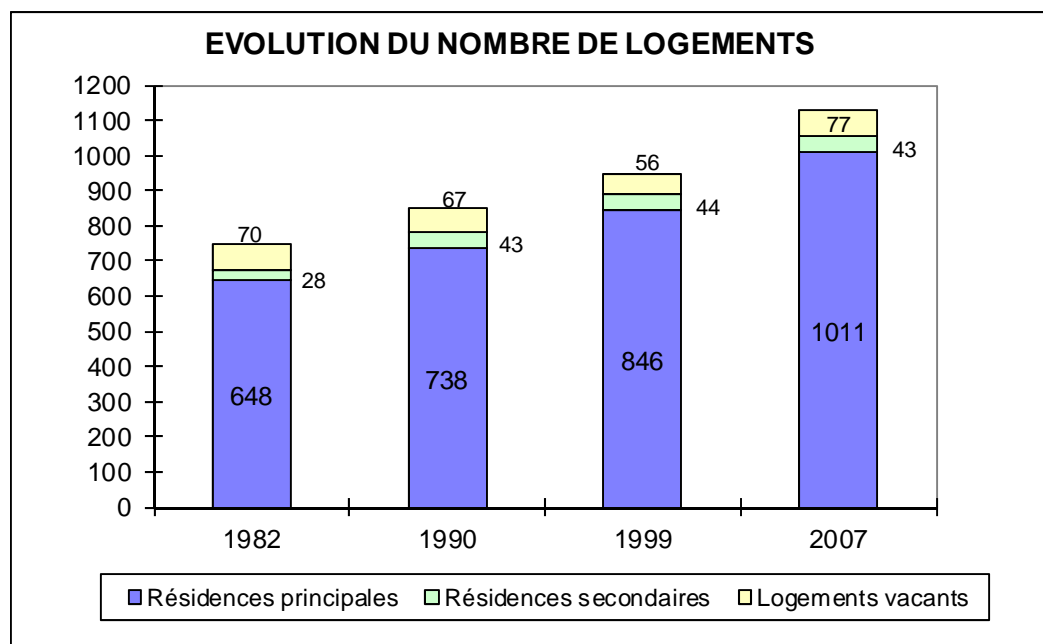
→ pour les activités économiques :

- dans la zone UE : 0,8 ha. Ces 0,8 ha dans la zone UE ne sont en fait pas réellement disponibles car ils sont la propriété d'une entreprise voisine en vue de son extension.

- dans la zone 2NA : 2,8 ha.

4. CARACTERISTIQUES DU PARC IMMOBILIER

4.1. EVOLUTION DES LOGEMENTS



SERIGNAN	1982-90	1990-99	1999-2007
Résidences principales	+ 13,9%	+ 14,6 %	+ 19,5%
Résidences secondaires	+ 53,6%	+ 2,3 %	- 2,3%
Logements vacants	- 4,3%	- 16,4 %	+ 37,5 %

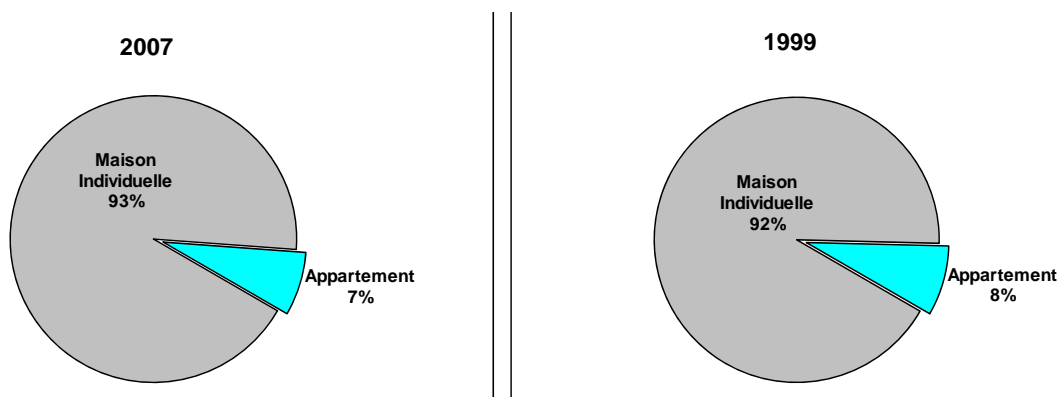
Le parc de logements augmente plus vite que la population, d'abord pour faire face à la diminution du nombre de personnes par logements, et aussi pour tenir compte du renouvellement de ce parc.

Les logements vacants ont significativement augmenté entre 1999 et 2007, l'INSEE en recense 77 en 2007, soit 6,8% du parc des logements.

Les résidences secondaires sont proportionnellement peu nombreuses avec seulement 3,8% du parc.

4.2. TYPOLOGIE DES LOGEMENTS

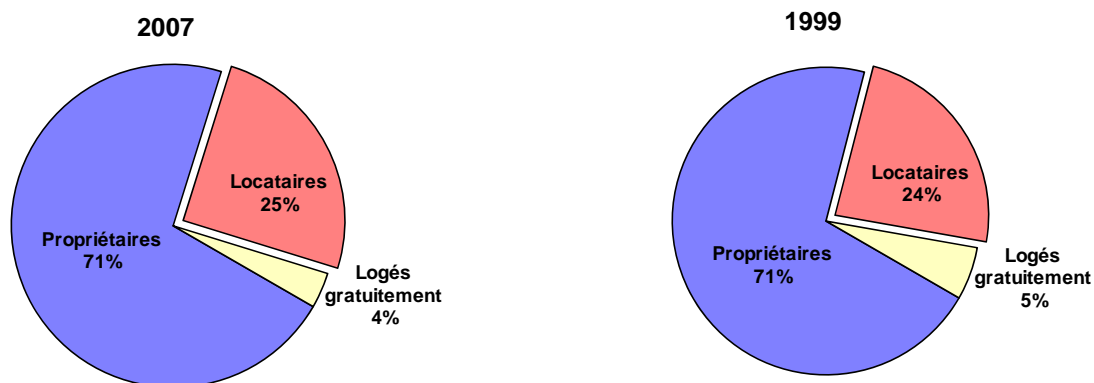
▪ Logements individuels et collectifs



La proportion entre logements individuels et logements collectifs a peu évolué entre les 2 derniers recensements. La maison individuelle reste largement dominante avec 93% du parc contre seulement 7% d'appartements.

A l'échelle du canton, la part des logements collectifs est légèrement supérieure avec 10,8% du parc. La ville d'Orange compte 47% d'appartements.

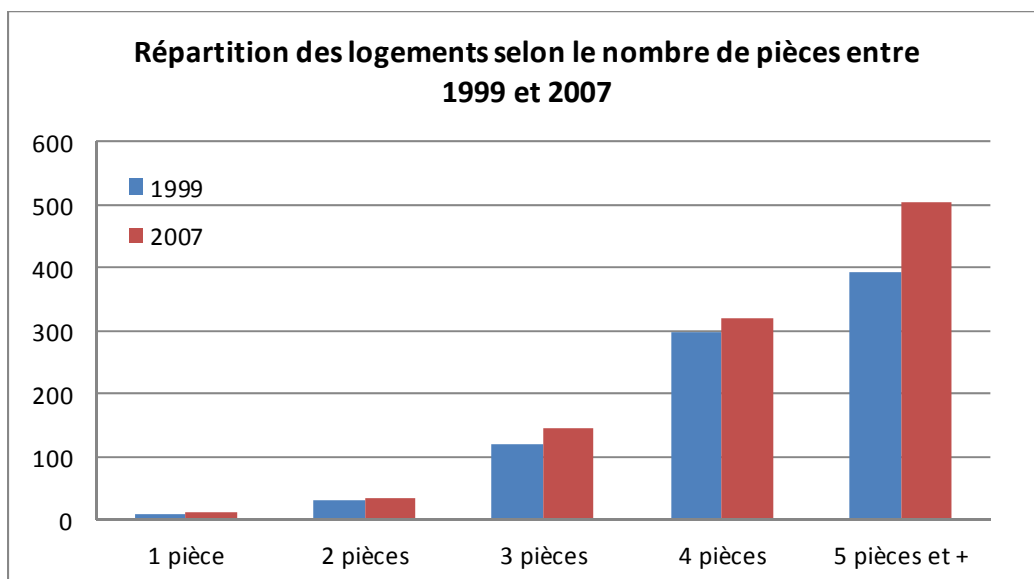
▪ Statut d'occupation des logements



Par rapport à 1999, la part des logements locatifs augmente très légèrement avec 25 % du parc en 2007. Près des $\frac{3}{4}$ des logements sont occupés en propriété.

Au niveau de l'ensemble du canton, la part des logements locatifs est de 28,6 %. Pour la ville d'Orange ce taux est de 51%.

▪ Taille des logements



Malgré la diminution du nombre de personnes par logement, entre les deux recensements, les logements de 5 pièces et plus sont ceux qui ont le plus augmenté. Ils représentent 59,5% des logements en 2007 (contre 46,5% en 1999). Au total les logements de 4 pièces et plus représentent désormais 97,2% des logements.

Le nombre moyen de pièces par logement est ainsi passé de 4,5 à 4,6.

4.3. LOGEMENT SOCIAL

En 2007, sont dénombrés 64 logements publics aidés soit 6,3% du parc des résidences principales,

L'organisme bailleur est Mistral Habitat qui gère ainsi :

- 61 logements individuels de la Résidence Les Près (composée de 43 logements T4, 14 T3 et 4 T5) : il s'agit de maisons groupées.

- 3 logements collectifs (T1, T2 et T3) dans la Résidence Anthony Réal (au-dessus du Foyer du 3^{ème} âge).

- 1 logement individuel Cité Les Taulières (T5)

En dehors des 3 logements collectifs, tous les autres logements sociaux datent des années 1970.

A l'échelle du canton :

L'INSEE recense 122 logements publics aidés soit seulement 2,1 % du parc des résidences principales. Sérignan représente 52% des logements aidés du canton (hors Orange)

La ville d'Orange compte 18,8% de logements publics aidés en 2007.

4.4. LOGEMENTS SPECIFIQUES

On peut noter que la commune est propriétaire de 3 logements locatifs.

- **Les personnes âgées :**

Il n'y a pas de structure spécifique pour l'accueil des personnes âgées à Sérignan du Comtat.

Les personnes les plus dépendantes sont accueillies dans les structures existantes dans les communes alentours (17 personnes de la commune sont hébergées dans les structures spécialisées des communes proches).

- **Aire d'accueil des gens du voyage**

La commune n'est pas concernée par une obligation de création d'aire d'accueil. La commune d'Orange est dotée d'une aire d'accueil.

- **Logement ancien**

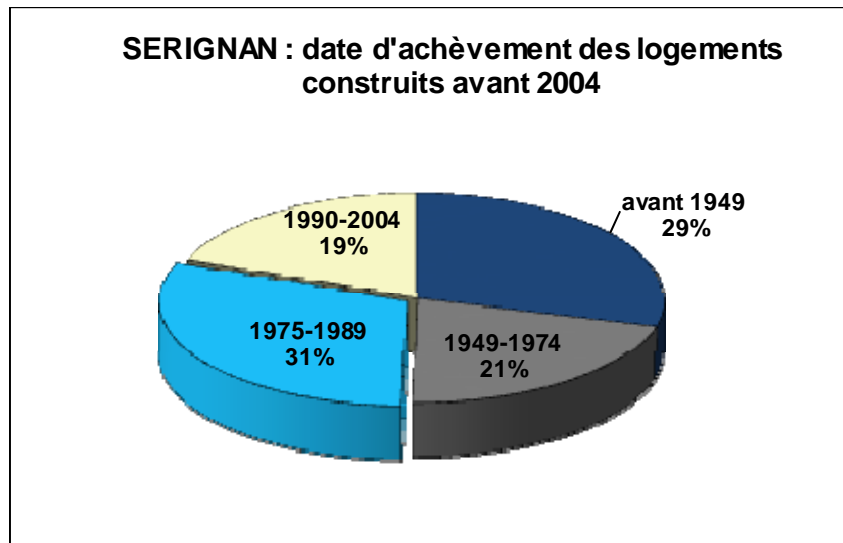
OPAH : aucune n'est actuellement en cours.

77 logements vacants dont la plupart dans le centre ancien.

4.5. POLITIQUE DE L'HABITAT

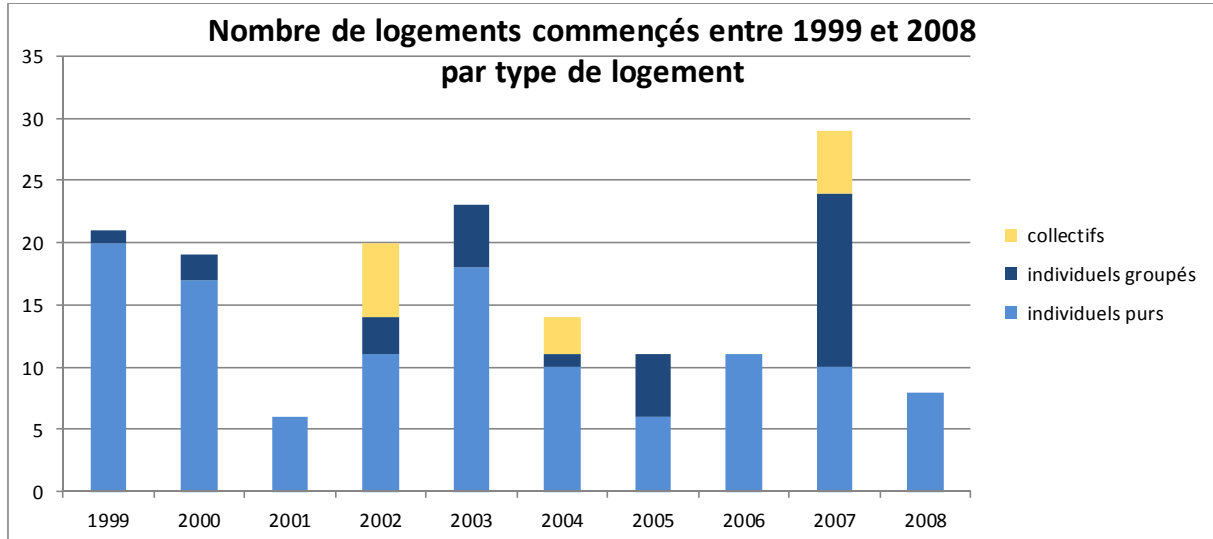
Aucun programme local de l'habitat ne concerne le territoire.

4.6. EPOQUE D'ACHEVEMENT



L'état des lieux du recensement de 2007 indique que 50% des logements ont été construits avant 1975 et ont donc plus de 35 ans, seulement 19% du parc a été construit depuis moins de 20 ans. A l'échelle du canton, 23% du parc a moins de 20 ans.

4.7. RYTHME DE LA CONSTRUCTION

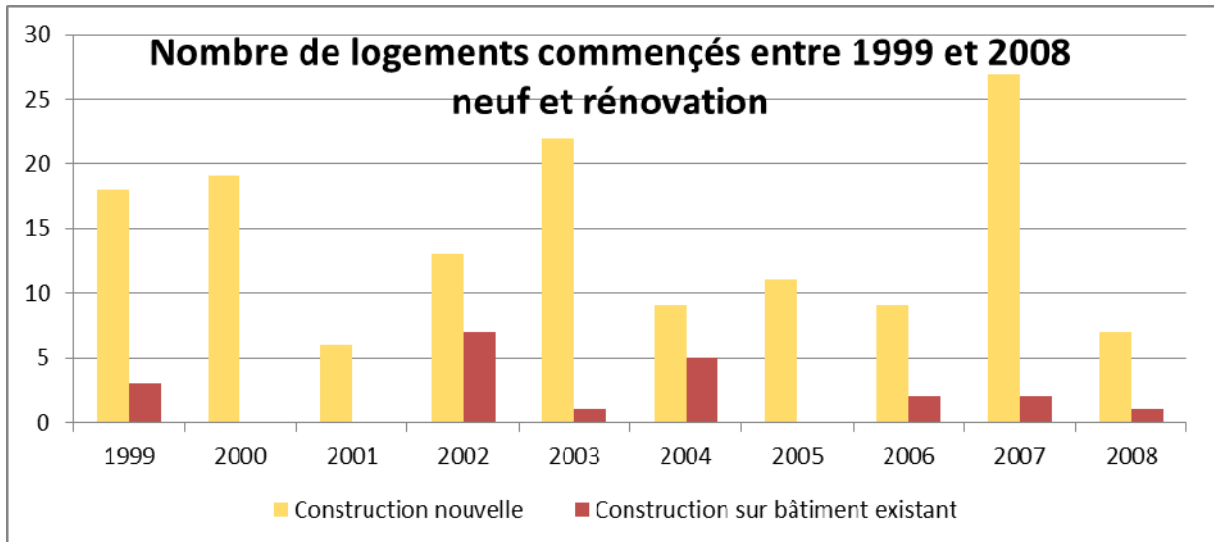


Selon les données SITADEL du ministère en charge du logement, entre 1999 et 2008, 162 logements ont été commencés soit une moyenne de 16 logements par an avec :

- 148 maisons individuelles, soit près de 15 permis en moyenne par an (dont 31 permis groupés) ;

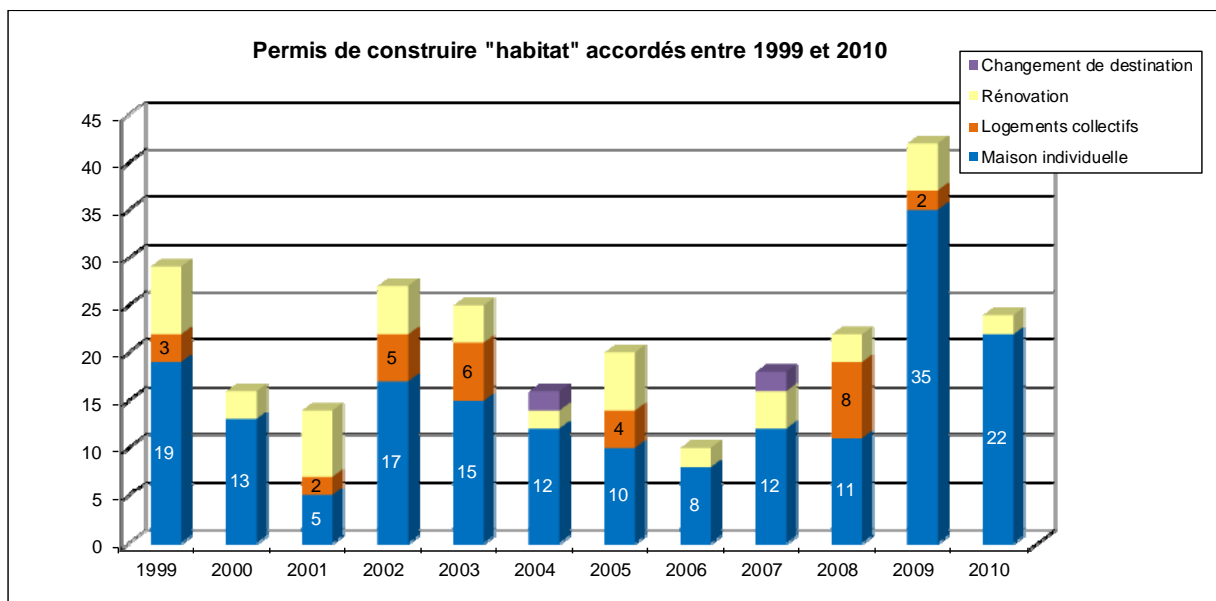
- 14 logements collectifs, soit 1,4 logements en moyenne par an.

Le rythme de construction apparaît relativement irrégulier avec entre 6 et 29 logements commencés selon les années.



Ce graphique montre la répartition des nouveaux logements créés selon s'il s'agissait de logements neufs ou de rénovations de bâtiments : sur la période 1999-2008, sur les 162 logements commencés, 141 étaient des constructions nouvelles (soit 87%) et 21 des rénovations de bâtiments existants (soit 13%).

4.8. PERMIS DE CONSTRUIRE « HABITAT »



L'analyse des autorisations d'urbanisme accordées sur la commune entre 1999 et 2010 permet de dégager une tendance sur la période plus récente.

Ainsi, on observe un total de 263 autorisations d'urbanisme à vocation d'habitat sur les 12 ans de la période d'études soit une moyenne de presque 22 logements par an répartis comme suit :

- 179 permis pour des logements individuels neufs (près de 15 permis en moyenne par mois avec une nette augmentation sur les années 2009 et 2010 avec 57 permis au total sur ces 2 années).

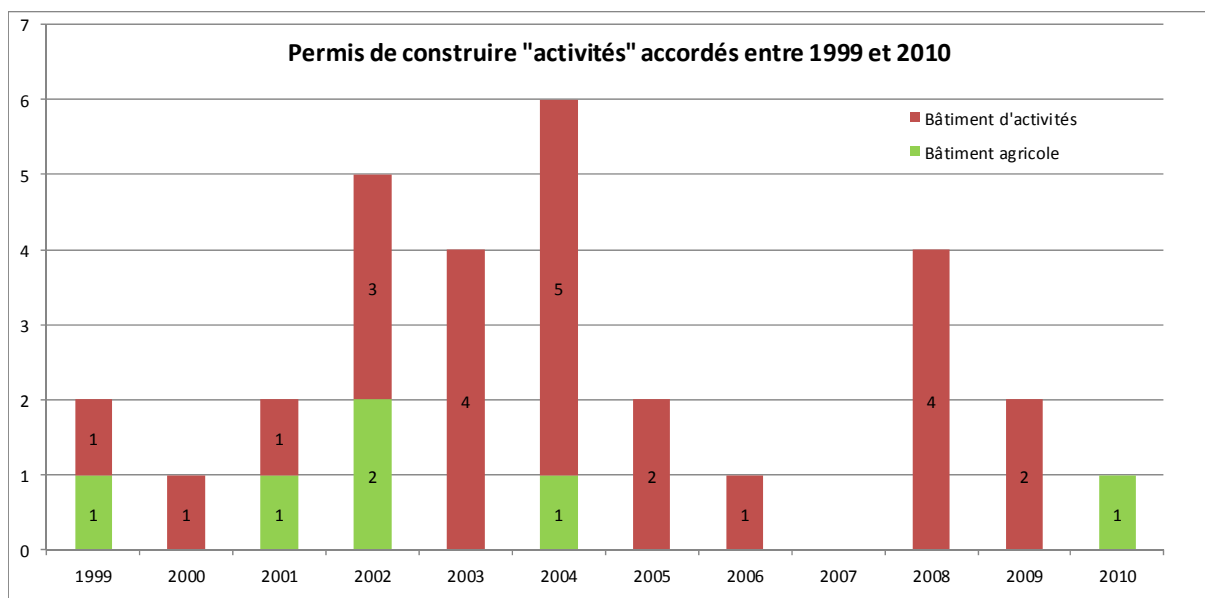
- 30 logements collectifs (soit 2,5 par an en moyenne).

- 50 permis pour des rénovations et restauration (4 par an en moyenne)
- 4 changements de destination pour l'habitation.

Soit 80% de permis pour des logements neufs et 20% pour des rénovations ou changement de destination de bâtiments existants.

Sur ces 12 années, 7 permis de lotir ont été accordés pour un total de 92 lots (soit 35% des autorisations d'urbanisme). Plus de la moitié des lots créés l'ont été sur les 3 dernières années dans le cadre de 3 permis de lotir correspondant à 48 lots. La mise en œuvre de ces lotissements explique le nombre relativement important de permis de construire accordés sur les 2 dernières années.

4.9. PERMIS DE CONSTRUIRE « ACTIVITES »



Sur les 12 dernières années 30 autorisations d'urbanisme ont été accordés pour des bâtiments d'activités dont 6 (20%) pour des bâtiments agricoles.

SYNTHESE - HABITAT

- √ **Une structure urbaine très étalée le long des axes de circulations**
- √ **Plusieurs quartiers excentrés.**
- √ **Une prédominance de la maison individuelle en propriété, avec cependant 2 opérations de logements sociaux groupés (75 logements au total) datant du milieu des années 70.**
- √ **Une dynamique forte de construction : 22 permis par an en moyenne pour des logements sur les 12 dernières années.**

D. SERVICES ET EQUIPEMENTS

1. SERVICES PUBLICS ET COLLECTIFS

▪ **Petite enfance :**

- **Crèche – halte-garderie associative** « Les Canaillous » dispose de 20 places ;
- **Assistantes maternelles agréées : 14 sur la commune.** Un Relais d'Assistantes Maternelles est basé à Camaret.

En 2007, Sérignan du Comtat comptait 68 enfants de moins de 3 ans, auxquels il faut ajouter 83 enfants entre 3 et 5 ans.

▪ **Equipements scolaires :**

- **Ecole maternelle publique Pierre de Loye** : 4 classes : 99 élèves.
- **Ecole primaire publique JH Fabre** : 7 classes + 1 CLIS : 186 élèves.

Pour le secondaire, les élèves dépendent du collège de Ste-Cécile-les-Vignes et du lycée d'Orange.

- **Un accueil périscolaire et une cantine** scolaire municipaux complètent ces équipements.

▪ **Centre de loisirs :**

Il dispose d'une capacité de 100 places. Il accueille également des enfants d'Uchaux par convention.

Globalement, l'ensemble de ces équipements dispose de capacités d'accueil plutôt surdimensionnées par rapport aux besoins actuels. Ils permettront donc de faire face à des besoins supérieurs dans le futur.

2. EQUIPEMENTS COLLECTIFS

SERVICES PUBLICS DIVERS:

En plus de la mairie, Sérignan du Comtat dispose d'une poste, d'un centre de secours et d'incendie et d'un point info tourisme au Naturoptère.

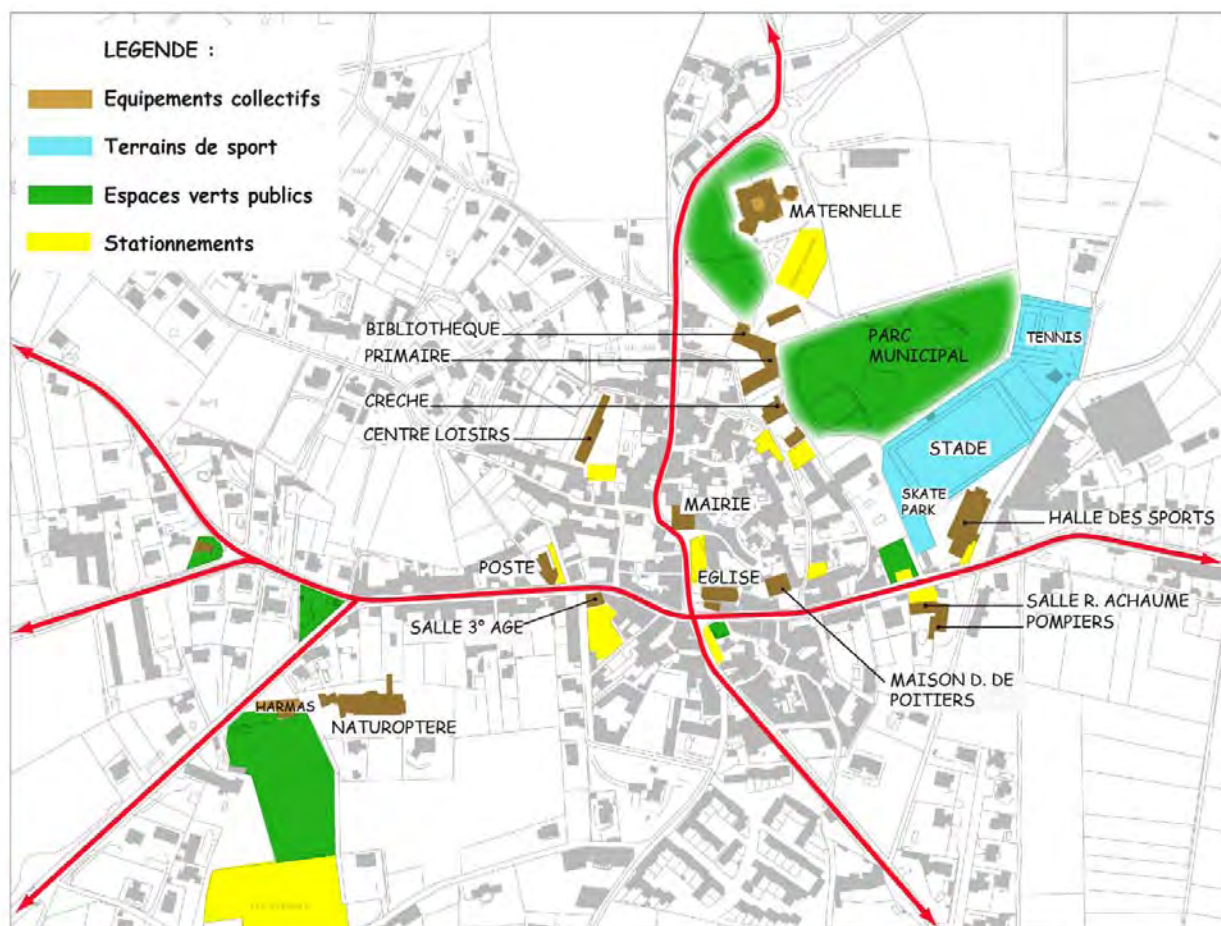
EQUIPEMENTS SPORTIFS

- halle des sports
- stade de football, terrain de tennis et skate-park

EQUIPEMENTS CULTURELS ET DE LOISIRS

- Le Naturoptère
- L'Harmas de Jean-Henri Fabre (Museum national d'histoire naturelle)
- Musée Lichtner-Aix (privé)
- Bibliothèque
- Maison Diane de Poitiers (expos, concerts, ...)
- Complexe socio-culturel La Garance (300 pl.) au sud de la zone d'activités à l'entrée sud du territoire communal
- Salle des fêtes Edmond Achaume (120 pl.)
- Salle du Moulin (50-60 pl.)
- Salle du 3ème âge

Ces équipements sont concentrés dans le centre ancien et autour du parc municipal à l'exception du nouveau centre socio-culturel situé à l'entrée sud du territoire face à la zone d'activités.



On peut ajouter à ces équipements :

- un étang de pêche communal (Les Bosquets) au bord de l'Aygues.
- un site de ball-trap.

3. ESPACES PUBLICS

Le village dispose d'espaces publics de qualité et fonctionnels dont les principaux sont :

- l'enfilade de places formant le cœur du village : parvis de la Mairie, places Félix Deloye, de l'Eglise et de la Synthèse ;
- la partie est du village où l'on trouve autour du parc municipal :
 - l'école maternelle entourée d'espaces naturels,
 - la bibliothèque, l'école primaire, la crèche halte-garderie qui forment l'interface à l'ouest entre le parc et le centre ancien,
 - les différents terrains de sport et de jeux et la halle des sports, côté sud,
- le square Charles de Gaulle sur la route de Ste Cécile et le square à l'angle des routes d'Orange et d'Uchaux, la placette à côté de la pharmacie, la cour du 3^{ème} âge, le parvis Diane de Poitiers.

De nombreux espaces de stationnement sont également présents dans le village fournissant un total de 239 places.

4. TOURISME

La commune dispose d'un point info tourisme au Naturoptère.

▪ Principales attractions et manifestations :

- Le Vieux village
- Le Naturoptère
- L'Harmas – Musée Jean-Henri Fabre
- Musée Werner Lichtner-Aix

Le tourisme « œnologique » peut également être cité avec la présence de 3 caves privées et de la cave coopérative viticole.

Deux manifestations sont organisées chaque année sur la commune :

- le salon annuel des plantes rares et jardin naturel (qui attire entre 10.000 et 12.000 visiteurs),
- le salon gourmand pour la vente de produit du territoire, de notoriété plus locale.

▪ Principaux itinéraires de promenades :

- Le sentier botanique : 3 Km dans le massif d'Uchaux
- Le sentier des lichens : 2,5 Km à partir du Naturoptère
- Les sentiers de randonnées : GR4 dans le massif d'Uchaux et 3 sentiers permettent de rejoindre des boucles de Pays vers Camaret, Travaillan et St Cécile les Vignes.

5. VIE ASSOCIATIVE

Le tissu associatif à Sérignan est riche et varié avec 38 associations couvrant des domaines variés : associations sportives, de loisirs, culturelles et diverses.

La commune met à leur disposition les équipements sportifs. Les salles municipales sont également mises à disposition selon les besoins.

6. LES RESEAUX

6.1. ADDUCTION D'EAU POTABLE

Le service de l'eau relève de la compétence du Syndicat intercommunal des eaux de la région RAO (Rhône Aygues Ouvèze). La gestion en est confiée, par contrat d'affermage, à la SAUR.

Il faut noter qu'un schéma directeur sur l'eau potable est en cours d'élaboration.

▪ Ressource

Pour Sérignan, l'eau distribuée provient du captage de Camaret, protégé par une D.U.P. du 1^{er} août 1989. Il s'agit d'un captage dans la nappe alluviale de l'Aygues.

La capacité nominale du captage est de 158 m³/h. Le débit autorisé est de 3000 m³/j.

Ce captage présente ponctuellement des problèmes de turbidité. D'autres sources d'alimentation devraient être recherchées.

L'ARS signale que la capacité de ce captage pourrait être limitée d'ici 5 à 10 ans et qu'une autre source d'approvisionnement sera nécessaire.

▪ Distribution

Le réseau dessert 1142 abonnés, pour un volume total d'eau consommée de 110 989 m³ en 2009.

L'eau distribuée est traitée par chloration (chlore gazeux).

Un réservoir de 1000 m³ est situé sur la commune aux Sablons.

L'eau distribuée est de bonne qualité physico-chimique et bactériologique selon le rapport annuel 2009 du délégataire.

6.2. ASSAINISSEMENT

La compétence assainissement est assurée par la Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence. Un schéma directeur intercommunal d'assainissement est en cours de réalisation.

La gestion des réseaux collectifs est confiée par affermage à la SDEI.

▪ **Assainissement collectif**

Sérignan est desservi par un réseau collectif d'assainissement dont les effluents sont traités par une station d'épuration de type boues activées d'une capacité nominale de 1850 E.H. Cette station a été mise en service en 1980.

Des travaux d'extension du réseau sont programmés pour les 3 ans :

- chemin de St Marcel fin 2011
- chemin de l'Aglaniéro en 2012
- chemin des Laquets en 2013.

▪ **Assainissement non collectif**

Il concerne toutes les constructions non raccordées au réseau collectif.

Un SPANC (Service Public de l'Assainissement Autonome) a été mis en place dans le cadre de la communauté de communes depuis janvier 2006.

6.3. GESTION DES DECHETS

La gestion des déchets relève également de la compétence de la Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence.

▪ **Collecte et traitement des ordures ménagères**

Les Ordures Ménagères sont collectées en bacs roulants individuels ou collectifs selon les quartiers. Les ordures sont collectées 2 fois par semaine.

▪ **Tri sélectif et déchetteries**

Une collecte sélective individuelle est effectuée une fois par semaine pour les emballages plastiques, carton, acier et aluminium.

La collecte sélective du verre et du papier se fait par le biais de 6 points d'apports volontaires.

Deux déchetteries intercommunales sont à disposition des habitants 6 jours par semaine à Camaret sur Aygues et à Piolenc. Elles acceptent les déchets suivants : encombrants, végétaux, ferrailles, gravats, cartons, huiles, verre, journaux et papiers, déchets d'emballages ménagers, piles, déchets ménagers spéciaux, médicaments, déchets d'équipements électriques et électroniques.

La communauté de communes a par ailleurs mis en place :

- un service de retrait des encombrants, une fois par mois ;
 - un broyeur pour les déchets végétaux amenés en déchetterie. Le broyat produit est vendu au centre de compostage de la SDEI. Une partie du compost produit est remis gracieusement aux habitants de la CCAOP.
- **Elimination des déchets :**
- les ordures ménagères sont récupérées par la société Delta déchets à Orange pour enfouissement.
 - les emballages collectés sont triés dans un centre du tri (Société Patrick Tri) et distribués aux différents repreneurs spécialisés pour les plastiques (Valorplast), les cartons (Emin Leydier), l'aluminium (Affimet) et l'acier (Arcelor).
 - le verre est livré directement à la Verrerie du Languedoc.
 - les journaux et papiers sont apportés au centre de tri d'Onyx à Donzère.
 - la communauté de communes a prévu la mise en service d'un broyeur pour les déchets végétaux amenés en déchetterie. Une réflexion est en cours sur le devenir du broyat qui sera produit.

6.4. RESEAU DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE

Il est basé sur le réseau d'adduction d'eau potable.

SYNTHESE - EQUIPEMENTS

- √ **Un niveau d'équipement largement adapté qui permet de faire face à une augmentation de la population.**
- √ **Réseau Eau Potable** : pas de problème sur le réseau, mais une nouvelle ressource à chercher d'ici 5 à 10 ans
- √ **Réseau Eaux Usées** : la station d'épuration doit être remplacée.

E. TRANSPORT ET DEPLACEMENTS

▪ Réseau routier :

La commune est desservie par un réseau de voies départementales « en étoile » qui convergent dans le centre village. Ce réseau permet des liaisons faciles avec les communes voisines et notamment Orange, la ville centre la plus proche.

En revanche, la circulation sur ce réseau génère des nuisances pour la vie du village, traversé par ces nombreux axes dont la RD 976, classée à grande circulation.

La traversée du centre du village par les camions, la vitesse souvent élevée, ainsi que certains croisements difficiles compliquent le fonctionnement urbain du centre village et posent des problèmes de sécurité pour les usagers.

Une vitesse élevée est par ailleurs souvent constatée sur les axes Orange – Ste Cécile et village – Camaret malgré la présence de zones 30 et de passages surélevés.

Des carrefours dangereux sont à signaler :

- le carrefour du centre village
- la croix des Aires.

Des rues étroites et fréquentées posent également problème : rue de Trouillas et rue du Moulin en particulier.

Un stationnement anarchique le long des rues est souvent constaté dans le centre village et aux abords des écoles malgré la présence de nombreuses places de stationnement. Une meilleure signalisation des parkings est prévue.

▪ Projets routiers :

- Commune : création d'une liaison entre la RD976 et l'entreprise Faure pour limiter la circulation des poids-lourds au niveau du carrefour RD976-RD65 ;
- Commune et département : création d'une liaison entre la RD976 et la RD 43 pour éviter 2 carrefours dangereux ;
- Département : le principe d'une déviation de la route d'Orange qui fait l'objet d'un emplacement réservé au POS actuel devra être confirmé et affiné si un emplacement réservé devait être maintenu au PLU.

▪ Circulations douces :

Le centre village est équipé de trottoirs dans les rues principales. Cependant la plupart des chemins sont plutôt étroits et ne disposent pas d'espace piéton-cycle sécurisé.

Un manque de cheminement piéton est notamment flagrant entre le centre aéré et les autres équipements publics (écoles, cantines, parc, stade) et entre le naturoptère et le centre du village.

▪ **Transports en commun :**

La commune n'est pas concernée par un plan de déplacements urbains.

La commune est desservie par une ligne de cars gérée par le conseil général de Vaucluse « transVaucluse » : la ligne 3.1 qui relie Orange à Valréas avec une fréquence d'environ 7 allers et retours quotidiens.

Plusieurs autres lignes de bus sont accessibles à partir d'Orange ou de Camaret.

La gare SNCF la plus proche est la gare d'Orange à 8 Km.

▪ **Réseaux numériques :**

La commune est bien desservie par l'ADSL. La fibre optique est présente sous la RD976 depuis Orange jusqu'au central téléphonique à l'est du centre.

SYNTHESE - TRANSPORTS

- √ La commune est bien desservie par **des axes routiers en « étoile », la contrepartie étant les difficultés de circulation et les nuisances pour le centre-village ;**
- √ **Un ligne de transport en commun , notamment vers la ville centre et la gare SNCF à 8 Km/**
- √ Un **manque de cheminements pour les piétons et les vélos** entre les quartiers et les services collectifs
- √ Des projets routiers pour améliorer les conditions de circulation et diminuer les nuisances dans le village.

F. LES LOIS ET REGLEMENTATIONS NATIONALES

De nombreuses dispositions supra communales s'imposent à la commune, à son territoire et doivent être prises en compte dans son document d'urbanisme.

Loi sur l'eau, loi paysage, loi S.R.U., servitudes d'Utilité Publique, etc. ...

Toutes ces dispositions sont précisées dans le Porté à Connaissance (PàC) de l'Etat, transmis à la commune à l'occasion de l'élaboration de son P.L.U. Les éléments essentiels de ce Porté à Connaissance sont joints en annexe au dossier de P.L.U.

CHAPITRE DEUXIEME
ANALYSE DE L'ETAT INITIAL
DE L'ENVIRONNEMENT

A. PAYSAGE

1. LES GRANDS PAYSAGES

Selon l'Atlas des paysages du Vaucluse (réalisé par l'agence Paysage), la commune de Sérignan fait partie de l'entité paysagère du Plan de Dieu qui correspond à une vaste plaine alluviale bordée par une série de relief, et notamment le massif d'Uchaux à Sérignan. Le village de Sérignan s'est justement développé en bordure de la plaine, en limite du relief.

Dans ce paysage très ouvert, présentant parfois une certaine monotonie, la présence d'arbres prend une importance particulière. Les perceptions lointaines sur les reliefs font de la plaine un site d'observation d'intérêt.

La vigne et la forêt sont très présentes dans ce paysage encore très marqué par ailleurs par le cadastre romain.

La ripisylve de l'Aygues marque son tracé.

La plaine est sillonnée par un réseau important de petites routes en plus des voies départementales.

Tendances d'évolution :

- extension de l'urbanisation autour du village qui rend confuses son image et la lisibilité de sa structure.

→ paysage péri-urbain manquant de lisibilité : constructions ou lotissements intercalés au milieu de parcelles agricoles plus ou moins bien entretenues.

→ centre ancien « noyé » au milieu des nouvelles zones bâties.

- certaines opérations montrent une recherche d'harmonisation avec l'urbanisation traditionnelle : volume, coloris et orientation des bâtiments en lien avec le tissu urbain traditionnel.

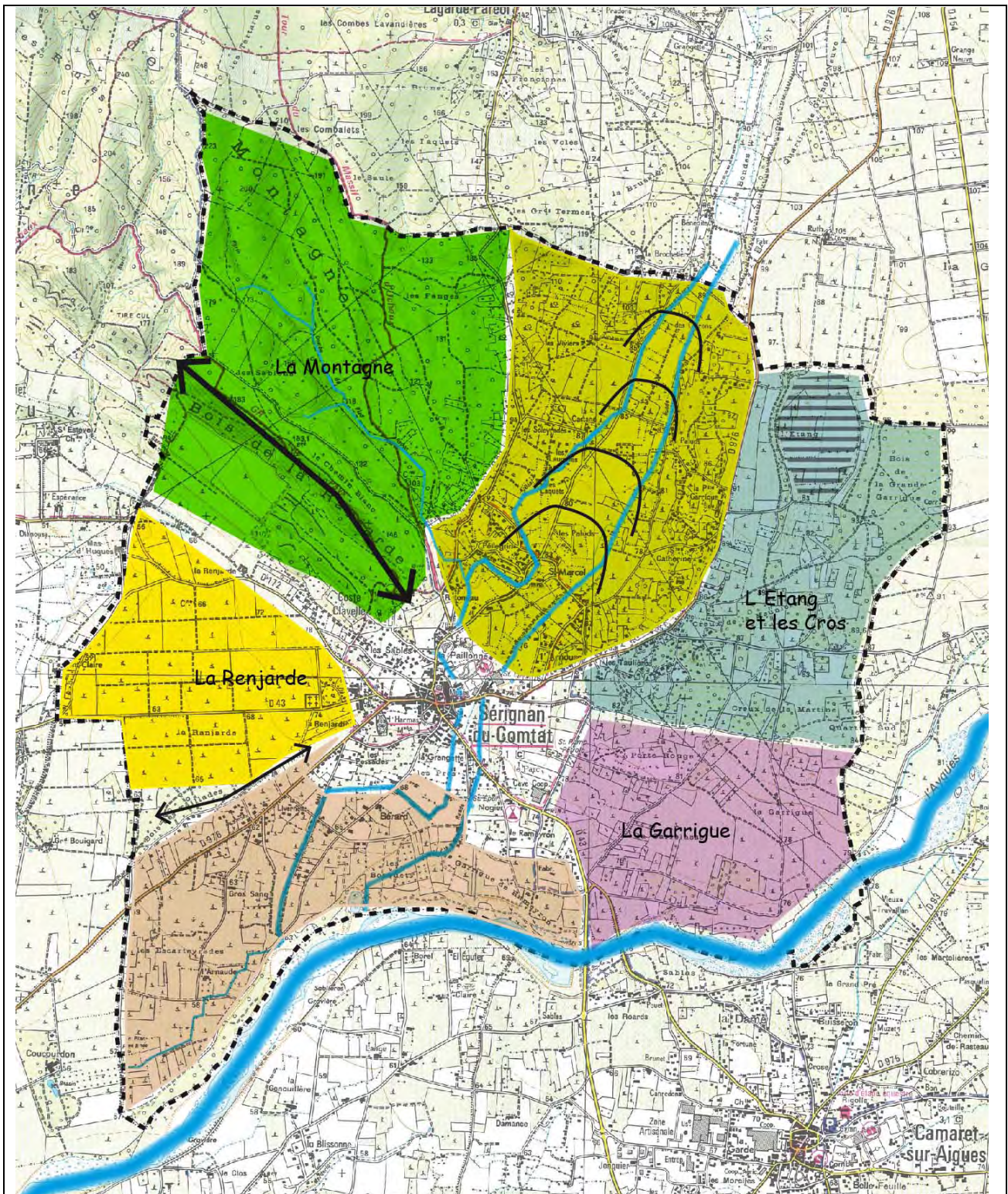
- une certaine dissémination de constructions isolées est à noter, qu'il s'agisse de maisons d'habitation ou de bâtiments d'activité agricole.

- évolutions prévisibles du paysage viticole ?

- le paysage de l'Aygues a subi des transformations avec la réduction des ripisylves et des aménagements de berge pour en limiter l'érosion. Des gravières y ont été exploitées, elles ont conduit à la création d'étangs.

2. ANALYSE PAYSAGERE

- Ambiances paysagères



L'un des points forts du paysage communal est la présence d'unités paysagères présentant des ambiances très différentes :

A l'ouest :

- la **ligne de crête de la Montagne** qui plonge vers le village,
- la **plaine de la Renjardière**, remarquable par ses perspectives ouvertes sur la Montagne au nord et animée par quelques arbres isolés ou bosquets et visuellement bornée par le bois des Taillades au sud.

Ces 2 entités remarquables se mettent mutuellement en valeur.

Au centre :

Au nord du village, la dépression formée par l'ancien lit de l'Aygues (où s'écoulent aujourd'hui le Béal et la Ruade) est limitée à l'ouest par le massif boisé et à l'est par un coteau également boisé.

Elle forme ainsi une entité confinée, au caractère pittoresque et qui présente une mosaïque agricole sur des terrains alluvionnaires où la vigne domine. Cependant de nombreux bâtiments disséminés et des zones bâties qui se sont développées autour d'anciens hameaux ou bâtisses en réduisent la lisibilité.

A l'est :

- la **Garrigue**, aux terrains pierreux, qui présentent un paysage où alternent la vigne et les boisements qui sont plus nombreux dans la partie nord-est. Cette entité présente des vues ouvertes vers l'est sur le Ventoux et les Dentelles de Montmirail.
- le **secteur de l'Etang** : petite dépression qui forme un réceptacle naturel aux eaux pluviales où une végétation caractéristique des milieux humide a colonisé les bords du fossé qui la traverse du nord au sud ainsi que le point le plus bas. Le secteur est occupé par des champs, la vigne étant implantée sur les pentes douces et le plateau caillouteux qui bordent la dépression.

Au sud :

La **plaine alluvionnaire du Béal et de la Ruade** s'élargit. Elle offre des horizons très ouverts et est dominée par la vigne, même si plusieurs parcelles sont en cours d'enrichissement et si les céréales gagnent du terrain au gré des arrachages.

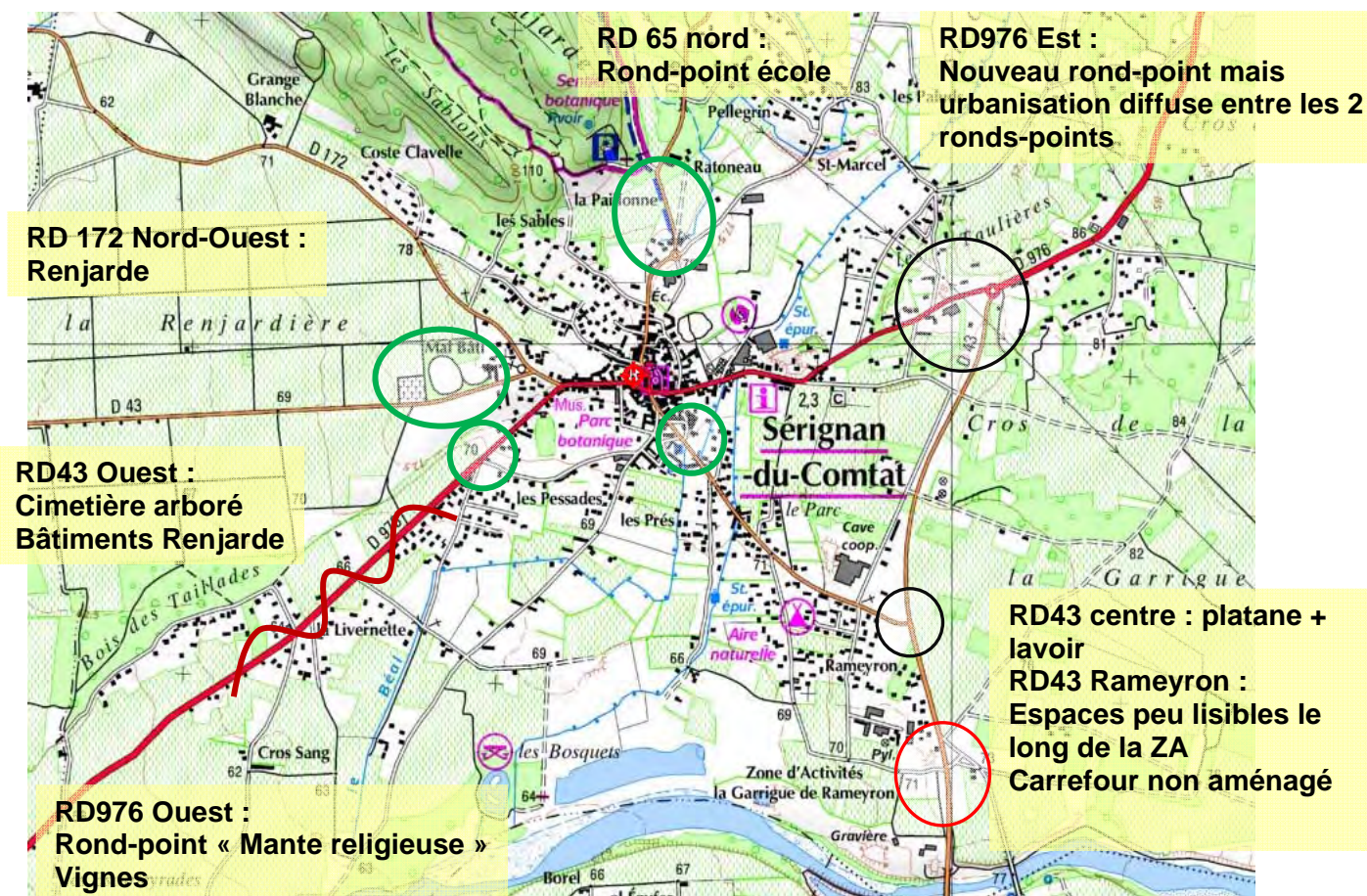
Les repères visuels sont lointains : boisements du bord de l'Aygues au sud, Montagne au nord-ouest, village au nord. Les quelques arbres ou haies présents constitue des points importants pour l'animation de ce paysage. Quelques anciennes bâtisses agricoles marquent également ce paysage relativement austère.

Le village :

Il s'inscrit à l'articulation de ces différentes entités. Il est relativement peu visible de loin n'étant pas implanté sur un relief très marqué.

Les franges entre urbanisation et espace rural constituent sans doute les éléments du paysage communal les moins valorisants en raison d'une part de l'interpénétration des zones urbaines dans l'espace rural vers le sud, l'est et le nord-est, et d'autre part dans la grande hétérogénéité des modes de clôtures et des typologies de bâtiments implantés dans ces franges urbaines.

▪ Entrées de ville



Les entrées de ville comptent parmi les espaces particulièrement sensibles des communes au plan paysager.

A Sérignan, l'entrée sud-est sur la RD43 au niveau de la zone d'activité mériterait une **amélioration de son traitement**.

Pour les autres entrées, les espaces routiers et aménagements publics sont déjà de qualité. On notera l'entrée ouest sur la RD43 particulièrement mise en valeur par des anciens bâtiments agricoles en pierre soulignés par des oliviers.

En arrivant d'Orange, le rond-point de la « Mante religieuse » et ses abords sont particulièrement soignés et marquent bien l'arrivée dans le centre. Cependant, en amont, l'urbanisation étirée plus ou moins organisée, des constructions disséminées et des parcelles agricoles parfois en déprise offrent un aspect moins valorisant.

Il faudra particulièrement veiller dans le projet de PLU à l'aspect extérieur des clôtures et à leur harmonisation en fonction du contexte de manière à améliorer la lisibilité paysagère des futurs quartiers depuis les principaux axes de circulation.

RD 43 –
Sud-est
Entrée Z.A.



RD 43 – Est
Centre village



RD 43 –
Est
Entrée vers
cave
coopérative
et centre
village



RD 172 – Ouest



RD 43 –
Ouest



RD 43 – Ouest
Rond-point « Mante religieuse »



B. MILIEU NATUREL

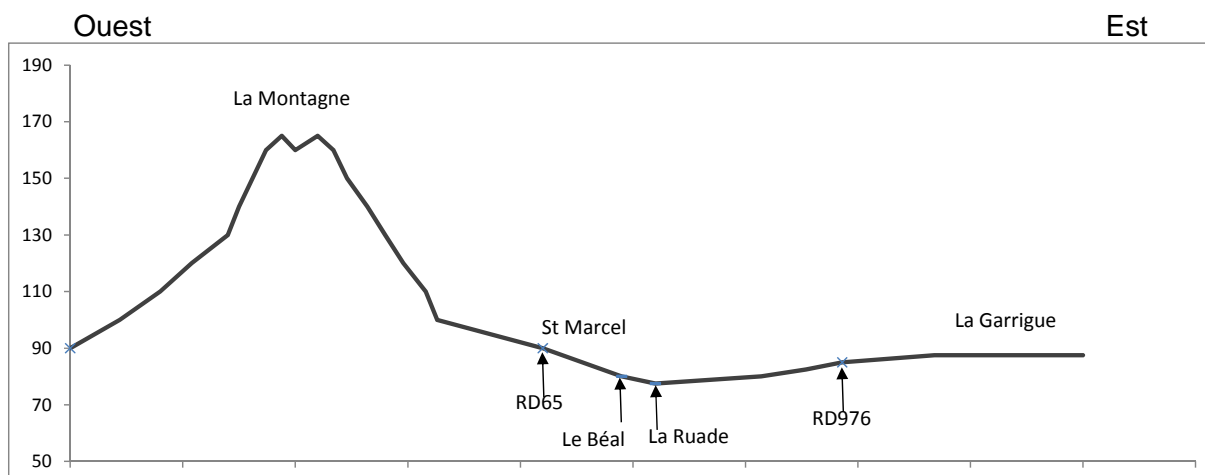
1. TOPOGRAPHIE

Le territoire communal offre une topographie contrastée avec :

- le bord oriental du massif d'Uchaux qui occupe le quart nord-ouest du territoire : un relief relativement abrupt orienté nord-ouest / sud-est émerge nettement de la plaine depuis le sud. Il culmine à près de 190 m d'altitude sur le territoire communal. Le reste du massif qui s'étend au nord de cette « barre » est occupé par un relief collinaire s'étageant entre 100 et 230 m à l'extrême nord-ouest de la commune.

- les plaines alluviales forment le reste du territoire avec l'ancien lit de l'Aygues orienté nord-sud qui forme une dépression où coulent le Béal et la Ruade et les anciennes terrasses de l'Aygues ; Ces parties du territoire présentent donc un relief peu contraignant, seulement marqué par des talus qui séparent les différentes terrasses et s'étagent entre 56 m au sud et 100 m au nord.

Profil topographique de la partie nord du territoire communal :



2. HYDROLOGIE

Le territoire communal fait partie du bassin versant de l'**Aygues**, principal cours d'eau du territoire qui constitue également sa limite sud. L'Aygues présente une forte variabilité de géométrie du lit. En effet, c'est une rivière très changeante, au lit en tresses mobiles, et dont les crues annuelles ont une capacité érosive importante.

Les ruisseaux du **Béal** et de la **Ruade** traversent la commune du nord au sud où ils se jettent dans l'Aygues, dont ils occupent d'ailleurs un ancien lit.

Le ruisseau de Soleyrade draine une partie des eaux du massif avant de rejoindre le Béal en amont du village. De nombreux ravins orientés nord-ouest/sud-est drainent également les eaux du massif.

Il faut également mentionner l'Alcyon, un ancien cours d'eau qui coulait dans la partie sud-est du territoire : mais ses eaux sont aujourd'hui détournées pour être rejetées directement dans l'Aygues au niveau de la commune voisine de Travaillan.

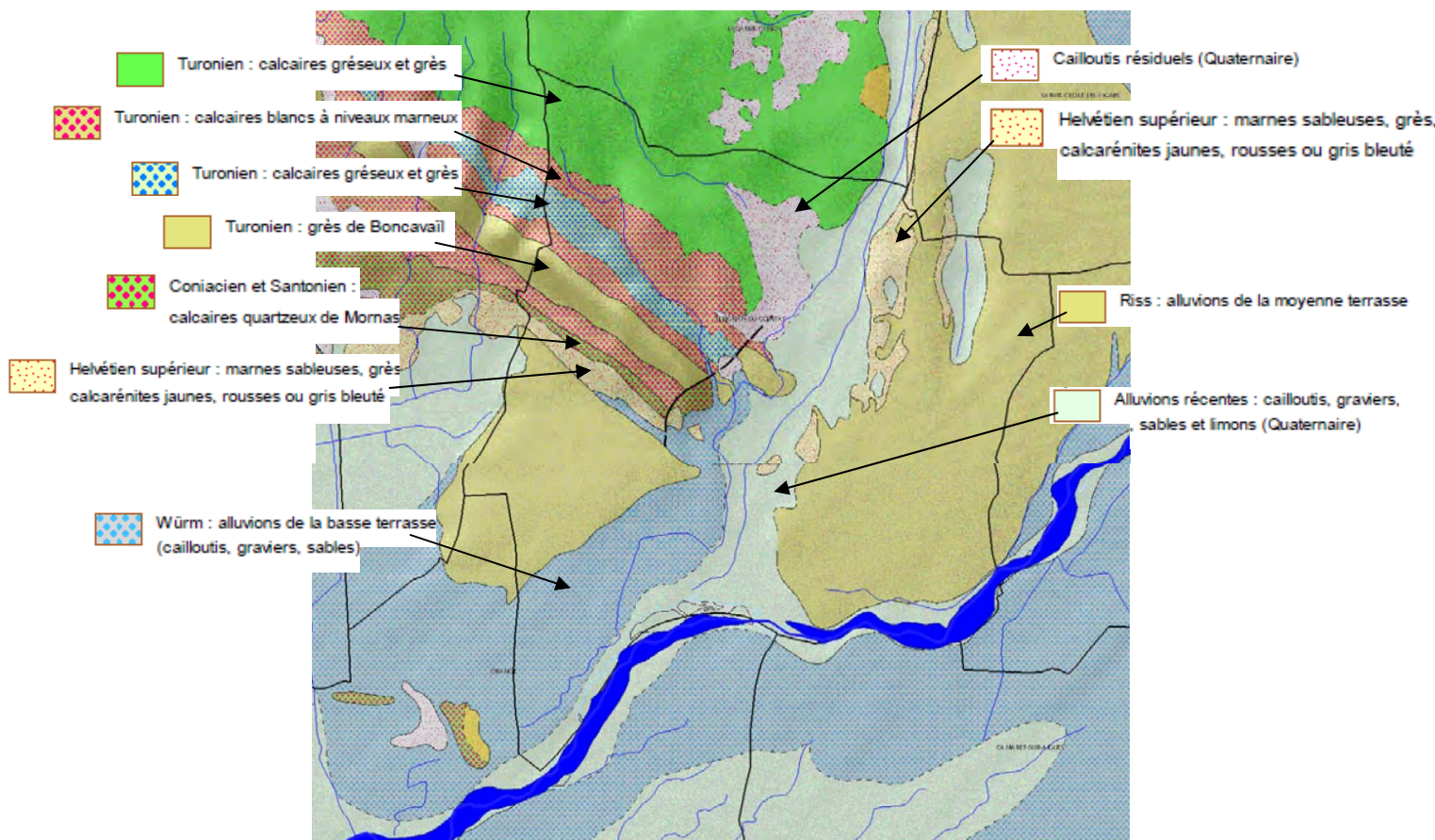
Le bassin versant de l'Aygues est concerné par un climat subméditerranéen, alternant des étés secs avec des intersaisons caractérisées par de fortes précipitations. Ces caractéristiques climatiques se traduisent en termes d'hydrologie par l'alternance d'étiages sévères et de crues violentes.

La commune est également concernée par 3 masses d'eau souterraines :

- la nappe alluviale des plaines du Comtat et des sorgues,
- une formation de type sédimentaire des Molasses miocènes du Comtat,
- une formation imperméable « Formations marno-calcaires et gréseuses dans BV Drôme Roubion, Eygues, Ouvèze ».

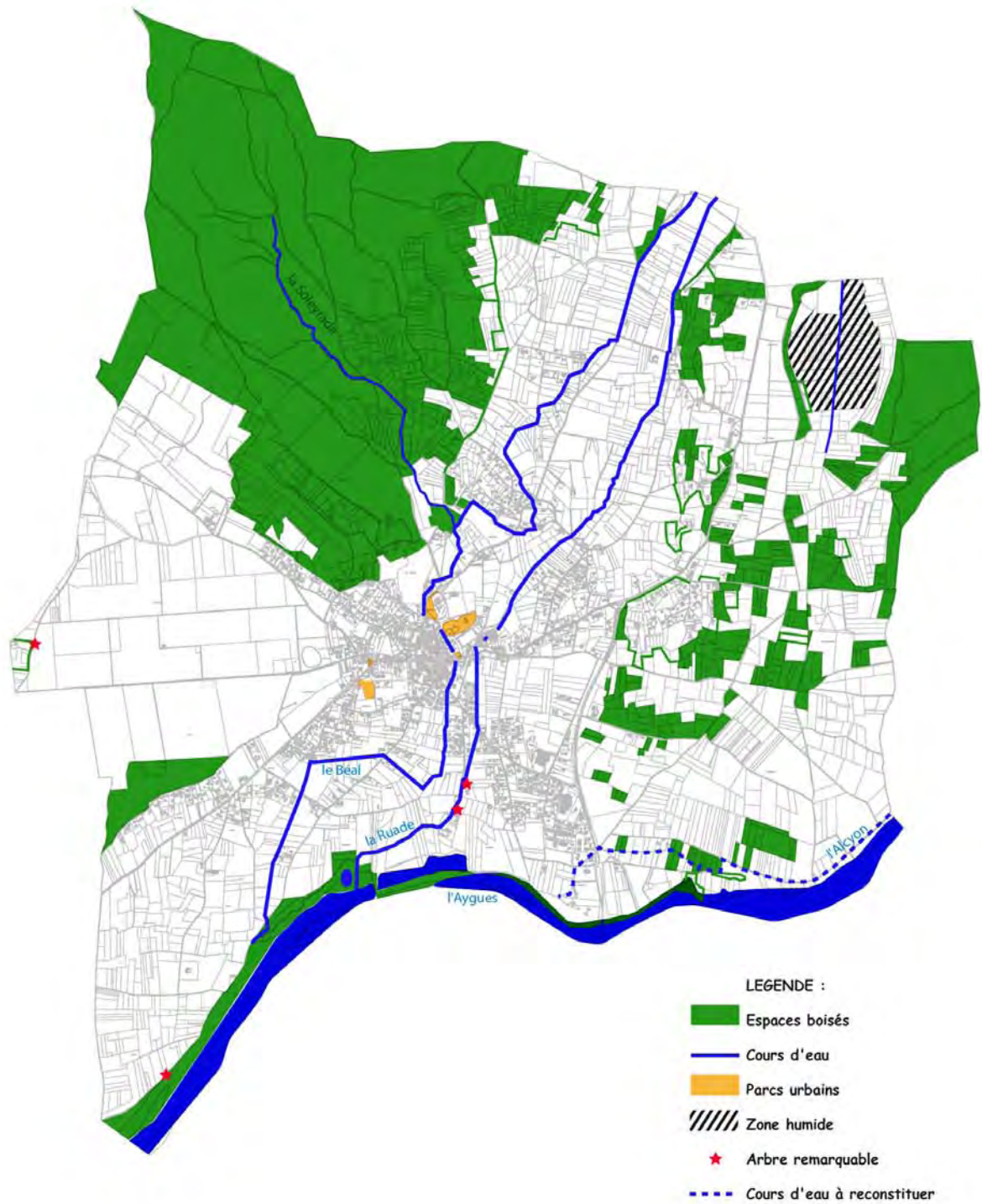
3. GEOLOGIE

Carte géologique vecteur harmonisé – Source : BRGM



4. MILIEUX NATURELS

4.1. PRESENTATION GENERALE



Les principaux espaces naturels de la commune sont constitués de :

- la partie du massif d'Uchaux qui s'avance au nord-ouest du territoire communal, formant un relief boisé d'altitude maximale de 187 m, orienté nord-ouest / sud-est
- la rivière Aygues qui marque la limite sud du territoire communale, assez peu visible en dehors de ses bordures boisées.
- les espaces boisés en mosaïque qui marquent la partie est du territoire communal, en alternance avec les champs de vigne.
- le bois des taillades au sud-ouest de la commune.

Ces espaces constituent les principaux « réservoirs » pour la faune et la flore locale. Les espaces agricoles permettent généralement à la faune de circuler entre ces réservoirs, de même que les continuités biologiques locales: réseau des ruisseaux et fossés, espaces boisés résiduels, haies, végétation « urbaine ».

Les espaces les plus intéressants au plan écologique font l'objet d'inventaires ou de mesures de protection et sont détaillés ci-dessous.

4.2. LES ZNIEFF

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique résultent d'un inventaire national du patrimoine faunistique et floristique. Cet inventaire n'a pas de portée réglementaire directe. Toutefois, les intérêts scientifiques qu'il recense constituent des enjeux environnementaux qui doivent être pris en compte.

Il existe 2 types de Z.N.I.E.F.F. :

- les **Z.N.I.E.F.F. de type 2** couvrent de vastes ensembles dont les équilibres généraux doivent être préservés, concernent la commune.
- Les **Z.N.I.E.F.F. de type 1** constituent des sites particuliers généralement de taille réduite, qui présentent un intérêt spécifique et abritent des espèces animales ou végétales protégées bien identifiées. Ces sites ou zones correspondent donc à un fort enjeu de préservation des biotopes concernés.

La commune de Sérignan est concernée par une ZNIEFF de type 2 et une de type 1 :

- **L'Aygues : ZNIEFF de type 2 n°84-125-100**

Cette zone englobe le cours d'eau sur tout son trajet en Vaucluse en prenant en compte l'ensemble de la bande active et du corridor végétal. L'Aygues est un cours d'eau en tresse à bande active très large, à forte charge et à régime torrentiel de type méditerranéen.

La végétation de l'Aygues vauclusien bénéficie d'une position de carrefour biogéographique. En outre son caractère non exclusivement méditerranéen est renforcé par l'existence d'un gradient amont-aval surtout sensible au niveau des formations arborescentes.

Les épisodes de crues des années 1990 ont eu pour conséquences d'affecter les dynamiques végétales et la composition floristique des milieux.

Le cours d'eau est doté d'une faune d'un assez grand intérêt avec 19 espèces animales patrimoniales dont 3 correspondent à des espèces déterminantes.

- La Genette et le Castor d'Europe habitent ce secteur.
- L'avifaune nicheuse locale comporte plusieurs espèces remarquables : Petit Gravelot, Petit-duc scops, Chevêche d'Athéna ou Chouette Chevêche, Martin-pêcheur d'Europe, Guêpier d'Europe, Pic épeichette, Cochevis huppé, Hirondelle de rivage, Cincle plongeur, Gobemouche gris, Bruant proyer.
- Les Amphibiens sont notamment représentés par le Pélodyte ponctué.
- Le Toxostome et le Blageon figurent parmi les espèces de Poissons fréquentant régulièrement ce cours d'eau. L'Alose feinte est également signalée ici de façon occasionnelle.
- Chez les Insectes patrimoniaux, on peut mettre en évidence la Punaise *Aethus pilosus*, espèce déterminante, vulnérable et en limite d'aire d'Hémiptères Cydnidés, et l'Odonate appelé Cordulégastre annelé, espèce déterminante dite « sensible », d'Anisoptères Cordulégastéridés, inféodée aux rivières, ruisseaux et torrents à cours rapide pour la reproduction et chassant dans les garrigues vallonnées.

Flore et habitats naturels :

Sur l'Aygues, les formations riveraines du *Populetum albae* sont assez bien développées, mais les strates arbustives et herbacées y sont souvent appauvries. Lorsque la pression forestière est moindre, l'existence de milieux ouverts permet à *Orchis coriophora* subsp. *fragrans* (orchis punaise, parfumé) de s'installer à Sérignan-du-Comtat (sud de l'Arnaude), comme d'ailleurs *Ophrys fuciflora* subsp. *elatior* (ophrys frelon, élevé). *Typha minima* (petite massette) existe toujours à Sérignan-du-Comtat.

Les lits de graviers du *Glaucium flavi*, occupent d'importantes surfaces mais ils sont souvent colonisés par un fort contingent d'espèces naturalisées.

- ***Massif de Bollène / Uchaux : ZNIEFF de type 1 n°84-100-105***

Cette zone couvre trois sites restés encore naturels du vaste ensemble formé par le massif de Bollène/Uchaux. L'un de ces 3 sites concerne le Bois de la Montagne au nord de Sérignan.

Ce massif est constitué principalement d'assises du Crétacé supérieur : les calcaires gréseux en forment l'ossature.

Les groupements forestiers originels (chêne vert, chêne pubescent) couvrent des surfaces discontinues et très réduites en général. Certains fonds de vallons hébergent de belles formations à peuplier blanc et le châtaignier y est présent de façon éparse. Mais ce sont les boisements de résineux qui constituent l'essentiel de la couverture végétale : pin d'Alep (espèce thermophile méditerranéenne), pin sylvestre (espèce médio-européenne), et pin maritime (espèce méditerranéoatlantique).

La pauvreté du sol en azote favorise les plantes mycorhiziques, notamment celles de la famille des Ericacées. C'est ainsi que les sous-bois sont occupés par la lande à callune et à bruyère (bruyère à balai, mais aussi bruyère arborescente au Bois de la Montagne à Sérignan). En terrain découvert, ces espèces deviennent envahissantes et constituent de véritables maquis.

L'importance de la couverture arborescente et arbustive ne laisse que peu de place aux pelouses à annuelles.

Faune : Ce massif présente un intérêt relativement élevé pour la faune puisque il recèle 15 espèces animales patrimoniales, incluant une espèce déterminante.

L'avifaune nicheuse est notamment représentée par plusieurs espèces remarquables de milieux plutôt ouverts (Circaète Jean-leblanc, Caille des blés, Petit-duc scops, Chevêche d'Athéna ou Chouette Chevêche, Huppe fasciée, Cochevis huppé, Bruant proyer), et dans une moindre mesure par quelques espèces forestières (Autour des palombes, Pic épeichette) ou rupicoles (Grand-duc d'Europe, Monticole bleu). Le Pélodyte ponctué est également présent dans ce massif.

La Magicienne dentelée (Saga pedo), espèce déterminante d'Orthoptères Tettigoniidés Saginé, le Jason de l'Arbousier ou Pacha à deux queues (Charaxes jasius), encore appelé Nymphale de l'Arbousier, Lépidoptère Nymphalidé remarquable d'affinité méridionale, voire même tropicale (Afrique), et le Scorpion jaune languedocien (Buthus occitanus), espèce méditerranéenne remarquable de Buthidés, sont les trois représentants locaux les plus éminents de la faune invertébrée d'intérêt patrimonial.

Flore et habitats naturels : On rencontre une flore silicicole d'une grande originalité dans une région essentiellement calcaire. Et ce sont les pelouses à thérophytes qui offrent la plus grande biodiversité. Installées sur des sols très filtrants et très pauvres en nutriments, les espèces qui les composent ont nécessairement un cycle végétatif adapté afin de coïncider au mieux avec la période printanière, souvent réduite, où l'eau est présente dans les couches superficielles du sol.

Certaines espèces sont en limite septentrionale de leur aire de répartition. Dictamnus albus (fraxinelle) s'est installée en sous-bois de chêne pubescent à Sérignan-du-Comtat. C'est aussi dans le Bois de la Montagne à Sérignan que s'observe la seule localité française confirmée d'Onopordum eriocephalum (onopordon à capitule laineux). Cette espèce pionnière considérée comme une endémique française s'exprime sur les bords de pistes du maquis, là où la concurrence végétale est la plus faible.

4.3. RESEAU NATURA 2000

La commune de Sérignan est concernée par un site Natura 2000, qui correspond à la rivière Aygues.

- **Site d'importance communautaire relevant de la directive « Habitats » (Zone spéciale de conservation) « L'Aygues » n° FR9301576:**

L'écosystème fluvial de l'Aygues présente divers habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire. Grâce à sa qualité fonctionnelle peu altérée, l'ensemble de la rivière est exploité par des espèces remarquables, notamment divers poissons d'intérêt patrimonial.

La récurrence des crues se traduit par la bonne représentativité des systèmes pionniers, et notamment de l'habitat 3250 (rivières permanentes méditerranéennes à Glaucium flavum). De ce fait, l'Aygues constitue un bel exemple de cours d'eau méditerranéen à tresses.

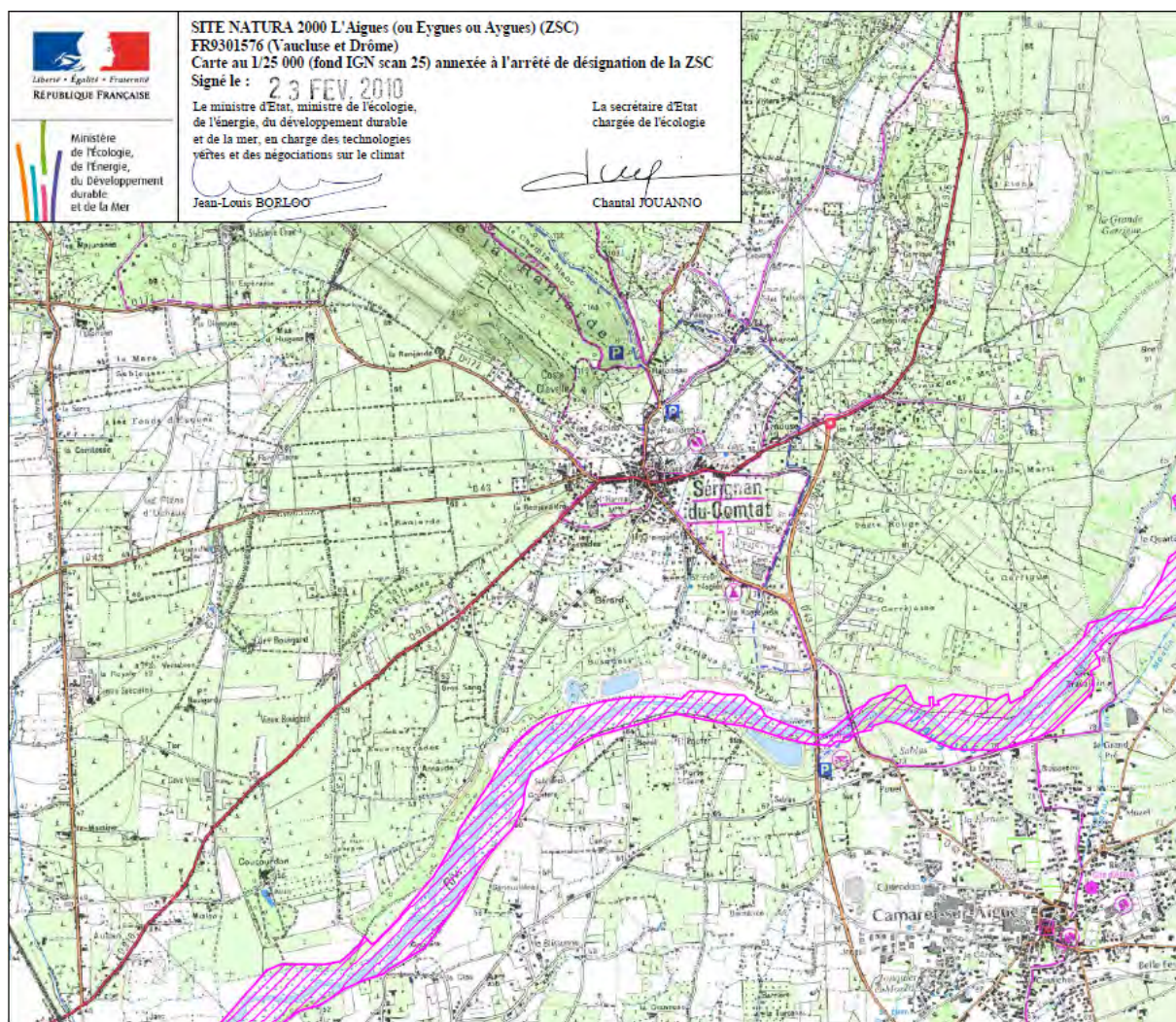
Les différents stades dynamiques des ripisylves sont représentés : saulaies arbustives, saulaies blanches, peupleraies noires, peupleraies blanches et formations à bois dur à frêne et chêne pédonculé. Bien que fragmentées, ces forêts présentent localement de beaux développements (surtout à l'amont de Camaret).

Le site présente 5 types d'habitats naturels ayant justifié sa désignation :

- rivières permanentes méditerranéennes à *Glaucium flavum* (3250)
- rivières avec berges vaseuses avec végétation du *Chenopodium rubri* p.P. et du *Bidention* p.p. (3270)
- rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à *Salix* et *Populus Alba* (3280)
- mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin(6430)
- forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba* (92A0).

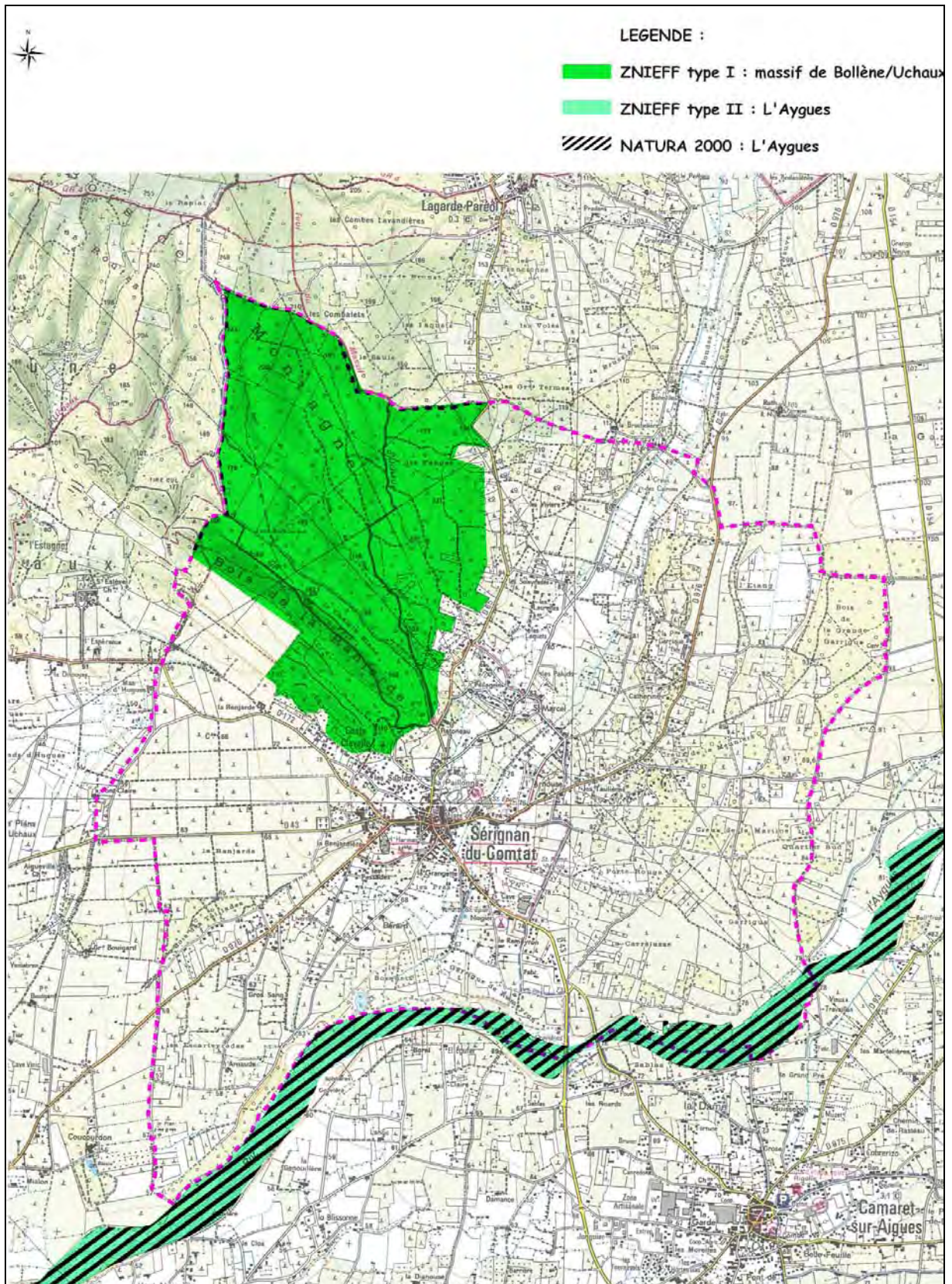
Par ailleurs les espèces de faune et flore sauvage justifiant le site sont :

- mammifères : le Castor d'Europe (1337)
- poissons : Blageon (1131) et Toxostome (1126)
- invertébrés : Agrion de Mercure (1044), Ecaille chinée (1078), Grand Capricorne (1088), Lucane cerf-volant (1083).



Dans la mesure où le projet de PLU serait susceptible d'affecter de façon notable le site NATURA 2000, celui-ci devra être soumis à une évaluation environnementale spécifique répondant aux exigences des articles R.121-14 et R.121-2-1 du Code de l'Urbanisme.

Milieux naturels : inventaires et protections



4.4. LE PLAN LOUTRE

Un PNA (Plan d'action national au niveau régional) en faveur de la Loutre d'Europe est mis en place pour la période 2010-2015. Pour la région PACA, la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) est chargée de son animation.

Pour l'instant, le retour de la Loutre concerne essentiellement le Rhône, mais à terme les rivières du bassin versant le seront certainement aussi.

La commune de Sérignan est donc concernée, la Loutre étant susceptible de coloniser petit à petit aussi bien les rivières comme l'Aygues, que les fossés et ruisseaux du bassin versant.

Il est important de maintenir des zones refuges le long des berges (bandes où la végétation est maintenue, qui peuvent tourner d'une année sur l'autre), puisque c'est là que niche cette espèce.

4.5. ARBRES REMARQUABLES

La Direction Régionale de l'Environnement, l'Aménagement et le Logement répertorie 5 arbres remarquables à Sérignan du Comtat :

- un frêne oxyphile (*Fraxinus angustifolia*), au bord de la Ruade au sud du village,
- un peuplier noir (*Populus nigra*) dans le même secteur que le précédent, un peu plus au nord,
- un pérussier (*Pyrus amygdaliformis*) dans un bosquet des rives de l'Aygues au sud-ouest de la commune,
- un amandier (*Prunus amygdalus*) près du domaine de Font Claire à l'ouest de la commune.

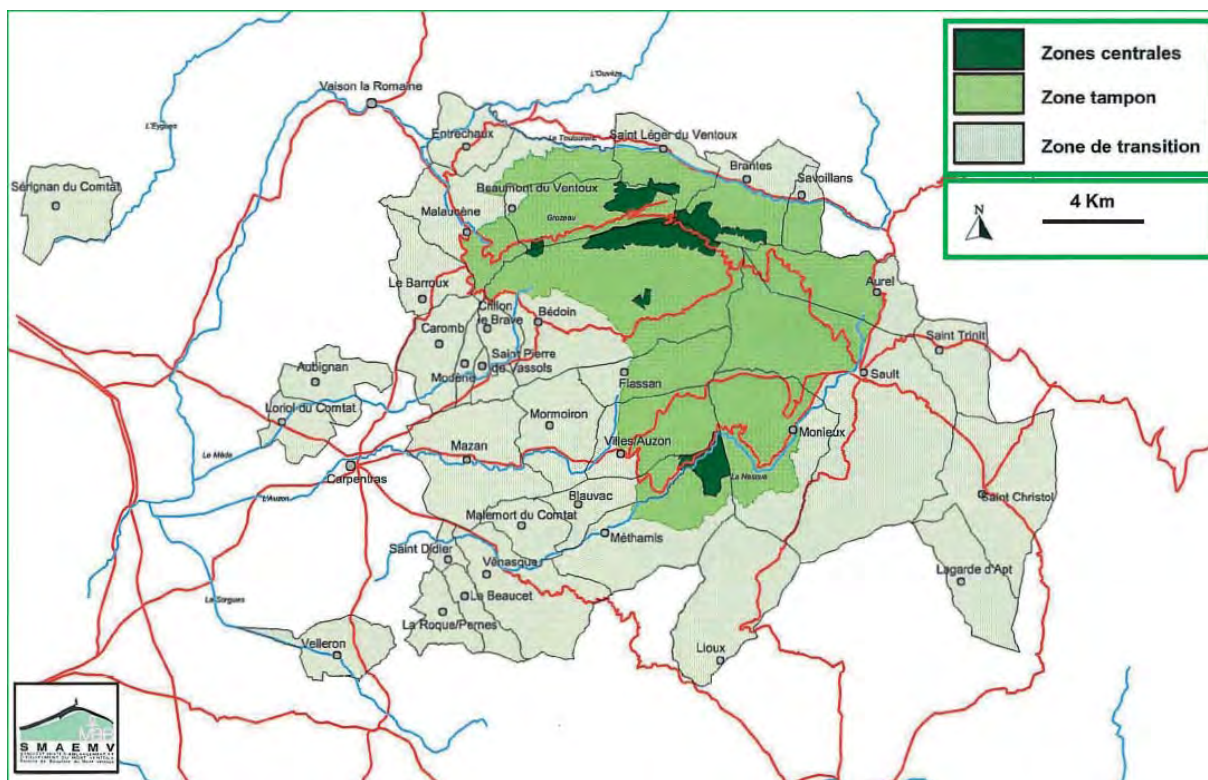
4.6. RESERVE DE BIOSPHERE

Le programme « Man and Biosphère » (MAB) a été lancé par l'UNESCO au début des années 70 pour constituer un réseau mondial de réserves de la biosphère combinant la conservation de l'espace et l'utilisation durable des ressources par l'espèce humaine.

Une réserve de biosphère associe une aire protégée à des aires de recherche expérimentale plus ou moins proches géographiquement.

Les réserves de biosphère sont des espaces qui sont destinés à remplir trois fonctions complémentaires :

- Conservation : contribuer à la conservation des paysages, des écosystèmes, des espèces et de la variation génétique;
- Développement : encourager un développement économique et humain durable des points de vue socioculturel et écologique;
- Appui logistique : fournir des moyens pour des projets de démonstration et des activités d'éducation environnementale et de formation, de recherche et de surveillance continue sur des problèmes locaux, régionaux, nationaux et mondiaux de conservation et de développement durable.



Sérignan du Comtat fait partie de la réserve de Biosphère du Mont-Ventoux, au titre de zone de transition. La réserve couvre 34 communes au total.

Le site présente des habitats naturels et des espèces d'origine méditerranéenne et alpines qui se côtoient d'une manière à la fois paradoxale et originale. Cette très grande « biodiversité » induit des enjeux de conservation de la nature extrêmement forts.

Tourné vers l'agriculture, le tourisme et le secteur tertiaire, le territoire du Mont Ventoux est avant tout de caractère rural. Il est donc naturellement marqué par une activité agricole importante, essentiellement des productions de qualité reconnues (AOC et IGP). L'enjeu de l'agriculture est aujourd'hui de développer pour chaque filière, la mise en relation d'une production de terroir, d'une qualité de produit (qualités gustatives et « effets sur la santé ») et d'une relation forte avec le paysage et la préservation de l'environnement.

Enfin, préservé du « tourisme de masse », la Réserve de biosphère du Mont Ventoux est orientée vers un tourisme de découverte, respectueux de l'espace et de ses habitants.

Gouvernance :

Depuis 1996, un Comité de gestion, regroupant élus, administrations, gestionnaires, usagers de l'espace, associations locales, assiste le SMAEMV⁵, structure coordinatrice dans ses choix. Ce Comité de gestion a rédigé le plan de gestion de la Réserve, définissant les actions à mettre en œuvre pour la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel, des sites et des paysages, le soutien au développement économique durable, l'éducation.

Par ailleurs, un programme cadre de recherche, rédigé par les élus du SMAEMV et les membres du Comité de gestion déclinant les problématiques de recherches prioritaires, est aujourd'hui applicable au Conseil scientifique de la Réserve de biosphère.

Les projets mis en œuvre par la réserve sont donc orientés sur la conservation de la biodiversité et sur le développement économique, social et culturel et sur des actions pédagogiques.

⁵ SMAEMV : Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont-Ventoux

C. GESTION DES EAUX

1. LE S.D.A.G.E. DU BASSIN RHÔNE MEDITERRANEE CORSE

Les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) sont les premières applications des principes exposés dans la loi sur l'eau du 3 janvier 1992. Le SDAGE définit des mesures opérationnelles générales, applicables à l'ensemble du bassin, qui constituent des objectifs de résultats et des règles essentielles de gestion. A plus grande échelle, et sur la base de l'état des lieux du bassin, le SDAGE édicte des mesures opérationnelles territoriales qui correspondent soit à des orientations, soit à des règles d'encadrement du SDAGE.

Approuvé par le préfet coordonnateur de bassin, ce document a une certaine portée juridique puisqu'il est opposable à l'administration et détermine les orientations en matière de gestion de l'eau, les objectifs de quantité et de qualité des eaux que l'administrateur devra intégrer dans son processus de décision.

La commune de SERIGNAN est incluse dans le Bassin Rhône-Méditerranée-Corse. Elle est donc concernée par le SDAGE Rhône-Méditerranée-Corse 2010-2015 entré en vigueur le 17 décembre 2009.

Le SDAGE fixe les grandes orientations de préservation et de mise en valeur des milieux aquatiques, ainsi que des objectifs de qualité à atteindre d'ici à 2015.

Les orientations fondamentales du SDAGE sont :

- Prévention : privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
- Non dégradation : concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques
- Vision sociale et économique : intégrer les dimensions sociale et économique dans la mise en œuvre des objectifs environnementaux
- Gestion locale et aménagement du territoire : organiser la synergie des acteurs pour la mise en œuvre de véritables projets territoriaux de développement durable
- Pollutions : lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions toxiques et la protection de la santé
- Des milieux fonctionnels : préserver et développer les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques
- Partage de la ressource : atteindre et pérenniser l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir
- Gestion des inondations : gérer les risques d'inondation en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau

Le territoire de la communauté de communes appartient au bassin de la « Durance », territoire « Rive gauche du Rhône aval », sous-bassin de l'Eygues dans lequel sont prévues les mesures suivantes afin d'atteindre au bon état des milieux aquatiques.

DU_11_02	Eygues
Problème à traiter :	Gestion locale à instaurer ou développer
Mesures :	1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée
Problème à traiter :	Substances dangereuses hors pesticides
Mesures :	5A04 Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses
Problème à traiter :	Pollution par les pesticides
Mesures :	5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles
	5D07 Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols
	5D28 Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation
Problème à traiter :	Problème de transport sédimentaire
Mesures :	3C32 Réaliser un programme de recharge sédimentaire
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique
Mesures :	3C11 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison
	3C12 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison
	3C13 Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif
Mesures :	3A01 Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes
	3A10 Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)
	3A32 Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation
	3C01 Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit

2. CONTRAT DE RIVIERE

Un contrat de rivière est un instrument d'intervention à l'échelle de bassin versant. Il fixe pour une rivière des objectifs de qualité des eaux, de valorisation du milieu aquatique et de gestion équilibrée des ressources en eau et prévoit, de manière opérationnelle, les modalités de réalisation des études et des travaux nécessaires pour atteindre ces objectifs.

L'élaboration du contrat de rivière a été lancée il y a plusieurs années mais le projet qui n'a pas de structure porteuse n'est pas prêt d'aboutir.

Les enjeux à traiter par ce futur contrat sont liés aux problématiques :

- Crues, transports solides
- Assainissement
- Pollutions agricoles

3. EAUX SOUTERRAINES

La commune est concernée par 3 masses d'eau souterraines :

- la nappe alluviale des plaines du Comtat et des sorgues,
- une formation de type sédimentaire des Molasses miocènes du Comtat,
- une formation imperméable Formations marno-calcaires et gréseuses dans BV Drôme Roubion, Eygues, Ouvèze.

Ces 2 dernières formations sont identifiées dans le contrat de rivière avec les objectifs suivants :

	Etat quantitatif		Etat chimique	
	Initial	Objectif bon état	Initial	Objectif bon état
Molasses miocènes du Comtat	Pas bon	2015	Pas bon	2021 (pesticides – déséquilibre quantitatif)
Formations marno-calcaires et gréseuses	Bon	2015	Bon	2015

D. RISQUES ET NUISANCES

1. LES RISQUES NATURELS

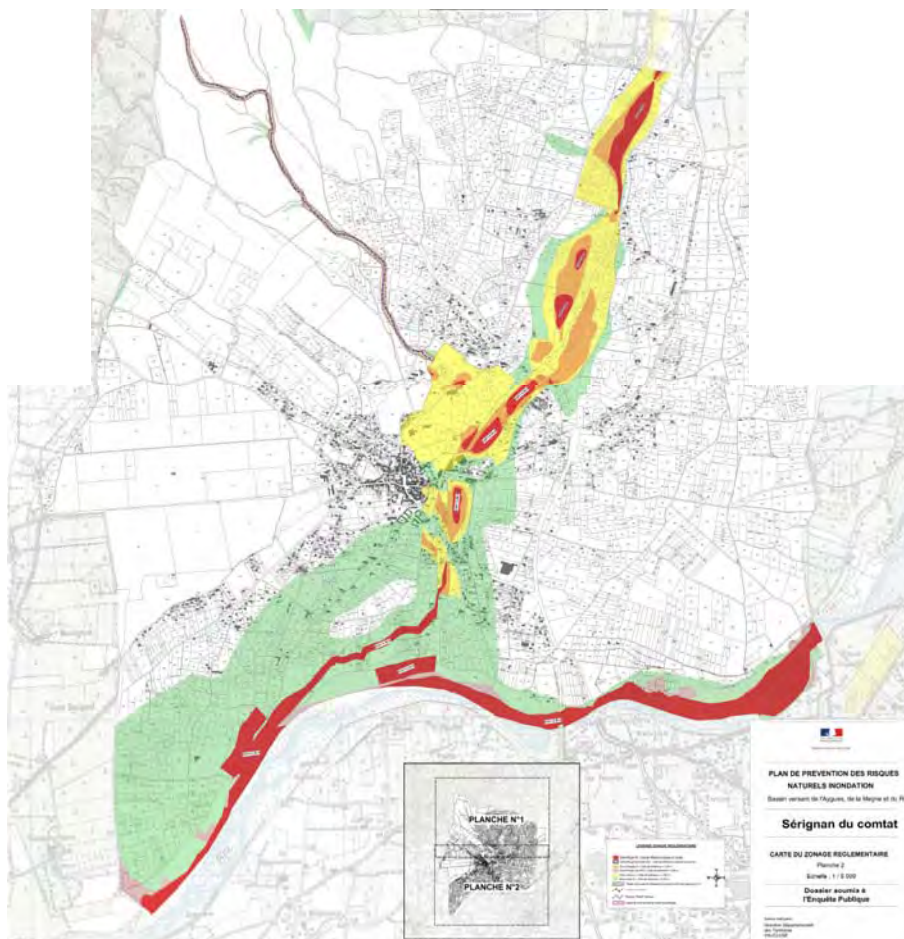
1.1. RISQUES INONDATION

La Commune de SERIGNAN DU COMTAT est concernée par un risque de crues torrentielles liées à l'Aygues et au Béal et la Ruade.

Un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) a été prescrit par arrêté préfectoral du 12 novembre 2001 sur l'ensemble du bassin versant de l'Aygues, de la Meyne et du Rieu.

Le projet de règlement et de zonage a été élaboré et a été soumis à enquête publique en janvier 2011 (voir carte ci-après).

Les zones rouges et orange sont inconstructibles et les zones jaunes et vertes sont constructibles sous condition.

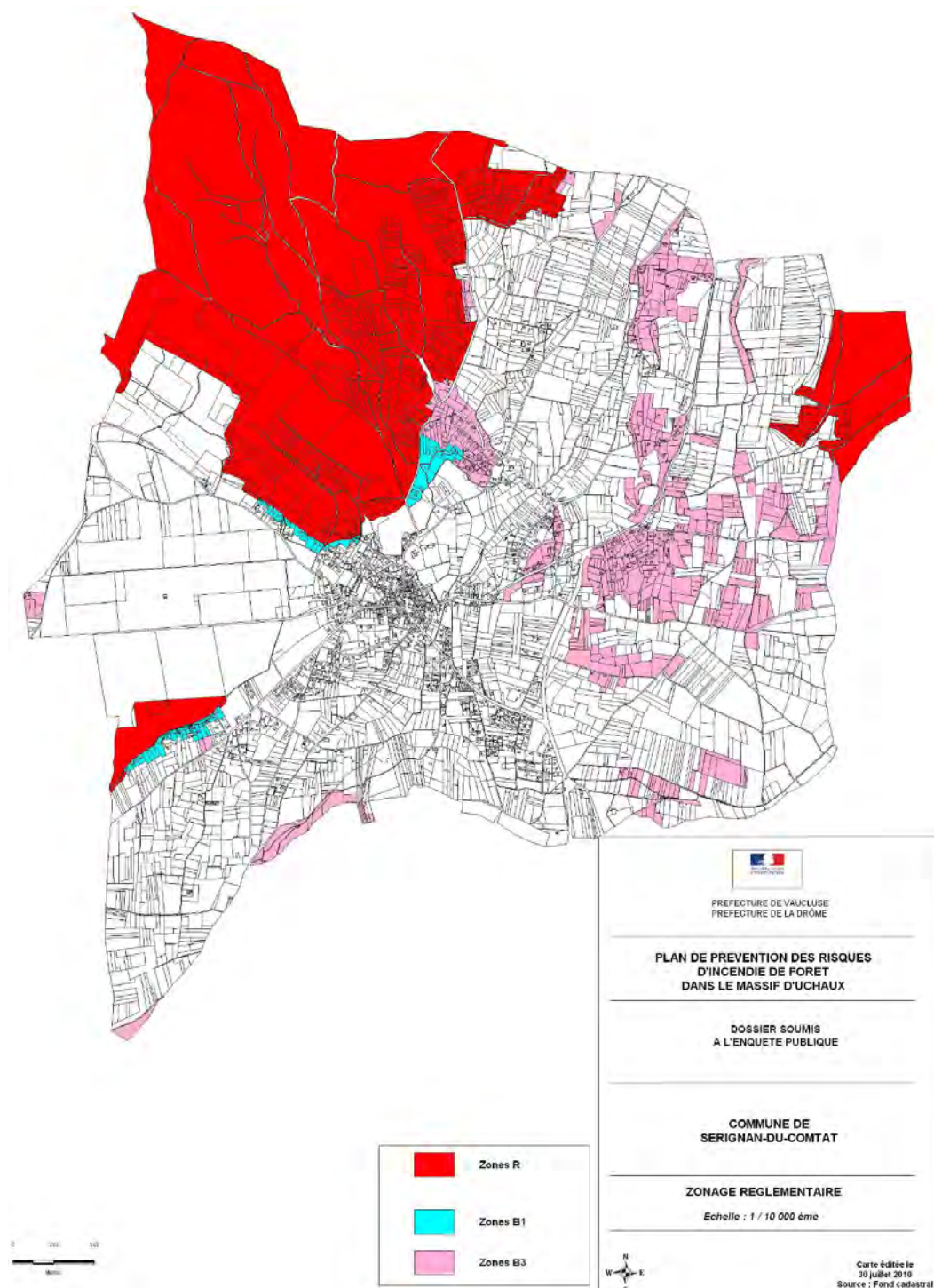


Les secteurs inconstructibles les plus proches de la zone urbanisée correspondent aux espaces proches de la Ruade au nord-est et à l'est du centre-village.

1.2. LE RISQUE D'INCENDIES

La Commune est soumise à un risque très fort de feu de forêt en raison de la présence de nombreux espaces boisés.

Un Plan de Prévention des Risques Incendie (PPRI) a été approuvé par arrêté inter départemental le 30 septembre 2011 pour la Préfecture de Vaucluse et le 10 octobre 2011 pour la Préfecture de la Drôme. Voir carte ci-après.



Les zones rouges sont les zones inconstructibles. Les zones bleues sont constructibles sous condition.

1.3. RISQUES MOUVEMENTS DE TERRAIN

Le BRGM recense un mouvement de terrain de type chute de blocs/ éboulement dans le secteur du Bois de la Renjarde, lié à l'érosion naturelle.

Les terrains situés à l'est du chemin St Marcel, au-dessus des Taulières, sont également susceptibles de subir des mouvements de terrain.

1.4. LE RISQUE SISMIQUE

La commune est située en zone de sismicité 3 (modérée) selon le décret du 22 octobre 2010.

Des mesures préventives, notamment des règles de construction, d'aménagement et d'exploitation parasismiques, sont appliquées aux bâtiments, aux équipements et aux installations de la classe dite "à risque normal" situés dans les zones de sismicité 2, 3, 4 et 5.

Des mesures préventives spécifiques doivent en outre être appliquées aux bâtiments, équipements et installations de catégorie IV pour garantir la continuité de leur fonctionnement en cas de séisme.

La classe dite "à risque normal" comprend les bâtiments, équipements et installations pour lesquels les conséquences d'un séisme demeurent circonscrites à leurs occupants et à leur voisinage immédiat. Ces bâtiments, équipements et installations sont répartis entre les catégories d'importance suivantes :

- Catégorie d'importance I : ceux dont la défaillance ne présente qu'un risque minime pour les personnes ou l'activité économique ;
- Catégorie d'importance II : ceux dont la défaillance présente un risque moyen pour les personnes ;
- Catégorie d'importance III : ceux dont la défaillance présente un risque élevé pour les personnes et ceux présentant le même risque en raison de leur importance socio-économique ;
- Catégorie d'importance IV : ceux dont le fonctionnement est primordial pour la sécurité civile, pour la défense ou pour le maintien de l'ordre public.

1.5. LE RISQUE RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES



La majeure partie du territoire communal est classée en secteur d'aléa faible pour le risque de retrait-gonflement des argiles.

La montagne et le quartier Pellegrin ne sont pas considérés comme présentant un risque.

Légende de la carte -



2. LES RISQUES ET NUISANCES TECHNOLOGIQUES

- Risque lié à la présence d'une canalisation de transport de produits raffinés : pipeline méditerranée-rhône qui traverse le territoire communal
- Risque lié au transport routier de matières dangereuses.

3. LES NUISANCES SONORES

3.1. VOIES BRUYANTES

Les voies terrestres et axes de transports bruyants du Vaucluse ont été recensés et classés par les arrêtés préfectoraux n° 1993 et 1997 du 5 août 1999. Ces arrêtés définissent la largeur des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de ces axes.

Dans ces secteurs, l'isolement acoustique contre les bruits extérieurs est une obligation qui doit être définie dans l'autorisation de construire.

SERIGNAN-DU-COMTAT est concernée par 2 axes de transports classés comme voies bruyantes :

Axe concerné	Largeur des secteurs affectés par le bruit
RD 43	30 m
RD 976	100 m dans la partie ouest du territoire et le centre-ville 30 m dans la partie au nord-est de l'agglomération

3.2. PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT DE L'AERODROME D'ORANGE

L'aérodrome d'Orange Caritat a fait l'objet d'un plan d'exposition au bruit (PEB) par décision préfectorale du 21 avril 1983.

Toute la partie sud-ouest du territoire de SERIGNAN est concernée par les zones «B» et «C» de ce PEB.

Ce PEB a été mis en révision par arrêté préfectoral en date du 17 septembre 2001.



E. HISTOIRE ET PATRIMOINE

1. HISTOIRE

Source : site internet de la commune.

La présence de l'homme sur la commune de Sérignan du Comtat est ancienne. Plusieurs découvertes (raclor, silex, couteaux et objet divers) attestent en effet d'une occupation préhistorique (quartier les Sables, ravin de la Rascasse).

L'occupation romaine, qui a duré près de cinq siècles, a également laissé des traces importantes. De nombreuses caves voûtées, datant de cette époque, ont été retrouvées dans le vieux village, et en particulier "au château". Des traces d'habitat gallo-romain sont également signalées dans plusieurs quartiers (voir la liste des sites archéologiques ci-après).

Ce n'est qu'après la chute de l'empire romain, que Guillaume 1er, l'un des princes d'Orange, fit construire un château autour duquel les gens se regroupèrent et construisirent des murailles. C'est ainsi qu'est né Sérignan du Comtat, au XIII^e siècle.

Le village a d'abord été une seigneurie des Comtes de Toulouse, pour devenir au Moyen-âge, le chef-lieu d'une importante baronnie. L'une des principales titulaires a été Diane de Poitiers, qui séjourna à la fin de sa vie en 1565, à Sérignan dans le château de son père (cours Joël Estève).

Cette baronnie a duré jusqu'à la Révolution Française.

Le village a fait partie du district d'Avignon lors de la réunion du Comtat à la France en 1791, du département des Bouches du Rhône en 1792, et du Vaucluse en 1793.

C'est à partir du XVIII^e siècle que les grands équipements ont été construits sur la commune:

- l'hôpital rue du Moulin, en 1747
- l'église St Etienne entre 1757 et 1765
- la Mairie entre 1725 et 1726
- l'école des filles entre 1853 et 1854
- l'école des garçons entre 1854 et 1856
- le lavoir, route de Camaret en 1848
- le lavoir du Grand Béal, reconstruit en 1865
- l'Harmas, route d'Orange, créé en 1880
- l'Usine de Soie, route de Ste Cécile-Les-Vignes, en 1857.

2. ARCHEOLOGIE :

Source : porté à connaissance des services de l'Etat

▪ Zones sensibles

Avant tous travaux (constructions, assainissement, labours profonds, etc.) entraînant des terrassements et des affouillements dans les zones sensibles dont la liste et les emplacements sont fournis ci-après, prévenir la direction des Antiquités de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et le service d'Archéologie du conseil général, afin de leur permettre de réaliser à titre préventif toutes les interventions nécessaires à l'étude scientifique ou à la protection du patrimoine archéologique.

▪ Découvertes fortuites

L'extrait ci-après de la carte archéologique nationale reflète l'état de la connaissance au 24 juin 2011. Cette liste ne fait mention que des vestiges actuellement repérés. En aucun cas cette liste d'informations ne peut être considérée comme exhaustive.

Conformément aux dispositions du code du patrimoine, les personnes qui projettent de réaliser des aménagements, ouvrages ou travaux, peuvent, avant de déposer leur demande d'autorisation, saisir le préfet de région afin qu'il examine si leur projet est susceptible de donner lieu à des prescriptions archéologiques (code du patrimoine, livre V, art. L 522-4°.

En dehors de ces dispositions, toute découverte fortuite de vestige archéologique devra être signalée immédiatement à la Direction régionale des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur (Service régional de l'Archéologie) et entraînera l'application du code du patrimoine (livre V. titre III).

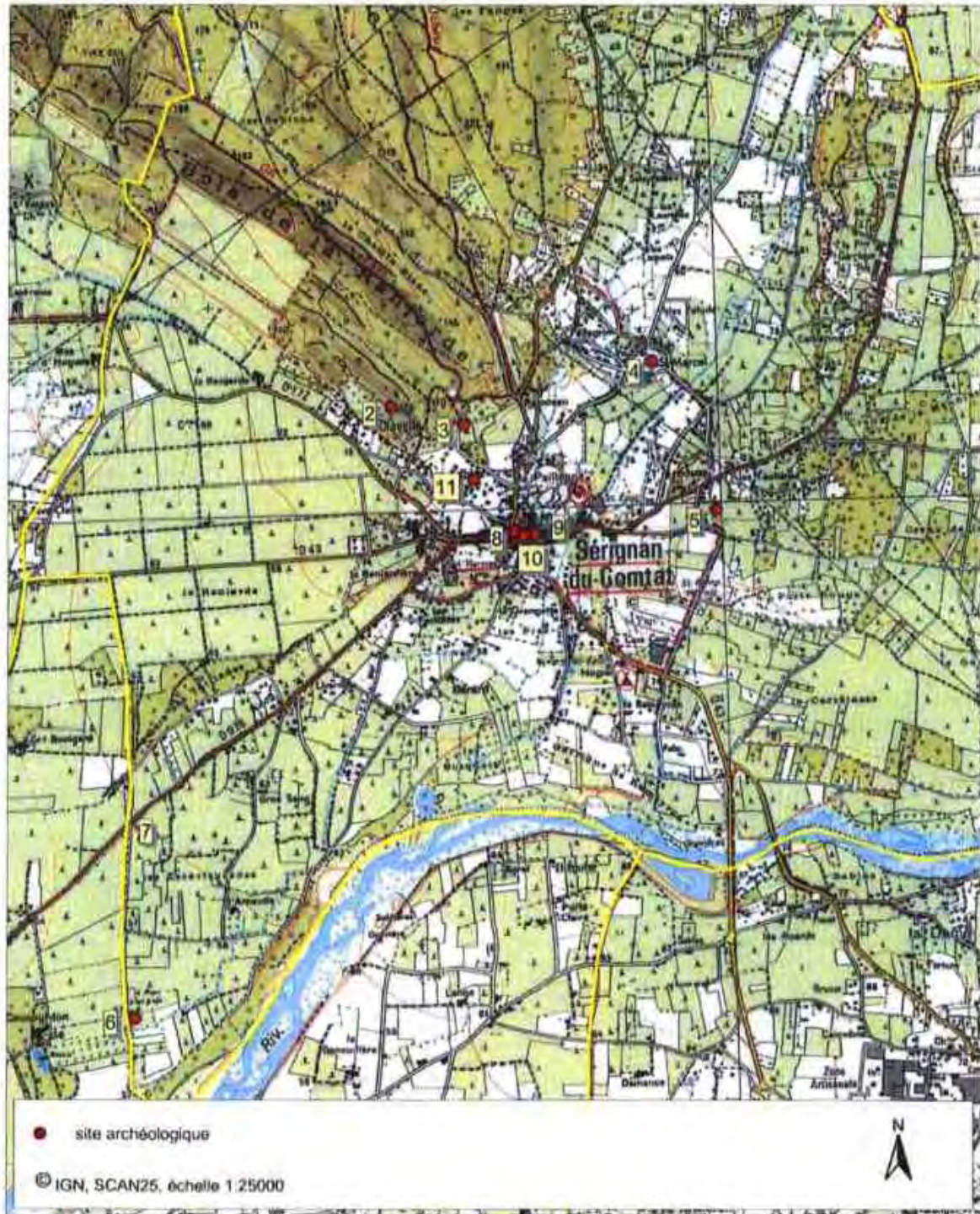
Liste des zones sensibles repérées sur la carte ci-après :

Numéro	Identification
2	SERIGNAN-DU-COMTAT / Ravin de la Rascasse / / occupation / Néolithique
3	SERIGNAN-DU-COMTAT / Les Sables / / occupation ? / Néolithique
4	SERIGNAN-DU-COMTAT / Saint-Marcel / / villa ? / Gallo-romain
5	SERIGNAN-DU-COMTAT / L'Amouse / / habitat / Gallo-romain
6	SERIGNAN-DU-COMTAT / L'Amaude / / habitat / Gallo-romain
7	SERIGNAN-DU-COMTAT / Les Escartayrades / / habitat ? / Gallo-romain
8	SERIGNAN-DU-COMTAT / Village / / village / Moyen-âge classique - Epoque moderne
9	SERIGNAN-DU-COMTAT / Maison de Diane de Poitiers / / demeure / Bas moyen-âge - Epoque moderne
10	SERIGNAN-DU-COMTAT / Eglise paroissiale Saint-Etienne / Place de l'Eglise / église / Période récente
11	SERIGNAN-DU-COMTAT / Les Sables / / nécropole ? / Gallo-romain

Nota Bene : Les numéros absents sur la carte correspondent aux informations archéologiques non localisées



Département de Vaucluse, commune de Sérignan-du-Comtat
Localisation des sites recensés dans zones d'étude
Source Patriarche, état des connaissances au 24/06/2011

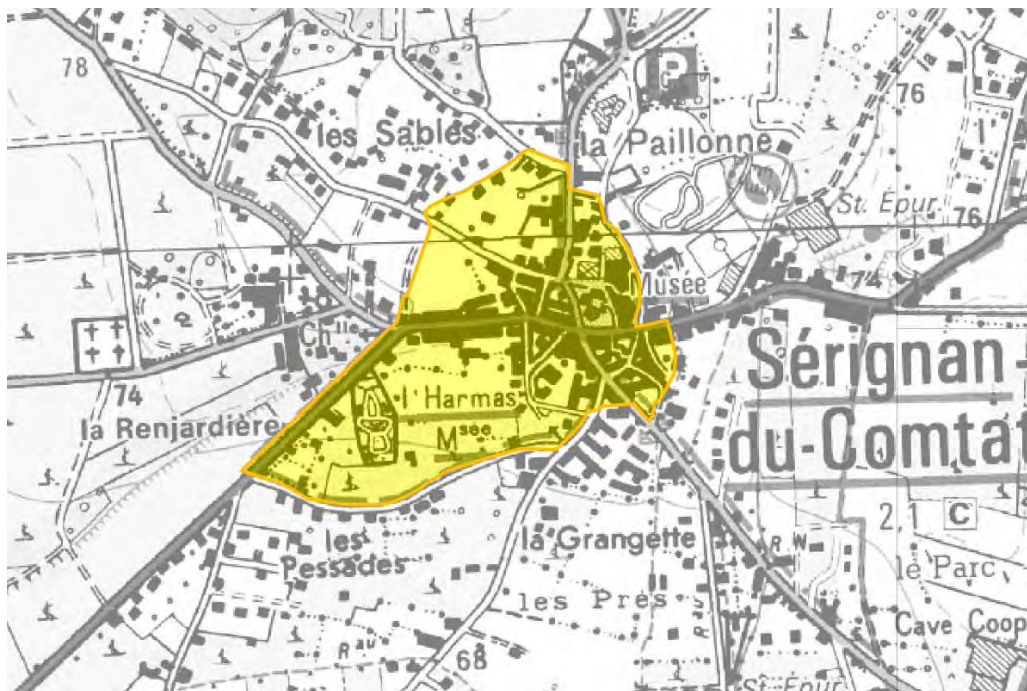


Service régional de l'archéologie
Direction régionale des affaires culturelles
23 boulevard du Roi René - 13617 Aix-en-Provence Cedex 1
Tél. : (33) [0]4 42 16 19 00- Télécopie (33) [0]4 42 38 03 22- <http://www.paca.culture.gouv.fr/>

3. LE PATRIMOINE

3.1. SITE INSCRIT

L'ensemble formé par le village est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques du département de Vaucluse par arrêté du 15/10/1974.



L'inscription à l'inventaire supplémentaire des sites constitue une garantie minimale de protection du site. Elle impose aux maîtres d'ouvrage l'obligation d'informer l'administration 4 mois à l'avance de tout projet de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site.

L'architecte des bâtiments de France émet un avis simple sur les projets de construction et les autres travaux et un avis conforme sur les projets de démolition.

3.2. MONUMENTS HISTORIQUES

- l'Harmas de J.-H. Fabre :

L'Harmas (du terme provençal harme : terrain en friche) a été acheté par le naturaliste Jean-Henri Fabre en 1879. La maison avait été construite en 1842 pour le général de brigade César Hilarion de Dianoux. Elle est accompagnée d'un jardin enclos de murs. La maison et le jardin sont imprégnés de la personnalité du naturaliste, qui y vécut de 1877 à sa mort en 1915 et y écrivit la quasi-totalité de ses "souvenirs entomologiques".

L'harmas, y compris le jardin, le portail d'entrée et les murs de clôture sont classés monument historique par arrêté du 26 janvier 1998.

L'Harmas est propriété d'un établissement public de l'Etat.

- la Maison dite de Diane de Poitiers :

La maison dite de Diane de Poitiers est un édifice attesté au 15^e siècle, en ruine au 18^e siècle. C'est un édifice de plan rectangulaire, élevé sur un terrain en position dominante. Il semble que le premier niveau d'habitation date de la fin du 15^e siècle, le second niveau ayant été rajouté au 17^e siècle. La maison possède une salle renfermant une rare cheminée de style gothique (fin 15^e-début 16^e siècle) classé au titre objet, et un plafond à la française peint avec des motifs héraldiques.

La maison est inscrite à l'inventaire des monuments historiques par arrêté du 1^{er} décembre 1994.

Elle est propriété communale.

- l'église paroissiale Saint-Etienne :

L'époque de construction couvre la 2^{ème} moitié du 18^{ème} siècle avec des restaurations au 19^{ème} et au 20^{ème} siècle.

L'Eglise est classée monument historique (Label XXe) par arrêté du 23 juin 1978.

Elle renferme un tableau « Mort de Saint Joseph » (1656) classé au titre objet.

3.3. INVENTAIRE GENERAL DU PATRIMOINE CULTUREL

- **la cave coopérative vinicole** des Coteaux du Rhône est inscrite à l'inventaire général du patrimoine culturel.

La coopérative est construite en 1926 par l'architecte Champollion, agrandie entre 1936 et 1982 ; Des cuves souterraines sont construites en 1979. En 1980-82, 18 cuves cylindriques de béton sont édifiées.

Les cuves souterraines sont situées au sud-ouest de l'ensemble. L'élévation antérieure du cuvage initial présente un mur-pignon couronné d'un fronton où est inscrit le nom de la coopérative vinicole. Les postes de réception à vendanges sont abrités dans un bâtiment en rez-de-chaussée avec voûte en berceau segmentaire: les larges baies sont couvertes d'un toit bombé dans sa partie centrale et d'un appentis sur les faces latérales. La boutique est abritée dans un bâtiment en rez-de-chaussée. Le cuvage initial abrite des bureaux en rez-de-chaussée et un logement de fonction au 1^{er} étage. Le cuvage de 1974 est couvert d'une terrasse en béton.

3.4. PATRIMOINE VERNACULAIRE

- Chapelle ND de la Tour, propriété du diocèse et chapelle de St-Marcel, propriété privée, en cours de dégradation.
- Patrimoine lié à l'eau : fontaines, lavoirs, puits, ponts, regards,
- Bories, cabanon, pierre plantée, four à chaux...
- Anciens murs en pierres
- Plusieurs anciens bâtiments sont également caractéristiques et témoignent de l'histoire locale, qu'ils soient liés à l'agriculture ou à d'autres activités : Domaines de la Renjardière, de la Paillonne, Bonamy, l'Arnaude, usine Deloye et maison à arcades ...

CHAPITRE TROISIEME
SYNTHESE DIAGNOSTIC ET
ENJEUX COMMUNAUX

1. HABITAT ET DEVELOPPEMENT URBAIN

a. Commune du bassin de vie d'Orange, en croissance démographique régulière.

Sérignan fait partie des **communes de la « 1^{ère} couronne » autour d'Orange** qui est le pôle d'emplois, de commerces et services de référence pour la commune qui n'en est qu'à 7 Km. Sérignan connaît donc les mutations d'une commune, agricole à l'origine, qui accueille de plus en plus d'habitants travaillant à l'extérieur.

La commune a néanmoins développé un tissu économique lui permettant d'offrir des emplois, ainsi qu'un tissu de commerces de proximité qui a cependant du mal à se maintenir.

La commune est située **sur la voie reliant le sud de la Vallée du Rhône aux Alpes** : la RD 976 qui traverse le centre village.

> Une **augmentation continue de la population résidente, avec depuis 20 ans une croissance régulière, moins brutale que celle constatée dans les années 1970.**

Population 1968 : 1194 habitants – Population 2007 : 2414 habitants [population doublée en 40 ans]

1968-1975 : + 294 habitants en 7 ans [taux annuel moyen de croissance de 3,2 %/an]

1975-1982 : + 487 habitants en 7 ans [taux annuel moyen de croissance de 4,1 %/an]

1982-2007 : + 439 habitants en 25 ans [taux annuel moyen de croissance de 0,8 %/an]

> Une **diminution du nombre de personnes par ménage**. 1982 : 3,1 personne/ménage ; 2007 : 2,4 personnes/ménage (60% de personnes seules ou couples)

> Une **tendance au vieillissement**. 2007 : 24,5% de plus de 60 ans – 24 % de moins de 20 ans ;

> Une **forte représentation des catégories socio-professionnelles intermédiaires et supérieures** qui sont en augmentation : en 2007, 15% de cadres et professions supérieures, 27% de professions intermédiaires (sur le canton ces proportions sont respectivement de 10% et 24% et à Orange de 4,7% et 10,6%.

ENJEUX : *Poursuivre une croissance démographique maîtrisée adaptée au niveau d'équipements et préservant le potentiel agricole de la commune.*

Adapter l'offre de logements pour mieux prendre en compte les besoins en matière d'habitat et notamment ceux des jeunes, des ménages à revenus modestes, afin de rééquilibrer la pyramide des âges et les catégories socio-professionnelles.

b. Une offre de logements essentiellement constituée de maisons individuelles.

> Une offre relativement mono-spécifique dominée par les maisons individuelles (93%), en propriété (71%), de 5 pièces et plus (97,2%).

> **Seule une modeste diversité apparaît :**

- dans les formes d'occupation des logements avec 25% de logements locatifs (dont la majorité sont des logements individuels),
- dans les formes urbaines avec un certain nombre de logements individuels groupés,
- dans leur accessibilité aux bas revenus avec 6,3% de logements aidés. (62 logements individuels groupés et 3 logements collectifs constituent le parc de logements sociaux construits sur la commune essentiellement dans les années 1970 = essentiel des logements aidés du canton).

> **77 logements vacants** dont beaucoup dans le centre ancien et **d'anciens tènements d'activités à reconvertir** (huilerie, usine laine, Renjardière)

> Rythme de construction : 17,5 autorisations d'urbanisme par an en moyenne pour des logements neufs entre 1999 et 2010.

ENJEUX :

Diversifier l'offre de logements : offrir les différentes étapes du parcours résidentiel, pour attirer les jeunes actifs notamment, stabiliser les effectifs scolaires. Des logements locatifs, aidés ou non, et de petite taille (T2-T3) seraient nécessaires en vue de faciliter l'installation de ces jeunes ménages et de favoriser leur « rotation » dans ce type de logements.

Prévoir des logements adaptés aux personnes âgées, mais encore autonomes (des structures spécialisées existant dans les communes voisines).

Favoriser la mobilisation du potentiel de logements vacants, de réhabilitation ou de renouvellement urbain.

c. Une organisation de l'urbanisation très étalée et consommatrice d'espace.

Une structure morcelée et très étalée le long des axes de circulation → interpénétration du tissu urbain et des parcelles agricoles :

- > un centre d'origine médiéval très concentré,
- > un développement ancien (XIX et XX^e) le long de la RD976 de part et d'autre du centre,
- > le développement des 40 dernières années s'est largement étalé le long des axes de circulation (RD976, RD43, et au nord-est du village)
- > des quartiers excentrés se sont également largement urbanisés dans le cadre de zones NB du POS : St Marcel, Cros de la Martine, Les Taillades, la Livrnette

Une consommation d'espace relativement importante : 27 ha consommés depuis 2005 pour 230 logements : densité moyenne de 8,5 logements / ha. 6 ha pour les activités économiques.

Un POS qui dispose encore d'environ 15 ha de terrains non bâtis dans les zones urbaines, les zones NB et les zones NA proches du centre. La zone NA de St Marcel dispose en outre de 11 ha environ (en dehors des secteurs inondables).

Selon étude DDT 84 : la consommation d'espace urbanisé par habitant a été multipliée par 2,3 entre 1945 et 2000. La surface urbaine cumulée est passée de 44 ha en 1945 à 236 ha en 2000.

ENJEUX : *Restructurer l'urbanisation autour du centre de manière à :*

- limiter l'étalement urbain qui allonge et multiplie les besoins de déplacements motorisés, augmente les coûts d'équipement pour la commune, morcelle les espaces naturels et agricoles,

- éviter les conflits d'usage habitat / agriculture

Diminuer la consommation moyenne d'espace par logement.

2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le pôle d'emploi le plus proche est celui d'Orange. Mais la commune a réduit son déséquilibre actifs / emplois avec une forte augmentation du nombre d'emplois sur la commune entre 1999 et 2007, notamment grâce à l'aménagement d'une zone d'activités artisanales communale.

Les migrations journalières poursuivent malgré tout leur progression : en 2007 près de 80% des actifs résidant sur la commune travaillent à l'extérieur.

a. Des activités agricoles structurantes mais en mutation

Activité majeure sur la commune pour son importance économique (représente encore 13% des emplois en 2007), son attractivité touristique (caves viticoles) et ses fonctions d'entretien du territoire.

Un potentiel viticole reconnu (plusieurs AOC) mais des difficultés conjoncturelles pour la filière ont entraîné de nombreux arrachages : friches ou céréales ont remplacé les vignes arrachées, ce qui a un impact important sur le paysage.

Une diminution des structures agricoles avec une stabilité prévisible sur 5 ans, mais une absence de visibilité au-delà.

ENJEUX : préserver à long terme le potentiel agricole du territoire ; permettre le maintien et le développement des structures existantes.

b. Des activités économiques variées et globalement en augmentation

- un **tissu de commerces et services de proximité dans le centre village** qui bénéficie du trafic important généré par le réseau routier mais qui est **très fragilisé par la proximité du pôle commercial d'Orange** ;

Dans son ensemble le secteur des commerces et services (y compris services publics) représente 39 % des entreprises et 44% des emplois ;

- un **tissu industriel** qui représente 14% des entreprises et 30% des emplois : on peut citer notamment 2 entreprises « historiques » toujours présentes : l'usine de laine (60 emplois), l'entreprise de produits tartrique (10-12 emplois) ;

- un **tissu artisanal** important, dans le secteur de la construction notamment : ce secteur représente un quart des entreprises et 13% des emplois.

c. Potentiel d'hébergement touristique essentiellement assuré par l'hôtellerie non traditionnelle

1 hôtel 3*-restaurant de 8 chambres et surtout une capacité de 96 places dans les gîtes et chambres d'hôtes.

ENJEUX : - développer les activités économiques pour diminuer le déséquilibre des emplois par rapport aux actifs habitant sur la commune, tout en tenant compte de la capacité des infrastructures routières et de la préservation des espaces agricoles et des nuisances pour l'habitat : proposer des surfaces dévolues aux activités, dans le cadre de l'intercommunalité.

- favoriser le maintien du tissu de commerces et services de centre-ville;
- favoriser le développement l'offre d'hébergement touristique (manque d'hôtellerie 2*, de camping).

3- EQUIPEMENTS – FONCTIONNEMENT URBAIN – DEPLACEMENTS

- **Un bon niveau d'équipements sauf en ce qui concerne la STEP qui doit être remplacée**

Un niveau d'équipements adapté à la taille de la commune en matière scolaire, de petite enfance et de jeunesse, de santé, d'équipements socio-culturels, de services publics

Une STEP qui est en limite de capacité et devra impérativement être remplacée pour tout développement de l'urbanisation.

- **Circulation difficile dans certains secteurs**

- RD 976 à grande circulation + RD 43 + RD65 qui traversent le centre : nuisances + vitesse élevée de tous les véhicules + transit de poids-lourds gros tonnages
- Carrefours dangereux : centre village et Croix des Aires
- Rues étroites pas adaptées à leur fréquentation : rues de Trouillas et du Moulin
- Stationnement a priori suffisant mais des espaces sont sous-utilisés : de nombreux véhicules garés le long des voies de circulation

- **Plusieurs projets de liaisons routières pour améliorer ces difficultés**

- liaison rte de Ste Cécile – chemin de St Marcel pour desservir l'entreprise de produits tartrique sans passer par le centre ancien ;
- liaison RD43 – RD 976 à l'ouest du village au niveau du cimetière ;
- déviation route d'Orange : projet ancien le long de l'Aygues pour assurer des liaisons vers les Alpes et vers Camaret sans passer par le centre : projet aujourd'hui en suspens.

- **Des chemins non aménagés pour les piétons et cycles**

- Insuffisance de cheminements piétons et cycles : vers le centre de loisirs et le Naturoptère depuis le centre et les autres équipements
- Des trottoirs sur certaines rues mais la plupart des chemins ne possèdent pas d'espace sécurisé.

- **Transports en commun**

- Sérignan desservie par la ligne de bus Orange-Valréas avec 7 AR quotidiens
- Gare SNCF la plus proche : Orange à 8 Km (desservie par bus)

- **Réseaux**

- Eau potable : problème du renouvellement de la ressource à prévoir d'après l'ARS
- Assainissement : voir problématique de la STEP.
- Gestion des déchets assurée par la CCAOP
- Défense incendie : doit être intégrée à la réflexion sur l'urbanisation
- Réseaux numériques: desserte par le très haut débit : ADSL pour toute la commune. Fibre optique au village

ENJEUX :

- *prévoir le remplacement de la STEP qui sera nécessaire en préalable à toute urbanisation*
- *nouvelle ressource en eau potable à prévoir ?*
- *réactivation et prise en compte des projets routiers*
- *amélioration déplacements piétons, vélo, meilleure utilisation des stationnements*

4 – IDENTITE COMMUNALE : PAYSAGE – PATRIMOINE - CADRE DE VIE

• Paysage

- Eléments particulièrement sensibles : la Montagne, plaine de la Renjardière, la Guarrigue
- Eléments peu valorisants : franges urbaines très morcelées en limite d'urbanisation, friches agricoles, bâti diffus...
- Entrées de ville : généralement très soignées, seule l'entrée sud-est sur la RD43 au niveau de la zone d'activités mérite une amélioration
- Espaces verts publics

• Patrimoine

- Village = site inscrit + 3 monuments historiques : l'Harmas, église St Etienne, Maison Diane de Poitiers
- Chapelles privées : ND de la Tour (Diocèse) et St-Marcel (en cours de dégradation)
- Patrimoine vernaculaire : ponts et lavoirs, calvaires et repos d'eau, canal de l'Etang, conduite d'eau des Fontaines
- Domaines privés : de La Paillonne , de La Renjardière,
- Patrimoine industriel : usine de laine encore en activité sur une partie du site

ENJEUX : *Travailler les modalités d'urbanisation, particulièrement en limite d'espace naturel : forme urbaine, aspect extérieur des bâtiments et des clôtures ; Restructurer l'urbanisation autour du bourg d'origine ;*

Préparer la conversion de bâtiments patrimoniaux dont l'activité a cessé ou est prévue : la Renjardière, usine de laine

Identifier et protéger le patrimoine vernaculaire (utilisation de l'article L.123-1 7° du code de l'urbanisme)

5 - BIODIVERSITE - MILIEUX NATURELS – RESSOURCES NATURELLES

- Diversité et richesse des milieux naturels :

Eléments structurants de la « trame verte et bleue » :

- Les espaces boisés de « La Montagne »
(compris dans la ZNIEFF de type 1 du massif d'Uchaux)
- Les boisements en mosaïque de la Garrigue
- L'Aygues, ses boisements rivulaires (site Natura 2000 et ZNIEFF de type 2) et les étangs des Bosquets et des Sablas
- Le Béal et la Ruade, la Soleyrade
- La zone humide de l'ancien Etang de Ruth
- Biodiversité urbaine : parcs et « squares », parcours de l'eau, alignements d'arbres, abords du Naturoptère
- Des supports de sensibilisation précieux : l'Harmas, le Naturoptère, les sentiers à thèmes, l'Agenda 21 local
- Ressource en eau : insuffisante à terme (5 à 10 ans)

Points de sensibilité:

- activités au bord de l'Aygues : centrale béton / étang de loisirs
- Béal et Ruade traversent de nombreuses zones bâties : mise en valeur ?

ENJEUX :

- ***concilier la protection des espaces naturels, le maintien de la biodiversité avec les activités humaines existantes dans ces milieux.***
- ***conserver une certaine biodiversité aux abords du Naturoptère (nécessaire dans le cadre de ses missions pédagogiques) et prévoir des possibilités pour une éventuelle extension future.***
- ***restaurer le lit de l'Alcyon.***

6. RISQUES ET NUISANCES

- **Risques d'inondation de l'Aygues, du Béal et de la Ruade :**

PPRI en cours

- **Risques de feux de forêts**

PPRIIf approuvé en 2011.

- **Risques technologiques**

- Risque lié aux canalisations de transport de matières dangereuses : pipeline Méditerranée-Rhône
- Risque lié au transport routier de matières dangereuses.

- **Nuisances**

- Nuisances liées à la circulation en centre-ville et notamment dues au bruit
- Plan d'exposition au bruit de la base aérienne d'Orange

ENJEUX : prendre en compte ces risques et nuisances dans les réflexions sur le développement de l'urbanisation.